



LA RÉFÉRENCE EN MATIÈRE DE BOIS TROPICAL

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2023

www.atibt.org

SOMMAIRE

ACRONYMES 4

1

L'ATIBT, L'ASSOCIATION DEDIEE AU BOIS ET A LA GESTION DURABLE DES FORÊTS TROPICALES 5

Éditorial.....	6
Gouvernance de l'ATIBT.....	8
Les adhérents de l'ATIBT en 2022.....	9
Typologie des adhérents.....	9
Les 18 membres qui nous ont rejoint en 2023.....	10
Représentativité de l'ATIBT dans le secteur du bois tropical.....	11
Une équipe au service de la filière.....	12
Cité du développement durable.....	20
Visibilité de l'ATIBT et le partage de l'information.....	20
Les sites web de l'ATIBT.....	20
Les réseaux sociaux.....	22
Les newsletters de l'ATIBT.....	23
Les publications 2023.....	23
2023, en un clin d'œil.....	24

2

LE CONSEIL SCIENTIFIQUE ET LES COMMISSIONS DE L'ATIBT, ORGANES TECHNIQUES DE L'ASSOCIATION 27

Le conseil scientifique.....	28
Les commissions.....	29
La Commission Marketing.....	29
La Commission Certification et ses groupes de travail.....	29
La Commission Formation.....	30
La Commission matériaux Bois & Normalisation.....	31
La Commission Forêt & Industrie.....	33
La Commission Agroforesterie & Plantations.....	34
La Commission Carbone & Biodiversité.....	35

3

CHIFFRES CLÉS CONCERNANT L'ATIBT ET LA FILIÈRE 37

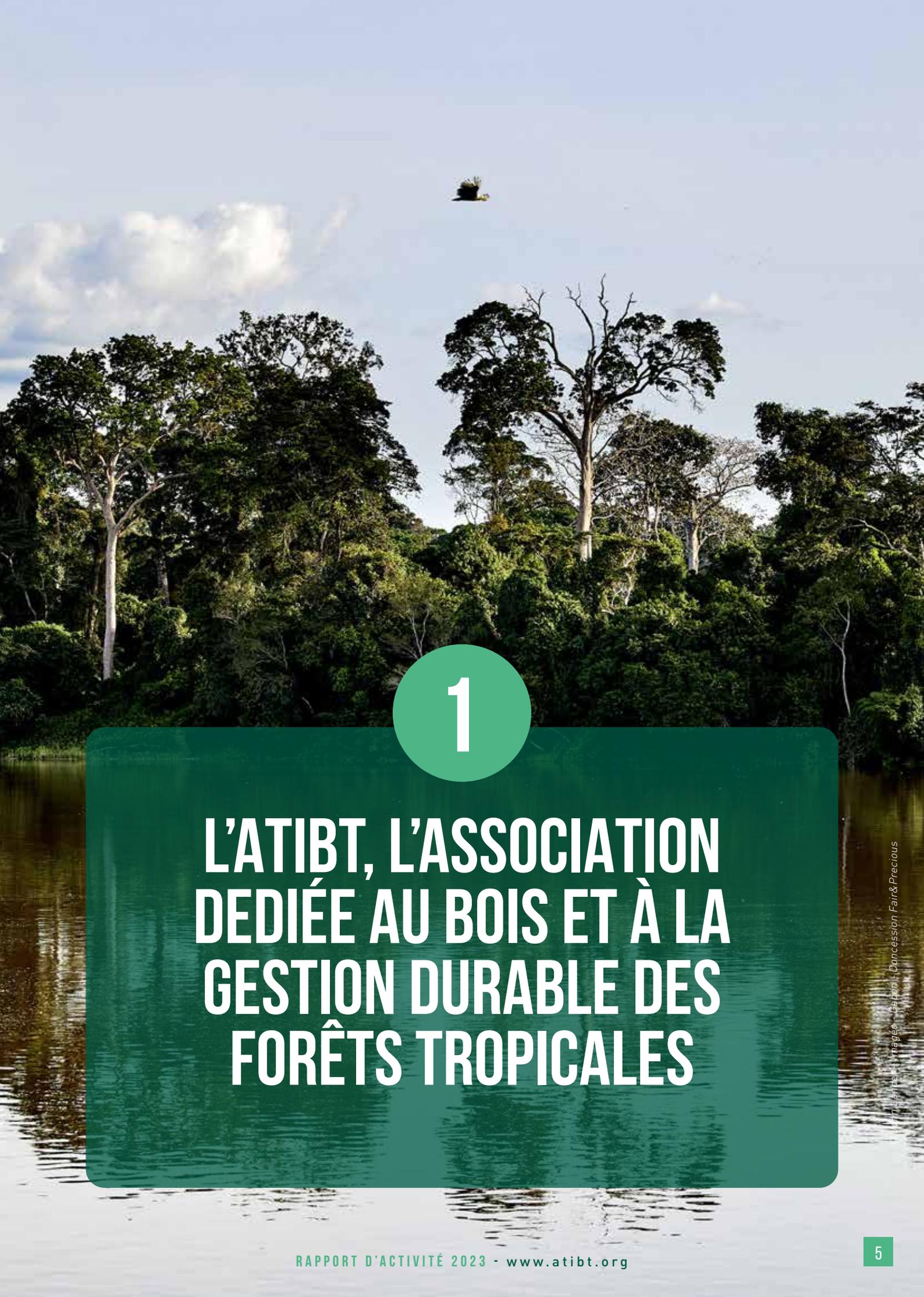
Origine des ressources de l'ATIBT pour l'année 2023.....	38
À quoi servent vos cotisations ?.....	39
Situation financière de l'ATIBT fin 2023.....	40
Quelques chiffres sur la filière dans le bassin du Congo.....	41
Suivi des données sur la certification dans le bassin du Congo.....	43
Le marché du bois tropical en 2023.....	45
Retour sur la filière par pays en 2023.....	49
Congo.....	49
Gabon.....	49
RDC.....	49
Cameroun.....	50
Côte d'Ivoire.....	51

Les grands sujets	53
LE RDUE remplace le RBUE	53
CITES	57
Interdiction d'exportation des grumes	59
Amélioration de la gouvernance et de la légalité en milieu forestier	59
L'appui à la certification de gestion durable	64
Les projets "Accompagnement au Secteur Privé"	67
Projet ASP Congo	67
Projet ASP-Pacte vert Cameroun	68
La formation professionnelle	69
Projet ADEFAC	69
Métiers du secteur forêt-bois : peu connus, mais avec de nombreuses opportunités d'emplois	70
Projet UFA reforest – Le maintien de l'équilibre des essences forestières dans les UFA	72
Le soutien au marché du bois tropical certifié	74
Analyses et résultats pour le cycle de vie	74
Thémis	75
Les porte-paroles pour Fair&Precious	76
Mécanismes de financement innovants	77
Certificats biodiversité : les travaux sont lancés !	77
Les grandes rencontres de l'ATIBT	78
L'ATIBT présente au One Forest Summit 2023	78
Table ronde FFEM « Innover – Expérimenter – Partager »	80
Retour sur le Sommet des trois bassins à Brazzaville	81
Macao : Forum mondial 2023 sur le bois légal et durable sur le thème « Connecter, coopérer et partager pour promouvoir le redressement du marché	84
Une COP 28 en demi-teinte pour le carbone et les forêts	86
Le soutien à la recherche	88
Actions du collectif DYNAFAC	88
Projet d'étude des impacts économiques et sociaux sur la filière bois industriel en Afrique centrale	89

Évolution de la gestion durable et du rôle du gestionnaire	92
Formation professionnelle continue	92
Un an avant la mise en application du RDUE	93
Amélioration de la mise en œuvre de la CITES	94
Soutien au marché intérieur de bois durable	95
Lutte contre le commerce de bois illégal	96
Nos grands rendez-vous 2024	97
Think Tank	97
CIB	97
World of Wood 2024 à San Diego	98
Forum Anvers	98

ACRONYMES

- AEAFFB** : Agence d'exécution des activités de la filière forêt-bois
- AEIM** : Asociación Española de Importadores de Madera (Asociación Española des Importateurs de Bois)
- AFD** : Agence Française de Développement
- AHEC** : American Hardwood Export Council
- ANAFOR** : Agence Nationale d'Appui au Développement Forestier
- ATIBT** : Association Technique Internationale des Bois Tropicaux
- CAFI** : Central African Forest Initiative
- CBFP-PFBC** : Congo Basin Forest Partnership – Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo
- CDO** : Comité de décision et d'orientation (PPECF)
- CEI bois** : The European Confederation of Woodworking Industries
- CEMAC** : Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale
- CEPF** : Confédération Européenne des Propriétaires Forestiers Privés
- CEPI** : Confédération des Industries du Papier d'Europe
- CFT** : Compagnie Forestière De Transformation
- CIB** : Congolaise Industrielle Des Bois
- CIRAD** : Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement
- CITES** : Convention On International Trade In Endangered Species Of Wild Fauna And Flora
- COMIFAC** : Commission des Forêts d'Afrique Centrale
- CST-AFD** : Comité Scientifique et technique (AFD)
- CTWPDA** : China Timber & Wood Production Distribution Association
- DEVCO** : Direction générale de la coopération internationale et du développement (UE)
- DGENV** : Direction générale pour l'environnement (UE)
- DUE** : Délégation de l'Union Européenne
- EFI** : European Forest Institute
- EFIC** : European Furniture Industries Confederation
- EFIR** : Exploitation Forestière à Impact Réduit
- ENFE** : École National des Eaux et Forêts
- EOS** : European Organisation for Sawmill Industry
- ETTf** : European Timber Trade Federation
- EUSTAFOR** : European State Forest Association
- EUTR - RBUE** : European Union Timber Regulation - Règlement Bois de l'Union Européenne
- FAO** : Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
- FEP - EPF** : Fédération Européenne du Parquet - European Panel Federation
- FFAG** : Focus Forest Advisory Group
- FFEM** : Fonds Français pour L'environnement Mondial
- FIB** : Fédération des industries du Bois (RDC)
- FLEGT** : Forests Law Enforcement Governance and Trade
- FSC** : Forest Stewardship Council
- GFBC** : Groupement De La Filière Bois Du Cameroun
- GGSC** : Global Green Supply Chain
- GNFT** : Groupe National Des Forêts Tropicales
- GPEEC** : Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences
- GTI** : Global Timber Index
- IDH** : Initiative pour le commerce durable
- IFL** : Intact Forest Landscape
- ITTO - OIBT** : International Tropical Timber Organization - Organisation internationale des bois tropi-caux
- IUCN** : Union Internationale Pour La Conservation De La Nature
- KFW** : Kreditanstalt für Wiederaufbau
- LCB** : Le Commerce du Bois
- LKTS** : Lesser Known Timber Species
- MEF** : Ministère de l'Économie Forestière (République du Congo)
- MINEF** : Ministère des Eaux et Forêts (Gabon)
- MINFOF** : Ministère des Forêts et de la Faune (Cameroun)
- MINEPAT** : Ministère de l'économie de la planification et de l'aménagement du territoire
- MO** : Maîtrise d'ouvrage
- MOD** : Maîtrise d'ouvrage déléguée
- OMD** : Organisation Mondiale des Douanes
- ONFI** : Office National Des Forêts International
- ONG** : Organisation Non Gouvernementale
- PAFC** : Panafrican Forest Certification
- PEFC** : Programme For The Endorsment Of Forest Certification
- PES** : Payments For Environmental Services
- PFBC** : Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo
- PME** : Petites et Moyennes Entreprises
- PPECF** : Programme de Promotion de l'Exploitation Certifiée des Forêts
- RDC** : République Démocratique du Congo
- RIFFEAC** : Réseau des Institutions de Formation Forestière et Environnementale de l'Afrique Centrale
- SPIB** : Syndicat Des Producteurs Industriels Du Bois
- STTC** : Sustainable Tropical Timber Coalition
- SW4SW** : Sustainable Wood For Sustainable World (FAO)
- TTF** : Timber Trade Federation (UK) – Fédération de la filière bois
- TPE** : Très petites entreprises (artisans)
- SPIB** : Syndicat des Industries du Bois (Côte d'Ivoire)
- SVL** : Système de Vérification de la Légalité
- UE** : Union Européenne
- UFIGA** : Union Des Forestiers Et Industriels Du Bois Du Gabon
- ULG** : Université de Liège
- UNICONGO** : Union des Industriels et Commerçants du Congo
- VVNH** : Vereniging Van Nederlandse Houtondernemingen (Fédération du Bois des Pays Bas)
- WRI** : World Resources Institute



1

L'ATIBT, L'ASSOCIATION DEDIÉE AU BOIS ET À LA GESTION DURABLE DES FORÊTS TROPICALES



ÉDITORIAL

FRANÇOISE VAN DE VEN - PRÉSIDENTE DE L'ATIBT
BENOÎT JOBBÉ-DUVAL - DIRECTEUR GÉNÉRAL

Avec aujourd'hui plus de 160 membres, l'ATIBT représente un ensemble diversifié d'acteurs, allant des entreprises forestières certifiées aux organisations de la société civile, en passant par les bailleurs de fonds, les institutions de recherche, les industriels de la transformation et les spécialistes du négoce. Ces membres partagent une vision commune : celle d'un avenir où les forêts tropicales sont préservées et exploitées de manière responsable pour le bien-être des générations futures.

L'un des défis majeurs auxquels l'ATIBT continuera de faire face en 2024 sera la préservation de la biodiversité et des écosystèmes fragiles des forêts tropicales. En tant qu'organisme technique, l'ATIBT développe des normes et des bonnes pratiques pour garantir que l'exploitation forestière respecte les principes de durabilité et de conservation. En encourageant l'adoption de certifications telles que le FSC et le PAFC, l'ATIBT s'efforce de toujours promouvoir des pratiques responsables qui préservent la richesse biologique des forêts tropicales tout en assurant la viabilité économique des industries forestières. Notre communauté Fair&Precious, qui réunit opérateurs forestiers et entreprises de la transformation et de la distribution de bois tropical, illustre cet engagement.

Un autre enjeu crucial auquel l'ATIBT s'attaquera toujours plus en 2024 sera la lutte contre la déforestation et la dégradation

des forêts tropicales. Alors que les pressions économiques et démographiques sur les ressources naturelles sont plus fortes que jamais, il est essentiel de trouver des solutions innovantes pour concilier développement économique et préservation de l'environnement. L'ATIBT travaille en étroite collaboration avec ses membres et les gouvernements des pays forestiers pour élaborer des stratégies de gestion durable des forêts qui favorisent la conservation tout en stimulant la croissance économique et en améliorant les moyens de subsistance des populations locales. La mise en place du RDUE (Règlement Européen contre la Déforestation), fin 2024, sera un très grand défi pour notre filière.

Différents pays producteurs ont mobilisé fortement notre association durant l'année 2023. L'accompagnement de plusieurs délégations signataires d'accords FLEGT (Guyana, Ghana, Côte d'Ivoire) a permis d'organiser des rencontres intéressantes avec le secteur privé. L'ATIBT a aussi fortement soutenu le Gabon à la suite des risques évoqués en matière de RBUE, démontrant que les audits de terrain pouvaient se poursuivre sans difficultés.

Avec l'appui des bailleurs, l'ATIBT a mis en place début 2023 un véritable programme CITES. Ainsi, l'association rassemble des informations et des données précieuses pour évaluer l'impact du commerce sur les populations d'espèces protégées et aider à



© John Lander - Imagéo - Congo - Concession Fair&Precious

identifier les tendances et les défis. Notre association sensibilise aussi les acteurs du secteur forestier aux réglementations de la CITES et renforce leur capacité à se conformer à ces exigences, mais interagit aussi avec les autorités pour faciliter la mise en place des mesures de contrôle appropriées et le renforcement de capacités. Aussi, l'équipe ATIBT participe désormais à toutes les réunions du comité des plantes de la CITES, et une FAQ est mise à jour en continu sur notre site www.atibt.org.

L'évolution de l'industrie de la transformation du bois dans les pays du Bassin du Congo, avec notamment l'arrêt progressif de l'exportation des grumes et le développement des zones d'économie spéciale (ZES) rend plus que jamais nécessaire la formation professionnelle pour préserver l'emploi dans cette filière particulièrement importante au plan social. Les marchés intérieurs doivent s'orienter vers une consommation de bois durable. Malgré les progrès réalisés, de nombreux défis persistent. Les pressions exercées sur les forêts tropicales par l'expansion agricole, l'exploitation minière et l'urbanisation, mais aussi les acteurs illégaux, continuent de menacer leur intégrité et leur biodiver-

sité. De plus, les effets du changement climatique, tels que les incendies de forêt, exacerbent encore ces menaces.

Face à ces défis, il est impératif que l'ATIBT renforce sa collaboration avec ses partenaires nationaux et internationaux pour élaborer des solutions efficaces et durables. En encourageant la coopération entre les gouvernements, les industries et les organisations de la société civile, l'ATIBT peut jouer un rôle central dans la préservation des forêts tropicales pour les générations futures. Les liens tissés avec l'Amérique Latine et les pays asiatiques se poursuivront en 2024 pour mieux valoriser l'importance de la gestion durable certifiée des forêts tropicales.

Avec ses membres engagés et ses initiatives innovantes, l'ATIBT est bien placée pour relever ces défis.

Ce nouveau rapport annuel de notre association se veut le plus complet possible. Nous avons tenu à nommer tous les membres, partenaires et bailleurs qui nous ont accompagnés dans notre tâche, et nous prions d'excuser ceux qui auraient pu être omis.

GOUVERNANCE DE L'ATIBT

L'ATIBT se compose d'un conseil d'administration, d'une Assemblée Générale et d'un Bureau Exécutif. Les objectifs et la stratégie de l'ATIBT sont décidés par le Conseil d'Administration et approuvés par son Assemblée.

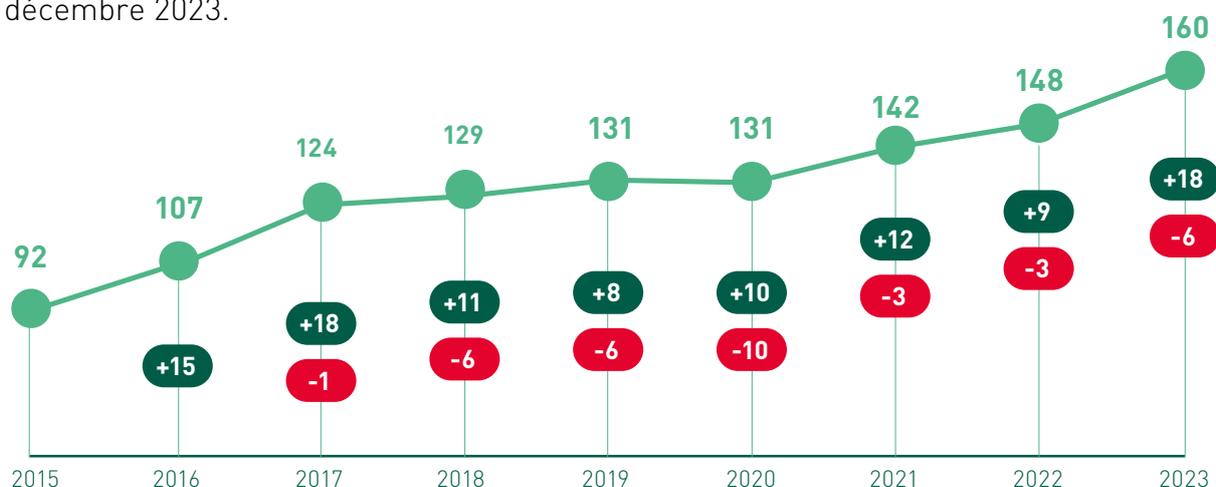
Conseil d'Administration | *Bureau exécutif – Executive bord | ** Membres Etats - States

	POSITION	NOM	ORGANISATION		ADRESSE EMAIL	SECTEUR – SITE WEB
1	Présidente*	VAN DE VEN Françoise [28/01/22]	Individuel	GA	francoise.vandeven@atibt.org	Individuel
2	Trésorier*	ROUGERON Michel [02/06/23]	PALLISCO	CM	m.rougeron@pallisco-cifm.com	Producteur http://www.pallisco-cifm.com/
3	Admin*	RIVAIN Stéphane [31/05/22]	OREADE BRECHE	FR	s.rivain@oreade-breche.fr	Bureau d'études http://www.oreade-breche.fr/
4	Admin*	GRAUERT Ulrich [31/05/22]	INTERHOLCO	CH	ulrich.grauert@interholco.com	Producteur https://www.interholco.com/fr/
5	Admin*	MOHR Dominik [25/06/20]	CID	FR	dominikmohr@cid-bois.fr	Importateur https://www.cid-bois.fr/accueil/
6	Admin**	TATY Pierre 26/05/2021	CONGO	CG	pierretaty2@yahoo.com pierretaty2020@gmail.com	Etat http://www.mefdd.cg/
7	Admin**	WANEYOMBO-BRACHKA Dieudonné Bruno [02/06/23]	REP. CENTRA- FRIQUE	CA	brunobrachka2005@yahoo.fr	Etat +236 7571 1905 / 7208 0358
8	Admin	ALELE Peter (OBS-TBC) [02/06/23]	FSC	MEX	p.alele@fsc.org	ONG https://www.fsc.org/en
9	Admin	AUGUIN Luc [25/06/20]	ROUGIER	FR	auguin@rougier.fr	Producteur http://www.rougier.fr
10	Admin	BRACCIANO Paolo [25/06/20]	REGALIS	AE	pb@regalisinternational.com pb@regalis-dubai.com pb@regalis-asia.com	Importateur https://www.regaliswood.com/contact
11	Admin	CASSAGNE Bernard [25/06/20]	FRM	FR	bcassagne@frm-france.com	Bureau d'études https://frm-ingenierie.com
12	Admin	CORA Stefano [02/06/23]	CORA DOMENI- CO & FIGLI	IT	Stefano.Cora@coralegnami.it	Producteur https://www.coralegnami.it/en/cora-wood-gabon/
13	Admin	DE BOER André [02/06/23]	ETTF	NL	aideboer50@gmail.com	Association professionnelle https://www.ettf.info/ettf_news
14	Admin	DE HAAN John [25/06/20]	SOMIVAB-RAIL EU- ROPE-DUUR- ZAAM	NL BE GA	Dh@duurzaam-hout.com	Producteur – Industriel https://www.rail-europe-solutions.com/groupe http://somivab.com/
15	Admin	DEMARQUEZ Benoit [02/06/23]	TEREA	FR	b.demarquez@terea.net	Bureau d'études http://terea.net/fr/
16	Admin	DOUCET Jean Louis [25/06/20]	UNIV. GEM- BLOUX	BE	jloucet@uliege.be	Univ. – Centre de Recherche https://www.terra.uliege.be/cms/c_4082846/en/terra-forest-is-life
17	Admin	GROUDEL Emmanuel [02/06/23]	WALE	FR	emmanuel.groudel@gmail.com	Membre individuel https://www.woodexpert.fr/r%C3%A9%C3%A9rences/
18	Admin	HETROIT Arnaud [02/06/23]	LCB	FR	direction@lecommercedubois.fr	Association www.lecommercedubois.org
19	Admin	HUNINK JanWillem 26/05/2021	CIB-OLAM	CH	Janwillem.hunink@olamagri.com	Producteur https://www.olamgroup.com/locations/west-and-central-africa/republic-of-congo.html
20	Admin	JULVE Cecilia [9/12/22]	NATURE+	BE	direction@natureplus.be	ONG / Bureau d'études www.natureplus.be
21	Admin	KARSENTY Alain [02/06/23]	CIRAD	FR	alain.karsenty@cirad.fr	Univ. – Centre de Recherche www.cirad.fr
22	Admin	LATHAM Peter [31/05/22]	LATHAM / PEFC	UK	peter.latham@zoho.com	ONG https://pefc.org/
23	Admin	NTOUTOUME Jean-Marie [25/06/20]	UFIGA	GA	jm.ntoutoume@ufiga.org	Association professionnelle www.ufiga.org
24	Admin	PFANKKUCH Markus [02/06/23]	CEB – Precious Woods	CH	markus.pfankkuch@preciouswoods.com	Producteur https://www.preciouswoods.com
25	Admin	VAN DE PUT Ted [02/06/23]	PFF	SW	tvpd2805@gmail.com	Fondation / ONG www.precious-forests.foundation
26	Admin	WALTER Sven [Obs] [02/06/23]	FAO	IT	Sven.Walter@fao.org	Bailleur – Org. Internationale www.fao.org

Directeur Général de l'Association : Benoit **JOBÉ-DUVAL** (15/03/2016)

LES ADHÉRENTS DE L'ATIBT | EN 2023

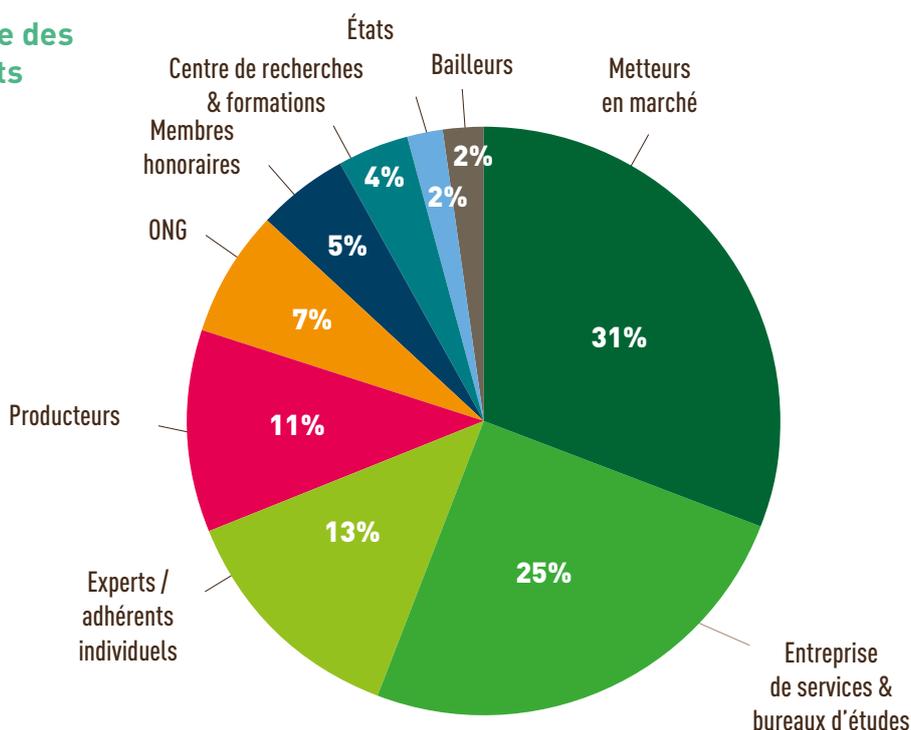
En 2023, six membres ont quitté l'ATIBT et dix-huit nouveaux membres ont adhéré à l'association. En décembre 2023, le nombre de membres inscrits est donc de 160. Il faut ajouter à ces membres cotisants les membres honoraires, qui jouent un rôle important. En comptant les membres honoraires, notre association compte 168 adhérents au 31 décembre 2023.



L'arrivée des nouveaux membres est toujours saluée au travers de notre newsletter. L'annuaire des adhérents est disponible sur notre site internet



Typologie des adhérents



LES 18 MEMBRES QUI NOUS ONT REJOINT EN 2023



REPRESENTATIVITÉ DE L'ATIBT DANS LE SECTEUR BOIS TROPICAL



© John Lander - Imagéo - Congo - Concession Fair&Precious

En fin 2023, avec plus de 160 membres et des membres honoraires, l'ATIBT représente efficacement les acteurs engagés dans la gestion durable des forêts tropicales, principalement issus du secteur privé. En particulier, elle regroupe un grand nombre d'entreprises forestières certifiées pour leur gestion durable ou leur légalité, totalisant environ douze millions d'hectares de forêts tropicales, dont plus de six millions sont certifiés FSC et PAFC. Ces entreprises forestières sont situées en Amérique latine (Brésil, Pérou), au Bassin du Congo et en Afrique de l'Ouest. En aval de la chaîne d'approvisionnement, de nombreux membres industriels ou négociants sont implantés dans une quinzaine d'autres pays, bien qu'un nombre croissant d'entre eux soit désormais basé dans les pays producteurs.

L'engagement des membres de l'ATIBT témoigne également de leur représentativité, car nombreux sont ceux qui font entendre leur vision et leurs besoins. La reconnaissance institutionnelle renforce cette représentativité. Les différents pays membres (République du Congo, République

centrafricaine, Côte d'Ivoire), les bailleurs de fonds, les instances professionnelles (quatorze associations de producteurs et d'importateurs de bois), ainsi que les centres de formation et de recherche (six institutions) contribuent à sa crédibilité et à sa légitimité. L'ATIBT est régulièrement sollicitée pour donner son avis sur les politiques publiques concernant la gestion durable des forêts tropicales.

Aujourd'hui, l'ATIBT est une association régulièrement consultée par des bailleurs de fonds et différentes grandes organisations. Ainsi, l'association fait partie du seul groupe consultatif associant le secteur privé à la FAO, puisque la Présidente de l'ATIBT a rejoint l'Advisory Committee on Sustainable Forest-based Industries de cette organisation internationale.

Par ailleurs, l'ATIBT participe au Conseil d'Administration des associations ETTF (European Timber Trade Federation), et ETIC (European Timber Industries Coalition). L'association siège aussi au Board de Precious Forests Foundation.

UNE ÉQUIPE AU SERVICE DE LA FILIÈRE

L'équipe de l'ATIBT est composée de personnels permanents chargés de la gestion de l'Association, ainsi que d'experts chargés de projets ou d'études spécifiques. Ces experts entretiennent souvent des liens à long terme avec l'Association et portent des actions qui s'inscrivent dans une relation durable. Certains experts, reconnus pour leurs connaissances, sont mandatés par l'ATIBT pour des études spécifiques.

Notre équipe, constituée de seize personnes en 2023, est répartie entre la France, la Belgique, le Congo, le Gabon et le Cameroun. Une représentante est installée aux USA. Composée de salariés et d'experts sous contrat, toute l'équipe partage les mêmes valeurs d'engagement et de convivialité et agit avant tout dans l'intérêt des membres de l'Association et des partenaires.



BENOÎT JOBBÉ-DUVAL

Directeur Général

Benoît Jobbé-Duval a 15 ans d'expérience dans la recherche et le développement en milieu tropical, au Cambodge, au Guatemala, au Mexique et surtout en Afrique, avec huit ans passés entre le Gabon et la Côte d'Ivoire. Pendant toutes ces années, il a travaillé avec l'unité Cultures pérennes du Cirad.

Avant de rejoindre l'ATIBT en 2016, Benoît a travaillé pendant 13 ans dans l'industrie du bois en Espagne.



JACQUELINE LARDIT-VAN DE POL

Coordinatrice Projet ADEFAC – Experte Filière Forêt Bois

Jacqueline Lardit-van de Pol a rejoint l'ATIBT début 2016 pour prendre en charge le projet FLEGT-IP. Ses plus de vingt ans d'expérience dans la sous-région, notamment au Cameroun et au Gabon, et ses postes successifs de coordonnatrice d'un projet pilote d'observateur indépendant pour une ONG, de responsable de certification de légalité pour des sociétés privées, ou encore de consultante dans l'évaluation du processus APV FLEGT pour des bailleurs de fonds, lui ont permis de comprendre les intérêts, les difficultés et les capacités des différentes parties prenantes. Jacqueline coordonne depuis 2020 le projet ADEFAC et est secrétaire de la Commission Forêt-Industrie de l'ATIBT.



CAROLINE DUHESME

Directrice innovation et stratégie - Experte certification

Caroline Duhesme est ingénieur du bois ESB et a plus de 20 ans d'expériences dans la filière forêt-bois tropicale, principalement dans le Bassin du Congo. Consultante indépendante depuis 10 ans, et spécialiste certification, elle a pu élargir ses domaines d'expertise à la gouvernance forestière (plan d'action FLEGT), aux mécanismes d'évaluation et de financements des services environnementaux et sociaux, etc. Depuis 2017, Caroline Duhesme a rejoint l'ATIBT pour appuyer la mise en œuvre d'un projet FLEGT-REDD- Certification. Elle est désormais en charge de la coordination des actions stratégiques de l'ATIBT, et elle est également secrétaire de la commission de certification de l'ATIBT.



MARION VAQUIN

Responsable administrative et financière

Diplômée d'un master II en finances de la Sorbonne Business School (IAE Paris), Marion a d'abord travaillé pendant cinq ans en cabinet d'expertise comptable et d'audit. Elle a ensuite passé dix années à occuper différentes fonctions au sein de la direction financière de l'AFD, où elle était directrice du département « Règlementaire, consolidation et comptabilité », ainsi que membre du comité éthique, avant de rejoindre l'ATIBT.



HORTENSE ELLA-MENYE BATINDEK

*Responsable communication
et suivi-évaluation du projet ADEFAC*

Hortense est Sociologue et exerce depuis 2010 comme Consultante en ingénierie de projets, en ingénierie de formation et en genre auprès de différentes organisations dans les pays du Bassin du Congo. Depuis avril 2020 elle est Assistante Technique à l'ATIBT dans le cadre du projet ADEFAC. Elle est depuis juin 2022 Vice-Présidente de la *Cameroon Development Evaluation Association* (CaDEA). Ses champs de recherche scientifique : éducation et formation, socialisation et dynamiques de genre au travail



ALAIN TIOTSOP

*Représentant ATIBT Congo / Coordinateur de projet /
Aménagiste forestier et auditeur*

Alain Tiotsop est ingénieur forestier, basé à Brazzaville. Il est responsable du bureau de l'ATIBT au Congo, et à ce titre gère et coordonne les différents projets mis en œuvre au Congo (ASP Congo – Appui Secteur Privé, ADEFAC, Open Timber Portal en 2022). Alain est auditeur FM/COC pour le Bureau Veritas et possède une solide expérience dans différents domaines : cartographie forestière, inventaires forestiers, traitement des données d'inventaire forestier, législation forestière, rédaction et mise en œuvre de plans de gestion forestière, entre autres. Alain a une solide expérience du secteur privé.



GERMAIN YÉNÉ

Chef de projet PAFC bassin du Congo

Germain est ingénieur des Eaux et Forêts. Il travaille sur les problématiques de gestion forestière et agro-industrielle en Afrique centrale et de l'Ouest depuis une vingtaine d'années au cours desquelles il a travaillé essentiellement avec le secteur privé. De 2019 à 2023, Germain a coordonné le Projet PAFC pour le Bassin du Congo. En 2023, Germain prendra la gestion du projet ASP PACTE VERT (Appui Au Secteur Privé forestier et à la filière du bois pour le Pacte Vert) au Cameroun dans le cadre du programme d'amélioration de la gouvernance en milieu forestier-PAMFOR.



YANICK NKOULOU

Chef du projet UFA-reforests

Yanick Serge Nkoulou est titulaire d'un Master professionnel en Sciences Forestières Option Agroforesterie obtenu à l'Université de Yaoundé I en 2011. Il débute sa carrière au sein de l'Absl Nature Plus dans le cadre de la foresterie communautaire au Cameroun, puis au sein la société forestière PALLISCO jusqu'en janvier 2022, où il s'occupait des aspects de reboisement et du suivi des dispositifs scientifiques installés dans les Unités Forestières d'Aménagement. Il a développé une longue expertise dans la gestion des pépinières, de sylviculture des essences forestières et de leurs écologies. Depuis février 2022, il est le nouveau chef de projet UFA-REFOREST.



DONATIEN NZALA

Expert gouvernance forestière auprès du projet ASP Congo

Le Professeur Donatien Nzala est ingénieur forestier de formation. Avec 35 ans de carrière d'enseignant-chercheur à l'Université Marien Ngouabi (Brazzaville- Congo), il a été aussi Directeur Général de l'Économie Forestière (2008-2014), puis Inspecteur Général des services de l'Économie Forestière de la République du Congo (2014-2017). En 2022, il est intervenu sur le projet OTP, ainsi que sur le projet ASP Congo en tant qu'assistant technique



ÉLISE MAZEYRAC

*Coordinatrice siège projet ADEFAC
Spécialiste gestion de projets de formation*

Élise Mazeyrac a un Master 2 Pro - Sciences de l'éducation et un Master en Sciences politiques, et un CAS en Formation d'Adulte. Elle est spécialisée dans la gestion de projets de formation et l'ingénierie de la formation. Élise a rejoint l'ATIBT en tant que chef de projet ADEFAC au siège de l'association en France, après plus de dix années d'expérience sur des projets de formation régionaux, et dans différents pays d'Afrique centrale.



FRANCK MONTHE

Coordinateur du plan d'action CITES

Franck est titulaire d'un doctorat en génétique et écologie forestière tropicale, obtenu à l'Université Libre de Bruxelles (ULB) en Belgique. Il bénéficie de plus de six (6) années d'expérience dans les domaines liés à la gestion durable des écosystèmes tropicaux africains. Son expérience scientifique, sa connaissance du terrain, sa communication avec le secteur institutionnel sous-régional et sa compréhension des enjeux liés à la gestion durable des forêts en Afrique centrale, sont autant d'atouts majeurs nécessaires pour mener à bien les activités



JOSÉPHA COACHE

*Communication et appui coordination projets
Chargée de mission RSE*

Josépha Coache est diplômée d'un master en « Développement agricole et politiques économiques » de l'Institut d'Études du Développement de la Sorbonne. Elle est actuellement assistante du programme marketing Fair&Precious de l'ATIBT, ainsi que du projet Thémis, depuis février 2020.



ALESSANDRA NEGRI

Coordinatrice des actions de promotion bois

Diplômée de sciences politiques et d'AgroParisTech, Alessandra a une connaissance solide des enjeux environnementaux tant sur le plan politique que technique. Elle s'est spécialisée en stratégie environnementale et en négociation. Dans le cadre d'un partenariat entre LCB et l'ATIBT, Alessandra exerce ses missions pour promouvoir l'ensemble des matériaux bois, interviendra dans le projet marketing de l'ATIBT, sur certains projets essentiels, en particulier le projet « Dryades » (création de fiches environnementales pour les matériaux en bois tropical), et le suivi de la nouvelle réglementation européenne contre la déforestation.



MAYLIS BORELLI

Gestion de projets

Maylis Borelli est ingénieur en agriculture, forêt et environnement, et est diplômée de l'école d'ingénieurs Purpan à Toulouse (master 2). Maylis a également une formation Natura-Dis en «gestion des espaces naturels». Avant de rejoindre l'équipe ATIBT, en septembre 2019, Maylis a été consultante en adaptation au changement climatique auprès du Programme Alimentaire Mondial, responsable des projets de suivi des forêts, de l'agriculture, du climat et des ONG à l'Agence Française de Développement en République du Congo et en charge des actions de conservation communautaire auprès d'ESI Congo. En 2021, 2022 et 2023, Maylis a participé à la clôture des projet FLEGT et appuyé l'ATIBT dans la gestion de ses réseaux sociaux en tant que consultante. En parallèle, elle a effectué des prestations avec ONFi, Kinomé, Smartcert, WCS et le PAM. Depuis septembre 2023, Maylis a réintégré l'équipe ATIBT en appui au montage et suivi de projets.



NATHALIE BOUVILLE

*Communicante multiculturelle
franco-centrafricaine.*

Avec plus de 20 ans d'expérience dans les secteurs des ONG et de l'entreprise, elle excelle dans la gestion des relations avec les parties prenantes. Après 15 ans passés à travailler pour des agences de communication en tant que Responsable du Branding et des Relations Publiques, elle s'est orientée vers la Communication Environnementale et la Gestion des Partenariats.

Nathalie a travaillé comme Coordinatrice intérimaire du Bassin du Congo pour le FSC (Forest Stewardship Council), puis a pris le rôle de Responsable de la Communication Afrique pour le FSC. Après avoir emménagé aux États-Unis, elle a travaillé en tant que Consultante pour World Forest ID, le US Forest Service (Département des Forêts), EIA (Environmental Investigation Agency) et maintenant pour l'ATIBT (Association Technique Internationale des Bois Tropicaux), où elle est chargée de la croissance et du développement de l'association aux États-Unis.



JESSICA DELEKIAN

Assistante Comptable et Administrative Siège

Jessica est titulaire d'un titre professionnel sur les ressources humaines spécialisation comptable.

Jessica a rejoint l'ATIBT début d'année 2023, en tant qu'assistante administrative et comptable de l'association.



RUTH PRUDENCE KOUSSINGOUNINA FLORA AMBOULOU

*Assistante Administrative Comptable et Logistique
du Bureau de l'ATIBT à Brazzaville*

Ruth Prudence est titulaire d'un BTS des commerces internationaux. Ruth Prudence a rejoint l'ATIBT en 2023 en tant qu'assistante administrative, comptable et logistique pour l'ATIBT Congo et participe également à l'appui logistique et comptable pour la mise en œuvre d'activités liées aux projets.



Ayant obtenu un diplôme de Master II en management des finances, à l'École Supérieure de Gestion et d'Administration des Entreprises ESGAE, où elle a poursuivi toutes ses études supérieures, Flora Amboulou, outre son poste d'Assistante administrative, comptable et logistique pour l'ATIBT Congo, appuie l'équipe dans toutes les activités d'organisation et gestion du matériel. Flora a été remplacé par Ruth Prudence KOUSSINGOUNINA en début 2023.



PAUL CUVEILLIER

Responsable documentation technique

Paul CUVEILLIER a rejoint l'ATIBT en mars 2023 dans le cadre d'un stage de fin d'étude pour réaliser un travail de refonte de la documentation technique de l'ATIBT. Diplômé d'un master en science du bois de Montpellier, Paul apporte un soutien dans le partage de connaissances techniques en matière de science du bois tropical.



ELISE CAMBIER

Assistante de projet en alternance

Elise Cambier a rejoint l'ATIBT depuis novembre 2023 dans le cadre d'une alternance de deux ans. Poursuivant un double diplôme AgroParisTech-Gembloux Agro Bio Tech (ULiège) en Gestion des forêts, elle souhaite acquérir une expérience pratique à l'ATIBT. Elle travaille dans le cadre d'un montage de projet de concertation au sujet de la révision des plans d'aménagement pour la seconde rotation.

CITÉ DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



L'ATIBT a son siège au sein de la [Cité du Développement Durable de Paris](#). La Cité est un pôle unique qui regroupe des organisations représentatives de la diversité des acteurs du développement durable et des transitions écologiques : organismes de recherche, de formation, bureaux d'étude, fonds de dotation, collectifs de concertation, entreprises de l'économie sociale et solidaire, etc.

Ensemble, ces acteurs et leurs partenaires internationaux œuvrent pour la production et une large diffusion des connaissances sur les défis du développement durable et pour le partage de solutions innovantes.

Face à la nécessité d'initier de nouvelles trajectoires de développement liant territoires d'ici et d'ailleurs, qui questionnent nos modes de vie et d'organisation, les membres de la Cité s'engagent à décroquer leurs expertises et leurs recherches pour faire émerger des collaborations inédites.

La commission agroforesterie et plantation de l'ATIBT associe les membres de la cité. L'ATIBT intervient également au niveau du master de l'Institut d'Etudes du Développement de la Sorbonne (IEDES) implanté dans la cité.

VISIBILITÉ DE L'ATIBT ET LE PARTAGE DE L'INFORMATION

LES SITES WEB DE L'ATIBT



Les réflexions de l'année 2023, ont permis de proposer une toute nouvelle arborescence pour notre documentation technique. Elle est aujourd'hui organisée autour des commissions de l'association. En effet, les thématiques des commissions (Agroforesterie & Plantation, Bois & normalisation, Carbone & Biodiversité, Certification & Réglementation, Forêt & Industrie, Formation, Marketing & Marché) sont les points d'ancrages de la ressource documentaire relayée par L'ATIBT et jouent un rôle crucial dans les actions menées par l'association.

La structure de la ressource documentaire a donc été définie en fonction des connaissances sur la filière bois, des documents déjà présents dans la base de données, des sujets abordés par chaque commission. Les titres des dossiers ont été minutieusement choisis pour ne pas porter à confusion sur leur contenu. Avec cette nouvelle arborescence, le site de l'association a adopté une remise en forme de la rubrique « publications techniques ».

Sur la base des modifications réalisées en interne, le site a été reconstruit de la même façon. Réalisé avec l'aide de l'entreprise 6LAB, des changements structurels ont été faits pour faciliter la navigation et la compréhension du contenu des différentes rubriques. Une vidéo a été réalisée à ce sujet que vous pouvez retrouver via ce lien. Cette restructuration faite selon les commissions de l'ATIBT ; vous y retrouverez 9 groupes, dont 7 sont associés aux commissions. Les 2 autres groupes permettent de centraliser les documents que l'ATIBT souhaite mettre en valeur, ainsi que les documents généraux sur la filière bois. Sous chaque document présenté sur le site de l'ATIBT, de brefs résumés y seront intégrés pour aider les lecteurs à se retrouver facilement dans leur recherche de documents.

Les ressources disponibles sont encore hétérogènes entre les commissions. Les thématiques « Formation » et « Agroforesterie & Plantations » sont peu présentes par rapport à d'autres comme « Certification », « Forêt & Industrie » ou encore « Matériaux Bois & Normalisation ». Étant donné que les membres sont majoritairement des producteurs et commerçants, cela pourrait expliquer pourquoi les thématiques « Formation » et « Agroforesterie & Plantations » bien que cruciales, sont moins développées par rapport à la « Certification » ou « Forêt & Industrie » qui jouent un rôle décisif dans l'exportation des produits bois.

De plus, la thématique « Carbone & Biodiversité » est souvent revenue comme étant une thématique à approfondir. La commission est apparue récemment dans l'association. La documentation pourra être complétée avec l'avancement des projets de la commission.

La thématique « Marketing & Marchés » n'est pas, selon le questionnaire, une thématique nécessitant d'avoir une documentation approfondie. Il conviendra en revanche d'ajouter des chiffres clés sur le marché des bois tropicaux.

Enfin, de nombreux répondants ont mentionné d'autres thématiques plus précises importantes à suivre comme les sujets liés à la CITES ou encore le RDUE. Ce travail a permis de proposer plusieurs pistes pour un accès facilité à l'information scientifique nécessaire à la sensibilisation aux enjeux environnementaux. Sur cette base, la médiathèque sera désormais plus facilement enrichie.



© John Lander - Imagéo

LES RÉSEAUX SOCIAUX

Les réseaux sociaux de l'ATIBT et de son programme Fair&Precious ont été gérés les quatre premiers mois de 2023 par Maylis BORELLI MANACH, puis par l'équipe ATIBT jusqu'à la reprise des réseaux sous forme de rotation par les bureaux d'étude membres de l'ATIBT. BF Consult a ainsi initié cette gestion en septembre, suivi par Eticwood à partir de novembre, avec en prévision une reprise des réseaux par TEREA début 2024. Ce fonctionnement a pour objectif de laisser la parole aux membres de l'association ayant une expertise multidisciplinaire des sujets sur lesquels nous intervenons.

LE COMPTE INSTAGRAM



Le programme Fair&Precious dispose d'une page Instagram.

Les chiffres clés

- 4 670 abonnés au 31 décembre 2023
- Comptes touchés en 2023 : 512 596

LES PAGES LINKEDIN



La page LinkedIn de l'ATIBT (3 600 abonnés au 31 décembre 2023) a été gérée toute l'année 2023 par l'équipe ATIBT pour relayer les actualités et événements phares de la vie de l'association. La page Fair&Precious a été gérée par Maylis BORELLI MANACH les quatre premiers mois de 2024

Le nombre d'abonnés et l'audience ont continué de croître en 2023 sur les deux comptes.

Les chiffres clés de la page Fair&Precious :

- 1 900 abonnés au 31 décembre 2023
- 57 768 impressions (audience)
- 1 441 réactions
- 15,5 % de taux d'engagement

LES NEWSLETTERS DE L'ATIBT



En 2023, 53 newsletters et flash news ont été envoyées. La newsletter hebdomadaire est envoyée chaque vendredi après-midi, complétée en cas d'information urgente par des flash news généralement sur un sujet unique.

Ces newsletters et flash news ont ainsi permis de partager largement 249 articles dont 92 articles sur les membres de l'ATIBT.

Concernant les projets :

- 4 articles ont été dédiés à ASP Cameroun
- 5 articles à UFA Reforest
- 4 articles à ASP Congo
- Une dizaine d'articles au RDUE
- 8 articles à la CITES
- 2 articles aux projets Thémis et Dryades

LES PUBLICATIONS 2023

Les fiches techniques de l'ATIBT ont commencé à faire l'objet d'un nouveau partage dans la newsletter. Le point essentiel de cette démarche visait à y intégrer des références bibliographiques pour offrir des informations complémentaires sur un sujet précis en lien avec les sciences du bois. Au cours des différentes relectures des fiches techniques, il est apparu que certaines nécessitaient une actualisation. Un nouveau document annexe a donc été rédigé pour rendre compte des différentes informations à actualiser. Ce document est le point de départ d'une future mise à jour des fiches techniques de l'association.

Par ailleurs, 2023 a également vu paraître le 3^e et ultime volet de la série documentaire Fair&Precious. Pour rappel, cette collection de films se décline en 3 épisodes :

Épisode 1 :
Pour une exploitation responsable

Épisode 2 :
Pour la sauvegarde des écosystèmes

Épisode 3 :
Pour le bien-être des populations

L'épisode 2 avait été présenté lors du CIB 2022 à Nantes à l'occasion du Forum de l'ATIBT et le 1^{er} épisode avait été projeté pour la première fois aux participants du Think Tank de décembre 2022. Ce 3^e épisode a été finalisé et diffusé en janvier 2023. Un clip plus court et donc plus polyvalent a également été réalisé en 2023.

Tous les épisodes et le clip Fair&Precious sont disponibles dans la rubrique "Vidéos" de la médiathèque du site ATIBT.

2023

EN UN CLIN D'ŒIL

JANVIER

- **20 janvier** : Webinaire WWF France : Retour sur les décisions de la COP 15
- **25 janvier** : Webinaire Preferred by Nature : Nouveau Règlement de l'UE sur la déforestation (EUDR) - Naviguer dans les exigences
- **26 janvier** : Seminario web Preferred by Nature : Nuevo reglamento sobre la deforestación de la UE (EUDR) - Navegando a través de los requisitos

FÉVRIER

- **9 février** : Salon Bois à Bulle, Suisse
- **10 février** : Webinaire de l'Alliance pour la Préservation des Forêts "Objectif zéro déforestation"
- **10 février** : Initiation au jeu de stratégie CoPalCam à la Cité du Développement Durable
- **24 février** : Atelier de lancement du projet ASP-Pacte Vert au Cameroun

MARS

- **1-2 mars** : One Forest Summit au Gabon
- **6-8 mars** : 18^e édition du Dubai WoodShow 2023
- **21 mars** : International Day of Forests
- **23 mars** : Webinaire FSC "Wood you find it?" sur le RDUE et FSC
- **29-31 mars** : Wood Convention de IWPA à Savannah (USA)

AVRIL

- **13 avril** : Séminaire de Preferred by Nature sur "La nouvelle réglementation européenne relative à la déforestation importée RDUE : parcourir les exigences"
- **20 avril** : Webinaire SNDI - Présentation règlement européen déforestation
- **20 avril** : Webinaire PEFC - Introduction au nouveau règlement européen sur la déforestation
- **25 avril** : Atelier FSC à Bruxelles "Wood you find it?" sur le RDUE et la géolocalisation
- **27 avril** : Webinaire Preferred by Nature : Comment naviguer dans le nouveau Sourcing Hub et y contribuer en tant qu'acteur ?

MAI

- **5 mai** : Conseil d'Administration de l'ATIBT
- **8 – 18 mai** : Mission ATIBT / Rainforest Alliance Mission en Amérique Centrale
- **9 – 12 mai** : Salon interzum Cologne 2023

JUIN

- **2 juin** : Conseil d'Administration et Assemblée Générale de l'ATIBT
- **5 – 9 juin** : Comité des plantes de la CITES
- **5 juin** : Date limite des candidatures pour intégrer le Focus Forest Advisory Group
- **7 juin** : Assemblée Générale de l'ETTF
- **8 juin** : Carbon Market Summit
- **8 – 9 juin** : Salon des métiers de l'ERAIFT à Kinshasa
- **12- 13 juin** : Formation auditeur chaîne de contrôle PAFC Bassin du Congo
- **13 juin** : Table ronde du FFEM sur 2 nouvelles capitalisations de la collection FFEM "innover - expérimenter - partager"
- **14 juin** : Séminaire Preferred by Nature à Berlin - Get ready for the EU Deforestation Regulation
- **24 juin – 4 juillet** : Salon du Mobilier à Yaoundé
- **29 juin** : Assemblée Générale FSC France

JUILLET

- **29 juin – 14 juillet** : « États, entreprises et certifications : Que va changer le règlement européen sur la déforestation importée ? »
- **18 juillet** : formation CoC par PAFC

SEPTEMBRE

- **6- 7 septembre** : FSC : Réunion des membres de la région Afrique 2023
- **19 septembre** : Une délégation du Ghana rencontrera les acteurs du secteur privé à Bruxelles le mardi 19 septembre prochain
- **20 septembre** : Reporté - Date à venir - Webinaire FSC sur la Motion 23
- **27 – 28 septembre** : Colloque à la Sorbonne sur la protection des forêts

OCTOBRE

- **11- 12 octobre** : Conférence Internationale des bois résineux à Vienne
- **13 octobre** : Assemblée générale de l'ETTF
- **17-20 Octobre** : Congrès International Woodrise à Bordeaux
- **23-25 Octobre** : Sommet Climate Chance Afrique 2023
- **23-25 Octobre** : Le bois source de ressource durable : Colloque Franco-Japonais - Chaire Mobilité et Paysage ENSP à Versailles
- **25 Octobre** : Webinaire FSC sur le RDUE
- **26-28 Octobre** : Sommet des Trois Bassin à Brazzaville

NOVEMBRE

- **13 novembre** : OIBT : 59^e session du Conseil international des bois tropicaux et sessions associées des Comités
- **21 novembre** : Global legal & sustainable timber forum - GLSTF à Macao
- **22 novembre** : Webinaire sur la mise en oeuvre du RDUE (Commissariat général au développement durable)
- **22 novembre** : Webinaire PEFC sur le RDUE
- **24 novembre** : Rencontre d'affaire FSC Amazonie
- **30 novembre – 12 décembre** : COP28 EAU à Dubaï

DÉCEMBRE

- **8 décembre** : ATIBT Board of Directors
- **14 décembre** : Clôture du chantier "Référentiel Empreinte Forêt France"
- **14 décembre** : Webinaire - Lancement de l'outil WWF évaluation du risque
- **20 décembre** : 70^e anniversaire de l'Ecole Nationale des Eaux et Forêts du Gabon



2

LE CONSEIL SCIENTIFIQUE ET LES COMMISSIONS DE L'ATIBT, ORGANES TECH- NIQUES DE L'ASSOCIATION

Afin d'être au plus près des réalités du terrain et des enjeux du secteur, l'ATIBT est entourée de **groupes de travail thématiques** : les Commissions de l'ATIBT rassemblent les Membres de l'Association qui souhaitent contribuer aux **discussions sur les principaux thèmes auxquels le secteur du bois tropical est confronté**, parfois avec des intervenants extérieurs.

Grâce à l'engagement des membres actifs au sein des différentes commissions, l'ATIBT contribue activement aux débats internationaux sur le secteur forestier-bois tropical. Ces efforts collectifs sont essentiels pour maintenir un secteur innovant, respectueux des normes internationales et économiquement viable.

Nous saisissons ici l'occasion de remercier les membres qui font vivre nos commissions !

LE CONSEIL SCIENTIFIQUE

Président : Jean-Louis Doucet
(Université Gembloux Agro-Bio Tech)

Secrétaire : Franck Monthe

Le Conseil Scientifique de l'ATIBT, caractérisé par son avis critique et indépendant dans le cadre de l'ATIBT, constitue une ressource essentielle. Il est en mesure d'offrir des consultations à l'ATIBT et d'être sollicité par celle-ci pour formuler des avis sur des enjeux scientifiques spécifiques, jugés prioritaires. La diversité des experts provenant de différents horizons garantit un diagnostic neutre et indépendant.

En 2023, le Conseil Scientifique de l'ATIBT a poursuivi son soutien aux efforts d'intégration des résultats de recherche du collectif DYNFAC. La réflexion sur le développement d'une méthodologie d'analyse du statut de vulnérabilité des espèces a également continué. Les travaux ont notamment abouti à la finalisation et à la soumission à l'UICN des fiches d'actualisation du statut de conservation d'une dizaine d'espèces.

Pour l'année à venir, le Conseil prévoit principalement d'approfondir les questions liées à l'étude de la vulnérabilité des espèces exploitées, tant dans le cadre de l'UICN que du point de vue écologique.

Nous sommes ravis d'accueillir [Adeline Fayolle](#), chercheuse écologue forestière tropicaliste de l'UPR Forêts et Sociétés au CIRAD, qui apportera son expertise aux activités du Conseil Scientifique.



© John Lander - Imagéo

LES COMMISSIONS

| LA COMMISSION MARKETING

En 2023, deux commissions marketing ont été tenues en avril et novembre.

Le 9 avril, la commission a abordé en particulier la conjoncture commerciale globale et par marché, les relations avec les autorités du bassin du Congo, le RDUE et la Cites.

La commission du 7 novembre a permis de faire un large point sur les dernières actualités avec la présentation des trois nouveaux opérateurs forestiers qui ont rejoint le collectif Fair&Precious en 2023 : il Madeiras au Brésil, Alpicam-Grumcam

au Cameroun, ainsi que Maderacre au Pérou. Ces trois nouveaux adhérents représentent une augmentation de 1 270 000 ha. L'arrivée d'entreprises sud-américaines élargit le champ d'influence et le nombre d'essences à promouvoir, et permet d'échanger sur les enjeux communs et spécifiques des bassins forestiers du Congo et de l'Amazonie. Deux projets ont également été présentés aux membres de la Commission : le projet « Contrats et usages », financé par l'OIBT, et le second projet, « Cahier des Clauses Techniques Particulières – CCTP » financé par le PPECF.

| LA COMMISSION CERTIFICATION ET SES GROUPES DE TRAVAIL



© John Lander - Imagéo - Cameroun - Concession Fair&Precious

Les sujets relatifs à la commission certification en 2023 n'ont pas manqué, en raison d'une actualité chargée. Avec l'adoption du Règlement déforestation (RDUE) en juin 2023 suivi par la commission, cette dernière a changé de nom pour devenir la **Commission Certification & Réglementation**.

Deux réunions ont été tenues en 2023 :

- En avril 2023 : cette réunion a été largement consacrée à la présentation et l'explication du projet de texte du règlement Déforestation (qui était en attente d'adoption par le Conseil de l'UE) sur

la base de la plaquette RBUE/RDUE tout juste élaborée par l'ATIBT. D'autres points ont été parcourus, tel que la situation de la certification dans le Bassin du Congo, le suivi de la mise en œuvre de la motion 23 sur la gestion des IFLs (FSC), l'expansion du PAFC Bassin du Congo ;

- En décembre 2023 : La Commission a rapporté des avancées dans la certification des forêts du bassin du Congo, notant l'obtention du certificat FSC par Alpicaam-Grumcam au Cameroun et une augmentation des certifications FSC et CW/FM au Gabon. En ce qui concerne le PAFC/PEFC, environ 890 000 hectares sont désormais certifiés pour une gestion durable. Des formations ont été dispensées sur la norme de Chaîne de contrôle, et un groupe de coopération pour les forêts tropicales naturelles sera mis en place en 2024. Le partenariat

avec l'ATIBT se poursuit, avec le développement d'une FAQ pour les auditeurs et les entreprises. Du côté de FSC, de nouveaux coordinateurs et chefs de projet ont été accueillis dans le bassin du Congo, et les travaux sur le RDUE et la Motion 23 ont été évoqués, avec un accent sur le Gabon. La Commission a également examiné les progrès concernant le RDUE, soulignant l'importance de la communication de PEFC et FSC sur le règlement auprès de leurs membres. L'ATIBT a souligné ses efforts pour améliorer la compréhension du RDUE dans le secteur et sa représentation au niveau européen.

Le sous-groupe IFL a continué de fonctionner pour suivre la mise en œuvre de la motion 23 (cf. section « Appui à la certification »).

LA COMMISSION FORMATION



© John Lander - Imagéo

Fin 2022, le plan d'action de la commission formation s'articulait autour des 4 axes stratégiques de la commission : rendre visibles et attractifs les métiers de la filière ; mieux identifier les besoins des entreprises et des professionnels pour le développement des formations adaptées ; promouvoir l'offre de formation des membres de l'ATIBT ; et répondre aux besoins de formations techniques

et récurrents pour la filière. Cependant, en 2023, les activités de la commission ont été mises en sourdine. Néanmoins, l'ATIBT a pu, au travers notamment du projet ADEFAC, travailler sur ces axes. Identification et précisions des besoins auprès des professionnels de la filière ; production d'outils de communication mettant en avant les métiers ([capsules vidéos](#)), accompagnement des formateurs formés par le projet pour le déploiement d'une offre de formation en réponse aux besoins ; finalisation d'un guide d'utilisation locale des bois d'Afrique Centrale qui sera publié début 2024 pour faire la promotion des bois et de leurs usages et fournir des informations techniques utiles pour les professionnels et les formateurs ; etc. Pour en savoir plus sur le projet ADEFAC, vous pouvez consulter le chapitre "formation professionnelle" de ce rapport d'activité.

LA COMMISSION BOIS & NORMALISATION

© John Lander - Imagéo - Gabon - Concession Fair&Precious



En 2023, l'Unité BioWooEB du CIRAD est intervenue sur les 5 actions de coopération définies dans la convention de partenariat signée avec l'ATIBT pour l'année en cours.

1. Appui technique à l'ATIBT et à ses adhérents, et réponses à leurs demandes techniques dans le champ des compétences « Bois tropicaux » du CIRAD

De nombreuses réponses ont été apportées aux questions posées par les membres de l'ATIBT sur des problématiques techniques. Parmi elles, nous pouvons citer (1) la résistance aux termites de *Guarea cedrata* ; (2) essences sud-américaines actuellement utilisées par les fabricants de contreplaqué nord-américains substituables par des essences du Bassin du Congo, notamment l'Okoumé ; (3) Facteurs de Qualité Musicale (FQM) des bois tropicaux ; (4) utilisations spécifiques des bois de la Selva Maya ; (5) du séchage du bois avec une technologie de séquestration de CO₂ ; (6) informations sur *Ficus variifolia* ; (7) classe de durabilité naturelle aux champignons lignivores vs classes d'emplois ; (8) LKTS et reconstitution des bois tropicaux par collage ; (9) limites de l'utilisation de l'Azobé en eaux marines tropicales ; (10) proposition de thématiques techniques à traiter en Commission *Matériaux Bois & Normalisation* ; (11) informations techniques sur le Pucte et le Manchiche

(essences sud-américaines) ; (12) extractibles du Cumaru à l'origine de taches sur façades ; (13) différence entre Sapelli et Mahogany ; (14) bambous et RBUE ; (15) prix et marchés des placages tropicaux camerounais ; (16) problèmes de séchage du Kanda ; (17) questions sur *Macrobium pendulum* ; avantage du Mengkulang par rapport au Sapin en menuiserie ; (18) conductivité thermique du Kanda ; (19) classes de résistance mécanique du bois de Tauari thermo-traité ; (20) durabilité du Sapelli ; (21) informations techniques sur *Acacia brevipes* (Tamarin des hauts, la Réunion) ; (22) densité du Niové à l'état vert ; (23) mulotage de l'Azobé ; (24) densité du *Pinus kesiya* à l'état vert ; (25) tolérances dimensionnelles en fonction du niveau de séchage et règles de classement des sciages africains ; (26) coloration de parquet en Bossé ; (27) caractère allergène de bois africains ; (28) dureté Janka du Niové et de l'Ovengkol ; (29) *Swietenia* et CITES ; (30) attaques d'insectes sur le bois d'Hévéa ; (31) informations techniques sur le Robinier.

Autres actions et activités :

- De la prise en compte des carrelets 3-plis lamellés-collés dans les annexes de la CITES en relation avec les codes HS concernés
- Participation à l'Assemblée Générale et au Congrès 2023 de la Fédération Européenne du Parquet, présentation d'un diaporama A Wide Range of Tropical Timber Species suitable for wood flooring (Barcelone)
- Co-encadrement de Paul Cuveillier, stagiaire en Master 2 Sciences du bois à l'ATIBT.
- Prospect : Le collage appliqué aux bois massifs : un levier technologique au service des bois tropicaux africains Valorisation des LKTS, des co-produits de la chaîne de production-transformation et amélioration des rendements matière.

Organisation Mondiale des Douanes (OMD) : Actualisation et mise à jour de l'Annexe aux Notes explicatives du Chapitre 44 « Dénomination de certains bois tropicaux ».

Mi-2023, l'ATIBT et l'Unité BioWooEB du CIRAD ont été sollicitées par l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD) pour participer à un groupe de travail restreint en collaboration avec l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT).

Une feuille de route établie par l'OMD pour ce groupe de travail définissait les actions à engager pour mettre à jour l'annexe aux notes explicatives du chapitre 44 du système harmonisé (SH) qui répertorie les essences tropicales.

Ces notes explicatives jouent un rôle essentiel dans la compréhension de la portée des classifications du SH par les douanes et par les opérateurs du commerce international des bois tropicaux.

La Nomenclature générale des bois tropicaux de l'ATIBT (2016) a servi de support et de référence à cette mise à jour de l'annexe aux notes explicatives du chapitre 44 du Système Harmonisé.

Fin janvier 2024, une réunion de travail à Rome réunissant des représentants des cinq institutions membres du groupe de travail a permis de finaliser cette actualisation des notes explicatives du chapitre 44. Chaque point de cette mise à jour a été étudié en détail afin de s'assurer de sa future acceptation par toutes les Parties contractantes à la Commission sur le Système Harmonisé de l'OMD.

La mise à jour du document a été examinée puis validée par le Comité du SH qui s'est tenu en mars 2024 à Bruxelles.

2 - Animation de la Commission Matériaux bois et Normalisation de l'ATIBT, et interactions ponctuelles avec les autres commissions, principalement la commission Marketing, la commission Forêt & Industrie et la commission Formation

- Réunion CITES - Commission forêt-industrie ATIBT (13 janvier)
- Organisation d'une [réunion de la Commission Matériaux et Normalisation \(mai 2023\) en visio-conférence](#).
- [Restitution de l'étude Orientations et recommandations sur les contrats et les usages pour le commerce international des bois tropicaux](#) à l'ATIBT
- Participation aux réunions-visio 2023 de la Commission Marketing (23 mars et 7 novembre).
- Etude *Orientations et recommandations sur les contrats et les usages pour le commerce international des bois tropicaux* (contrat ATIBT / OIBT) : contribution à la rédaction des 12 fascicules correspondants (ci-dessous).

3 - Publication de documents techniques élaborés dans le cadre de la Commission Technique

12 fascicules de l'étude *Orientations et recommandations sur les contrats et les usages pour le commerce international des bois tropicaux* (version française et anglaise) : Noms et appellations des bois ; Terminologie appliquée aux bois et produits dérivés du bois ; Principales règles de classement des sciages avivés tropicaux ; Taux d'humidité du bois et niveaux de séchage ; Mesurage, dimensions et surcotes des sciages avivés tropicaux ; Ecocertifications, certifications de légalité et réglementations liées au commerce international des bois ; Recommandations pour la commercialisation des espèces inscrites dans les annexes de la CITES ; Conteneurisation, caractéristiques des conteneurs et convention SOLAS ; Les

Incoterms 2020 ; Assurances maritimes ; La Liasse documentaire ; Recommandations générales sur les termes du contrat.

4 - Participation aux Commissions de normalisation française (BNBA/BF 035) "Durabilité et environnement pour le bois" et européenne Cen/TC 38 Durability of Wood and Derived Materials (8 groupes de travail) (Marie-France Thévenon)

5 - Autres actions contractualisées ou non, réalisées ou en cours :

- Elaboration des fiches Tropix Tamarindo et Abiurana vermelha pour Vandecasteele Hout import
- Fourniture de photos de bois de 100 essences africaines pour l'ouvrage Guide d'utilisation locale des bois d'Afrique centrale (projet ADEFAC)
- Avancement du contrat de prestation de service entre l'ATIBT et le CIRAD pour le projet PAFFB (formation à l'identification des essences forestières sur produits transformés (sciages, placages, etc.), au mesurage et au classement des sciages) : formation programmée durant la seconde quinzaine d'avril 2024.

| LA COMMISSION FORÊT & INDUSTRIE



© John Lander - Imagéo - Congo - Concession Fair&Precious

Président : Nicolas Bayol (FRMi)
Secrétaire : Jacqueline Lardit

En 2023, la commission forêt & industrie a travaillé sur deux sujets principaux : la préparation des plans d'aménagement pour la deuxième rotation et la mise en œuvre de la CITES en Afrique centrale. La commission s'est réunie 4 fois (aux mois de janvier, mai, octobre et novembre) par visioconférence.

Le principal résultat des réunions pour les plans d'aménagement consiste en une proposition commune pour établir un bilan complet de la mise en œuvre des premiers plans d'aménagement en Afrique centrale, sur les aspects techniques (évaluation de la ressource ligneuse, évolution des méthodes d'aménagement ...), aspects sociaux (diversification des activités régénératrices de revenus pour les populations locales...), aspects environnementaux (rôle dans la protection de la biodiversité ...), de aspects économiques (vers des nouvelles sources de revenus pour les entreprises forestières...), etc., afin d'apprécier la pertinence de ces plans. Dans ce sens, la commission souhaite la mise en place d'un groupe de travail d'aménagistes provenant du secteur privé, de l'administration et des universités et centres de recherche pour effectuer ce bilan complet et pour par la suite proposer d'éventuelles adaptations de la législation pour l'élaboration de nouveaux plans d'aménagement, tout en tenant compte également des résultats de recherche sur la dynamique des forêts dans le Bassin du Congo. Ce groupe de travail reportera à la COMIFAC. Cette réflexion sur l'évolution des approches de gestion des concessions forestières pourra

être complétée par une réflexion plus large sur l'évolution des contrats de concession, des obligations des concessionnaires, des droits conférés par les concessions, de la prise en compte des ayants-droits locaux. Les réunions sur la CITES ont conduit à la mise en place d'une Taskforce CITES, qui a contribué au renforcement de la mobilisation des pays d'Afrique centrale lors des rencontres de la convention à savoir, la 26^{ième} réunion du comité de plantes à Genève du mois de juin, la 77^{ème} réunion du comité permanent à Genève du mois de novembre et la réunion sur le futur Guide pour l'élaboration des ACNP à Nairobi du

mois de décembre. La taskforce a également été très active dans l'appui à l'élaboration des ACNP par le Cameroun et le Gabon. L'implication de la commission dans le sujet CITES est possible grâce à l'appui financier du projet ASP Cameroun. En 2024 la mise en œuvre de la CITES et les plans d'aménagement nouvelle génération restent les sujets principaux de la commission, avec les questions d'industrialisation, dans le contexte de la décision des pays de la CEMAC (auxquels la RDC s'est associée) d'arrêter l'exportation de grumes et de développer l'industrie de la transformation du bois.

LA COMMISSION AGROFORESTERIE & PLANTATIONS



© John Lander - Imagéo - Gabon - Concession Fair&Precious

La Commission Agroforesterie & Plantations s'est réunie à la fin 2023 afin de démarrer une série de rencontres destinées à redynamiser le groupe. Au plan de la gouvernance le principe d'un secrétariat partagé et tournant annuellement entre Kinomé (actuel), TEREA, ETICWOOD et d'autres à venir a été posé. En complément, une **cellule technique mensuelle** (CIRAD, KINOME, ETICWOOD, TEREA, ERAIFT) se réunira afin de suivre la concrétisation du plan d'action de la commission. Les résultats seront présen-

tés plus largement deux fois par an. Plusieurs projets ont été abordés, dont un projet biodiversité et agroforesterie en discussion au niveau du FFEM et un projet de recherche appliquée sur l'étude du marché du bois issu d'agroforesterie dans plusieurs pays. Cette recherche serait confiée à des étudiants. Un article sur la situation des programmes agroforestiers de Côte D'Ivoire a aussi été produit afin de partager aux membres les dynamiques à l'œuvre dans ce pays.

LA COMMISSION CARBONE & BIODIVERSITÉ



© John Lander - Imago - Congo - Fair&Precious

La Commission Carbone et Biodiversité (CC&B), créée en janvier 2022, a entamé en 2023 sa deuxième année d'information et d'accompagnement des forestiers, et plus largement du secteur forêt-bois tropical, à mieux comprendre les opportunités offertes par les marchés du carbone et de la biodiversité, pour obtenir des opportunités économiques en échange des services écosystémiques liées à la gestion durable des forêts.

La gestion et l'animation de la commission ont cette année encore été réalisées, comme depuis le départ, par un secrétariat composé de deux bureaux d'études : TERA et Eticwood.

Cette commission qui a l'origine comptait une trentaine de membres, accompagne désormais plus de 80 acteurs de la filière (entreprises forestières, chercheurs, bureaux d'études, bailleurs, etc.) sur ces questions de carbone et biodiversité.

Dans ce cadre, le calendrier de cette deuxième année de la commission a été bien rempli, avec la réalisation des activités suivantes :

- Animation de 2 réunions thématiques avec les membres restreints de la commission
- **Réunion du 06/04/2023** composée en trois actes : le premier reprenant les conclusions du One Forest Summit, le second faisant un focus sur la situation des projets carbone en Côte d'Ivoire et le troisième présentant les avancées de l'OBC.
- **Réunion du 09/11/2023** composé en deux actes, le premier reprenant les conclusions du Sommet des Trois Bassins et le second présentant de nouvelles initiatives pouvant devenir des opportunités pour le secteur forestier, à savoir le standard ERS et l'IAPB - International Advisory Panel on Biodiversity Credits.
- Diffusion périodique de trois Newsletters, réparties tout au long de l'année, reprenant l'actualité carbone et biodiversité à l'ensemble des membres de la commission.
- Participation à plusieurs événements et réunions relatifs au consortium Organization for Biodiversity Certificates (OBC). Ce consortium vise à regrouper différents

- acteurs pour faire émerger de nouveaux outils et mener une réflexion méthodologique pour générer des « certificats biodiversité » visant à rémunérer les porteurs de projet ayant un impact positif sur ce service écosystémique. L'ATIBT, représentée par la CC&B, a ainsi participé de la manière suivante :
- Présence à la réunion de lancement du programme de recherche sur les certificats de biodiversité à Paris le 28 novembre 2023, avec au programme des débats sur le processus de certification et de définition d'un cadre de marché pour l'échange et l'utilisation de ces certificats
 - Diverses réunions du Board
 - Diverses réunions du groupe de travail « Marché »
 - Diverses réunions pour monter les groupes techniques par écosystèmes et notamment « Forêt Tempérée », « Agriculture Tempérée » et « Forêt Tropicale » et premières réunions techniques
 - Participation à la COP28 de Dubaï du 04 au 08 décembre 2023 et intervention sur le pavillon de la COMIFAC - Central Africa Initiatives lors d'un side-event sur « La gestion durable des forêts tropicales sous le prisme du carbone et de la finance verte : vers un nouveau paradigme ? ».



© John Lander - Imagéo

CHIFFRES CLÉS CONCERNANT L'ATIBT ET LA FILIÈRE

3

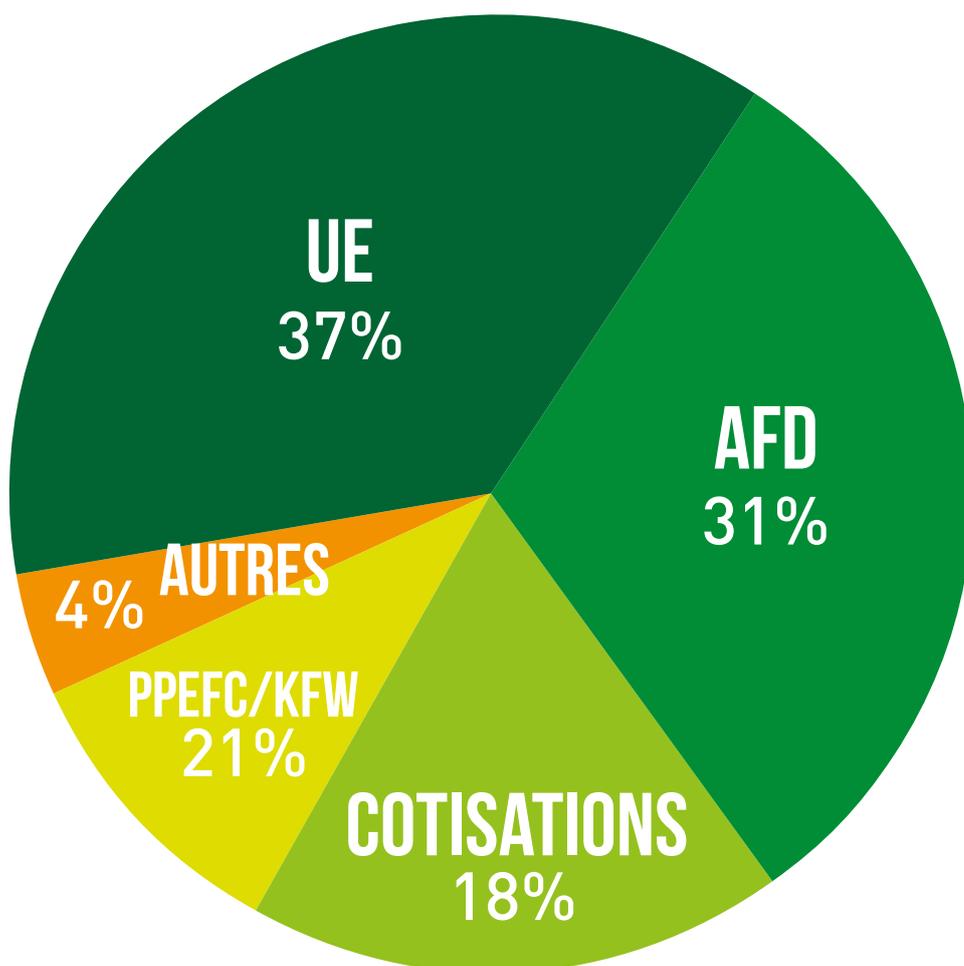


ORIGINE DES RESSOURCES DE L'ATIBT POUR L'ANNÉE 2023

Le budget de l'ATIBT pour l'année 2023 est de 1 475 K€ soit une légère diminution de 70K€ par rapport à 2022. Les ressources de l'année 2023 ont été augmentées suite à l'entrée en vigueur de nouveaux projets financés par l'Union Européenne et ont été diminuées des projets qui se sont terminés

notamment avec le FFEM et le PPECF. La part des cotisations est stable et s'établit à 18% en 2023. En valeur, le montant est inférieur à celui de 2022 du fait de l'appel de cotisation exceptionnel qui avait eu lieu cette année-là pour l'organisation du Forum de l'ATIBT.

La part des différents bailleurs est indiquée dans le schéma ci-dessous.



À QUOI SERVENT VOS COTISATIONS ?



© John Lander - Imagéo - Congo -

Les cotisations des membres représentent chaque année environ 18-20 % du budget de l'association, comprenant également certaines contributions exceptionnelles des membres, notamment les cotisations spéciales Fair&Precious des opérateurs certifiés, et certains autres cofinancements ponctuels. Elles sont importantes car notre Association doit en effet couvrir des actions nécessaires à sa bonne gouvernance, et répondre aux besoins des adhérents, lesquels besoins ne sont pas toujours en lien avec les projets.

Ainsi, on peut mentionner particulièrement :

- Des frais fixes qui ne peuvent pas être financés par des bailleurs, concernant notamment la gouvernance, la comptabilité, mais aussi l'information destinée aux membres, au travers des réponses aux questions posées régulièrement, de la newsletter, etc.
- La convention signée avec le Cirad pour son appui technique aux thématiques « technique bois » de l'ATIBT, qui fait partie des engagements historiques de l'ATIBT vis-à-vis de ses membres.
- L'animation des Commissions de l'ATIBT, qui sont un instrument réunissant tous les membres de l'ATIBT autour de sujets importants : La normalisation, la connaissance du bois, la certification, la formation, l'agroforesterie et les plantations, le marketing, l'industrie forestière, le carbone et la biodiversité, ainsi que le Conseil Scientifique de l'ATIBT.
- L'instruction des projets, qui permettent ensuite de mettre en œuvre des actions de terrain ou des actions institutionnelles fortes. Si les actions sont bien financées par les bailleurs, toute la phase préparatoire est à nos frais et cette période peut durer des mois.
- Le cofinancement requis pour les actions financées par certains bailleurs, qui peut être assez conséquent, de l'ordre de 15-20 %
- Certains plaidoyers spécifiques faisant suite à des décisions politiques : partage de production au Congo, exportation des grumes CEMAC, règlement européen, par exemple.
- Certains sujets récurrents dont l'ATIBT est responsable : nomenclature des bois tropicaux, cartographie des projets, suivi des surfaces certifiées, etc.

SITUATION FINANCIÈRE DE L'ATIBT FIN 2023

Les produits d'exploitation sont composés d'une part des cotisations et d'autre part des subventions reçues sur projet et consommées sur 2023. Ils sont constants entre 2022 et 2023, de même pour les charges de mise en œuvre des projets.

A noter, une diminution importante du poste « Missions » liée aux événements de 2022 notamment le Forum de l'ATIBT qui a lieu tous les deux ans.

Concernant la masse salariale, le niveau de 2023 reflète une année à effectif complet et une augmentation liée à un renfort de deux contrats à durée déterminé.

Ressources en K€	2023	2022	Variation	Variation %
Cotisations et partenariats privés	268	298	(30)	-10%
Subventions	1207	1247	(40)	-3%
Divers et exceptionnels		5	(5)	-100%
TOTAL	1 475	1 550	(75)	

Emplois en K€	2023	2022	Variation	Variation %
Mise en œuvre de projets et consultance	753	732	21	10%
Missions pour la mise en œuvre des projets	161	276	(115)	452%
Ressources salariales	376	323	53	28%
Charges d'exploitations/Divers	258	217	41	71%
TOTAL	1 471	1 548	-	

Résultat	4	2	2	
-----------------	----------	----------	----------	--

QUELQUES CHIFFRES SUR LA FILIÈRE DANS LE BASSIN DU CONGO

**Tableau de synthèse ATIBT concernant les principales données
de la filière forêt-bois du bassin du Congo**
Actualisation avec la contribution de l'OFAC-COMIFAC

Éléments de comparaison	Cameroun	Gabon	Congo	RDC	RCA	Total régional
Forêt et exploitation						
Surface de forêt dense humide	20,3 millions ha ^[1] 22 millions ha (OFAC 2020)	23,5 millions ha ^[1] 23,6 millions ha (OFAC 2020)	21,9 millions ha ^[1] 24 millions ha (OFAC 2020)	126,1 millions ha ^[1] 150 millions ha (OFAC 2018)	22,3 millions ha ^[1] 22,3 millions ha (OFAC 2022)	214,1 millions ha (FAO) 246,5 millions ha (OFAC)
Surface attribuée à l'exploitation industrielle, hors forêts communales^[2]	7,8 millions ha (OFAC 2022)	16,4 millions ha ^[2]	14,8 millions ha (OFAC 2020)	9,3 millions ha ^[25] (MEDD 2024)	3,7 millions ha (OFAC 2020)	52 millions ha
Surfaces certifiées^[3] totales dont	2 403 620 ha	4 098 499 ha	4 505 059 ha	263 637 ha	0 ha	11 270 815 ha
Gestion durable [FSC FM, PAFC/PEFC] ^[4]	695 254 ha	2 535 880 ha	2 989 168 ha	0 ha	0 ha	6 220 302 ha
Légalité+ [OLB, LS, TLV] ^[4]	2 403 620 ha	1 562 619 ha	2 625 772 ha	263 637 ha	0 ha	6 855 648 ha
Nombre d'entreprises titulaires de concessions	Une soixantaine	Une quarantaine	Une trentaine	Une dizaine	Une dizaine	de l'ordre de 150
Production formelle de grumes [m ³] ^[5]	2,9 millions (2021)	3,5 millions (2021)	1,7 millions (2020)	0,3 million (2020)	0,64 million (2022)	9 millions
Dont FSC (m ³)	176 000 (7%)	707 000 (23%)	517 000 (30%)	0	0	1,4 millions
Part des 4 premiers producteurs sur la production grumes ^[4]	29% (part d'exportation 2018)	40% (2018)	58% (2018)	58% (2020)	70% (2019)	43%
Production artisanale informelle estimée (en équivalent grumes) ^[7]	2,4 millions	0,3 Million	0,3 Million	3,4 Million	0,1 Million	6,5 millions
Principales essences exploitées par l'industrie	Tali, Okan, Béli, Azobé, Naga, Dabéma, Bilinga, Nieu, Ayous,	Okoumé (Env. 60%), Azobé, Béli, Okan, Padouk,	Sapelli, Okoumé, Okan, Tali, Kosipo, Padouk, Wenge, Iroko	Wenge, Afrormosia, Tali, Sapelli, Acajou	Sapelli, Mukulungu, Ayous, Iroko, Doussié, Tali	-
Part des 3 premières essences sur la production ¹⁰	19% (2018)	68% (2020)	57% (2018)	37% (2020)	68% (2019)	50%
Essences exploitées artisanalement⁷	Ayous, Movingui, Iroko, Sapelli, Bilinga, Moabi	Okoumé, Bilinga, Izombé	Okoumé, Limba (Sud) Sapelli, Sipo (Nord)	Afrormosia, Wenge, Sapelli	Ayous (90%) et Sapelli (10%)	-
Exportations de grumes ^[9] en m ³	588 587 (2020)	0	707 270 (2019)	131 986 (2021)	277 873 (2022)	1,7 millions
Exportations de grumes vers la Chine ^[9] en m ³	419 535 (2021)	0	462 200 (2018)	41% (Office congolais de Contrôle, 2021)	Un peu moins de 40% en 2021 (CIFOR, 2021 ^[10])	983
Contribution du secteur forêt-bois au PIB ^[11]	5,0% (2021)	3,6% (2020)	4,9% (2014)	0,15% (2016)	2,7% (2020)	-
Transformation du bois						
Nombre d'usines de transformation industrielle (1 ^{ère} à 3 ^{ème} transformation) ^[12]	227 (2021)	166 (2020)	29 (2018)	5 (2018)	5 (2018)	432
Productions (m³)^[13]		[2020]	[MEF, 2020]	ND	[2021]	
• de sciages	984 412 (2021)	763	320		51	2
• de contreplaqués	121 024 (2017)	46	7		0	174
• de placages	8 000 (2017)	362	15		0	385
Exportations (m³)^[14]	[2021]	[2019]	[2019]	[2021]	[2021]	
• de sciages	737	515	254	26	26	1
• de contreplaqués	71	32 484	ND	0	0	103
• de placages	9	393 660	25	0	0	428
Exportations sciages Chine ^[15] en m ³	87 613 (2021)	524 700 (2018)	38 600 (2018)	41% (Office congolais de Contrôle, 2021)	Un peu plus de 20% en 2021 (CIFOR, 2021 ^[16])	667
Transformation artisanale (sciages) ^[17]	715 000 m ³ (2010)	50 000 m ³ (2010)	Env. 100 000 m ³ (2011)	Env. 1 million m ³ (2014)	33 à 34 000 m ³ consommés par an sur Bangui et près de 5 000 m ³ exportés au Tchad (CIFOR, 2014)	Env. 1,8 millions m ³

Autre information	Existence d'un marché Intérieur du Bois qui tarde à se formaliser	ZES de Nkok Plus de 50 UTB Plus d'1 million m ³ grumes transformées/an (2022) ^[18]	Réflexion en cours de création de ZES et mise en place prévue d'un mécanisme de partage de production	Des ressources encore très largement sous-valorisées		-
Marchés publics	Arrêté signé le 15/12/2020 : obligation d'une utilisation de bois d'origine légale dans les marchés publics	ND	Réflexion en cours	ND		-
Données socio-économiques						
Nombre d'emplois dans le secteur forestier industriel	Environ 15 000 ^[9] (9 000 dans l'exploitation et 6 000 dans l'industrie de transformation)	13 182 emplois dans les industries du bois ^[20]	7 500 (4 250 dans l'exploitation forestière et 3 250 dans l'industrie de transformation)	4 523 ^[21]	8000 en 2010 (CIFOR, 2014) ^[22]	Près de 50 000
Nombre d'emplois dans le sciage artisanal	40 000	1000 ^[23]	2 000	9 000 à 15 000 ^[24] mais sans doute beaucoup plus (50 000 emplois selon Lescuyer en 2014)	1600 emplois réguliers autour de Bangui et 420 sur les marchés urbains (CIFOR, 2014)	Près de 60 000
Emplois indirects	150 000	Entre 2 000 et 5 000	ND	ND	ND	> 750 000
Associations professionnelles de la filière forêt-bois	<p>GFBC (12 entreprises forestières et industrielles)</p> <p>FECAPROBOIS (200 PME et artisans)</p> <p>ANCOVA (450 PME et artisans à Yaoundé) Intersyndicale rencontrant des difficultés de mise en œuvre</p>	<p>UFIGA (15 entreprises forestières et/ou industrielles)</p> <p>SIAG (6 entreprises forestières et/ou industrielles)</p> <p>UFIAG (11 entreprises forestières et/ou industrielles)</p> <p>FGBSP (environ 70 PME et artisans)</p> <p>UAMEES (25 PME et artisans à Libreville)</p> <p>CAMMA (20 PME et artisans à Franceville)</p> <p>KOUMU (18 artisans à Lastoursville et Koulamoutou)</p> <p>L'UFIGA assure le secrétariat permanent de l'Intersyndicale</p>	<p>UNICONGO (6 entreprises forestières et industrielles)</p> <p>UNIBOIS (15 PME, dont 6 en activité)</p> <p>ACM (environ 100 PME et artisans dont 15 en activité)</p> <p>AMC (500 PME et artisans, dont 300 à Pointe Noire)</p> <p>FBET (17 PME et artisans)</p>	<p>FIB (5 entreprises forestières et industrielles)</p> <p>ACEFA (1400 PME et artisans)</p> <p>Beaucoup de PME et TPE ne sont pas inscrites dans des syndicats. Rôle et potentiel énorme pour la FIB et l'ACEFA</p>		
Engagement dans le FLEGT	<p>APV signé en 2010</p> <p>renouvellement en cours de discussion</p> <p>Mise en œuvre lente</p> <p>Déploiement du SIGIF II en cours et amélioration du cadre réglementaire par la partie Camerounaise en cours</p>	<p>APV non signé</p> <p>Système national de traçabilité en cours de déploiement</p> <p>Le Gabon s'est engagé à une obligation de certification pour les entreprises forestières à partir de 2024</p>	<p>APV signé en 2010</p> <p>En cours de préparation à la mise en œuvre</p> <p>Déploiement du SIVL en cours</p>	<p>APV non signé</p> <p>Négociation au ralenti depuis septembre 2011</p>	<p>APV signé le 28 novembre 2011</p> <p>Mise en œuvre au ralenti depuis 2012</p>	

- [1] FAO, Global Forest Resources Assessment 2020.
- [2] Cameroun : MINFOF 2021 ; Gabon : MEFMEPCPAT Sept 2020; RDC : BD FRMi
- [3] Les surfaces avec double certification (exemple légalité+ et gestion durable) sont comptées une fois
- [4] Les surfaces avec double certification (FSC FM et PAFC/PEFC ou TLV, OLB) sont comptées une fois
- [5] Congo : MEF ; Cameroun : MINFOF ; Gabon : Tableau Bord Économie, 2021 ; RDC : MEFDD ; RCA : CDF
- [6] Rapport BAD/FRMi Vision stratégique et industrialisation de la filière bois en Afrique Centrale, 2018, sauf Cameroun, RDC et RCA : OFAC 2023
- [7] Divers rapports du CIFOR
- [8] OFAC sauf RCA : CDF et RDC : Office Congolais du Contrôle
- [9] Cameroun : MINFOF 2021, Gabon et Congo : Données CTWPDA 2018. Noter que l'export de grumes de la Guinée Equatoriale vers la Chine a été de 1 114 700 m³ en 2018.
- [10] Etat du secteur forêt-bois en RCA (2021) : <https://fleg-tpafacility.org/wp-content/uploads/2022/07/Rapport-Etat-du-secteur-foret-bois-en-Republique-Centrafricaine-2021.pdf>

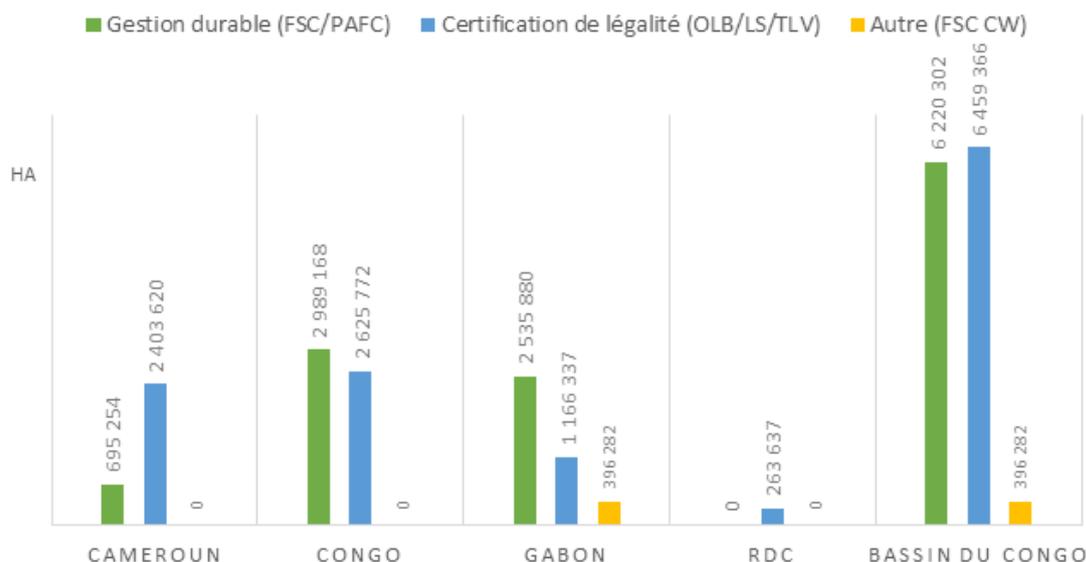
- [11] Données OFAC, sauf RCA : CIFOR et al., 2021 (Etat du secteur forêt-bois en RCA)
- [12] Données OFAC (MINFOF, Annuaire Stat 2021 pour le Cameroun), pour certains pays, seulement pour les entreprises de 1^{ère} transformation
- [13] Données OFAC
- [14] Données OFAC – RCA : CDF
- [15] Données CTWPDA 2018
- [16] Etat du secteur forêt-bois en RCA (2021)
- [17] Divers rapports CIFOR
- [18] Rapport d'activité annuel 2022 Tracer Nkok
- [19] BAD 2018
- [20] Tableau de bord de l'Économie 2019, Ministère de l'Économie et de la Relance
- [21] Source : FIB
- [22] Le marché domestique du sciage artisanal en RCA (CIFOR, 2014)
- [23] CIFOR, 2011
- [24] Nguingui et al., 2006
- [25] MEDD 2024 : <https://medd.gouv.cd/wp-content/plugins/download-attachments/includes/download.php?id=7808>

SUIVI DES DONNÉES SUR LA CERTIFICATION DANS LE BASSIN DU CONGO

DES SURFACES CERTIFIÉES¹ STABLES EN 2023

Fin 2023, on compte **11 270 815 ha de forêts certifiées** légalité (OLB, LS, TLV) et ou gestion du-rable (FSC, PAFC/PEFC) ou autre (FSC CW) dans le Bassin du Congo, ce qui représente une légère baisse de 3% par rapport à 2022.

Surfaces certifiées dans le Bassin du Congo - 31/12/2023



le Bassin du Congo compte **6 220 302 ha de forêt certifiées gestion durable** selon les certifications FSC et/ou PAFC, ce qui représente une hausse de 6%. L'entreprise Grumcam (Alpicam) a obtenu son certificat FSC en mars 2023 sur une surface de 353 546 ha. Ces certifications sont toujours présentes sur trois pays : le Congo (2 989 168 ha), le Gabon (2 535 880 ha), et le Cameroun (passant ainsi à 695 254 ha).

Les certifications de légalité² (OLB, Legal Source et TLV) représentent 6 459 366 ha, soit une perte de 14% (plus d'un million d'hectare) depuis 2022. Il n'y a pas eu de nouveau certificat de légalité en 2023. Ces données marquent un pas dans la dynamique de certification observée l'année dernière.

Enfin, notons la présence de trois nouveaux certificats FSC Controlled Wood (FSC CW forêt) au Gabon.

Type de Certification	Cameroun	Congo	Gabon	RDC	Bassin du Congo	Côte d'Ivoire
Gestion durable (FSC/PAFC)	695 254	2 989 168	2 535 880	0	6 220 302	0
Certification de légalité (OLB/LS/TLV)	2 403 620	2 625 772	1 166 337	263 637	6 459 366	1 129 506
Autre (FSC CW)	0	0	396 282	0	396 282	0

Surfaces certifiées dans le Bassin du Congo (et en Côte d'Ivoire) en hectare, par type de certification, en 2023³

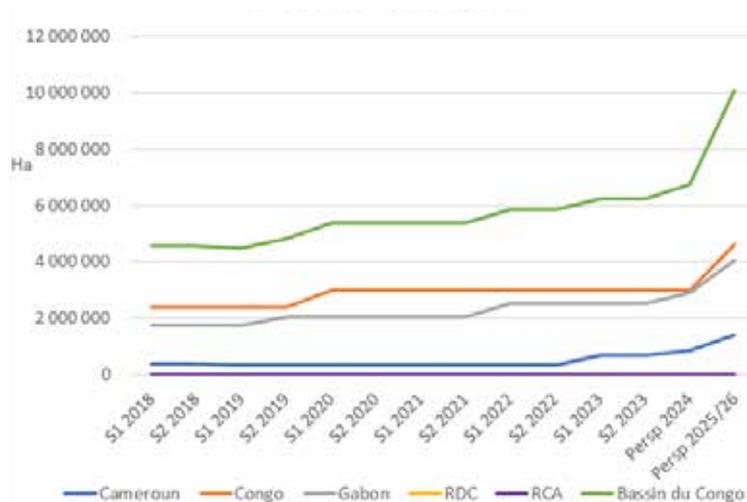
Le seuil de 10 millions d'hectare certifiés durable en 2026 ?

L'année dernière, nous avons annoncé que le seuil des 10 millions d'ha certifiés gestion durable devrait être franchi en 2025. Après analyse des données cette année, il s'avère que ce seuil serait atteint en 2026.

En effet, les données des perspectives³ sur le bassin du Congo collectées par la commission Certification montrent qu'un **gain de 4.2 millions d'ha supplémentaires** certifié FSC ou PAFC/PEFC d'ici 2026 reste toujours envisageable, portant ainsi à **10 millions d'ha la surface de forêts gérées durablement**.

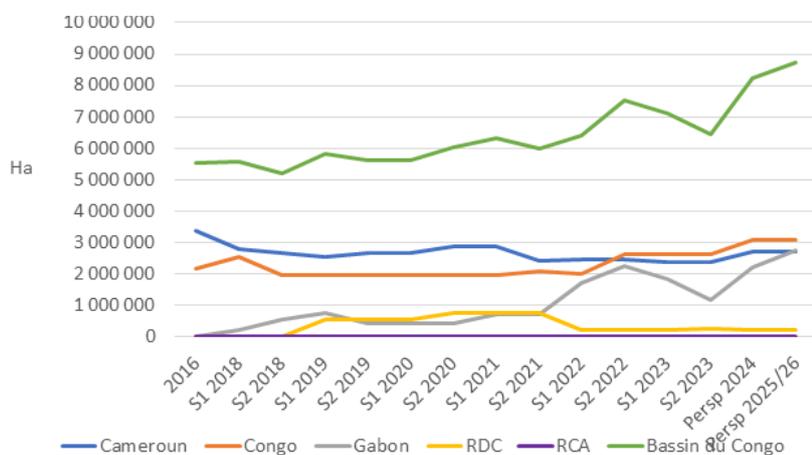
Dans ces perspectives, il faut noter une prévision de **2,6 millions d'ha certifiés PAFC/PEFC**, ce qui conforterait la position de ce nouveau système de certification de gestion durable.

Évolution certification Gestion durable 2018-2023 et perspective 2024-2026



Concernant les **certifications de légalité**, les perspectives à horizon 2026 montrent une progression similaire à l'année dernière de 2,2 millions d'ha supplémentaires.

Évolution certification légalité 2018-2023 et perspective 2024-2026



1. Les données de certification prennent en compte les certificats valides et non suspendus. Les surfaces doublement certifiées ne sont comptées qu'une seule fois

2. Sont considérés comme certificat de légalité : l'Origine et Légalité du Bois (OLB) de Bureau Veritas, le Legal Source (LS) de Preferred by Nature, et le Timber Legality Verification (TLV) de Control Union. La certification FSC/CW (FSC Controlled Wood au niveau de la forêt) est considérée comme un niveau intermédiaire vers une certification de légalité et n'est pas comptée dans ces statistiques.

3. Les données de perspective sont calculées sur la base des informations transmises par le PPECF au travers de son activité de coaching, par les organismes de certification, et le cas échéant par les entreprises, et partent d'une hypothèse où les certificats existants restent valides.

LE MARCHÉ DU BOIS TROPICAL EN 2023

AU PLAN MONDIAL, L'ANNÉE 2023 A ÉTÉ MARQUÉE PAR UNE DÉGRADATION AU NIVEAU DES MARCHÉS DU BOIS TROPICAL.

© John Lander - Imagéo



Dès janvier 2023, la production et l'exploitation du bois tropical a diminué suite à l'incertitude planant sur les marchés. La République du Congo a interdit l'exportation de grumes provenant de forêts naturelles et de plantations. Au Gabon, le déraillement du Transgabonais a gravement affecté le transport du bois dans le pays. La baisse de la demande sur le marché international a affecté tous les pays producteurs de bois tropical. Les entreprises ont été rapidement confrontées à des problèmes liés à l'augmentation des stocks de produits, à des prix de vente inférieurs aux coûts et à des délais de paiement trop longs pour les clients. La Chine a introduit un ensemble de politiques visant à "stabiliser l'économie".

En février 2023, bien que des signes de redressement aient été perceptibles dans certains pays, le marché mondial du bois est resté atone, nécessitant des efforts continus pour stimuler la demande et soutenir la croissance.

La République du Congo a initié la création des zones économiques spéciales axées sur la transformation du bois, tandis que la Malaisie a mis l'accent sur la promotion de ses marques à l'international. L'Indonésie a cherché à se développer davantage sur les marchés britannique et américain.

En avril 2023, la demande intérieure chinoise maintenait une tendance positive sur trois mois consécutifs. Cependant, les marchés du bois du Brésil, du Gabon, de la République démocratique du Congo, de la Malaisie et du Mexique étaient en contraction. Le Brésil, le Gabon, la République démocratique du Congo et le Mexique ont tous subi une dégradation continue de la situation de leur industrie du bois.

La faiblesse de la demande sur le marché international du bois a persisté et la Chine a eu un recul sérieux en juin au niveau de ses importations. Les problèmes liés aux transports, en particulier les routes et les voies ferrées, ont également affecté le Gabon et la République du Congo.

Juillet 2023 a montré des signes de reprise sous l'effet des mesures de stimulation politique en Chine alors que les pays producteurs ont fait face à une poursuite de la réduction des exportations due à la contraction de la demande internationale, entraînant des mises en congé et des baisses de prix. Les entreprises productrices de différents pays producteurs ont formulé des suggestions pour stimuler les exportations et dynamiser le marché intérieur, telles que l'augmentation des dépenses gouvernementales pour la construction de bâtiments publics en Malaisie, ou l'offre d'incitations pour les produits du bois transformés provenant de forêts gérées durablement en Indonésie. Les entreprises ont exprimé l'espoir que les gouvernements prendraient des mesures d'intervention pour réguler et soutenir le marché du bois face à l'atonie des marchés internationaux.

Le GTI de novembre 2023 a révélé une amélioration relative dans certains pays producteurs après les perturbations causées par les intempéries au Brésil, les coûts de production élevés en Indonésie et au Gabon dus aux prix élevés du mazout, ainsi que les obstacles logistiques. Les entreprises ont également souligné la demande soutenue pour des produits de qualité et certifiés FSC, mettant en évidence la nécessité d'incitations pour promouvoir une gestion durable et légale des forêts.

En fin d'année 2023 la tendance à la baisse se poursuivait respectivement pour la République du Congo et le Gabon. Les conditions météorologiques défavorables dans des régions clés comme l'Afrique, l'Amérique latine et l'Asie ont entraîné des perturbations logistiques et des défis supplémentaires pour les entreprises, notamment au Brésil où la baisse

du niveau de l'eau du fleuve Amazone a affecté la production. Les entreprises gabonaises ont affronté aussi des fortes pluies, tandis que les entreprises malaisiennes et mexicaines ont signalé des préoccupations liées à l'incertitude économique mondiale et aux obstacles logistiques. Concernant le fret maritime, le marché mondial a commencé à subir l'augmentation des coûts et la diminution de la régularité des transports

Dans le contexte du règlement de l'Union européenne sur la déforestation (RDUE), des préoccupations ont été exprimées par l'industrie du meuble au Brésil quant aux risques potentiels. En Malaisie, des efforts ont été déployés pour maximiser l'utilisation du bois provenant de forêts plantées, tandis que le gouvernement du Sarawak a pris des mesures pour garantir un approvisionnement durable en matières premières pour l'industrie du bois.

SOURCE :

Les informations concernant le marché mondial du bois tropical pour l'année 2023 peuvent être obtenues au travers de l'OIBT sur le lien https://www.itto.int/annual_review/ ou encore au travers des rapports du Global Timber Index <https://www.itto.int/gti/>.

Le rapport mensuel de GTI (Global Timber Index), <https://www.itto.int/gti/>, publié pour la première fois en décembre 2022, est compilé sur la base de données et d'autres informations obtenues auprès des principales entreprises du bois dans les pays pilotes producteurs de bois tropicaux participants et, en Chine, à partir d'enquêtes menées auprès des fabricants. Pour les producteurs, le rapport présente les tendances de la production de bois et de l'offre de grumes, de sciages, de contreplaqués et d'autres produits. Pour les fabricants de produits transformés, l'accent est mis sur les tendances de la transformation et de la fabrication du bois local, couvrant des produits tels que les parquets, les portes et les meubles. Les indices sont basés sur différents facteurs, tels que les niveaux de production, les nouvelles commandes, les stocks de matériaux et de produits, les quantités et les prix d'achat/de vente, l'emploi et les délais de livraison. Sept pays pilotes - le Brésil, le Congo, l'Indonésie, le Gabon, la Malaisie, le Mexique et la Chine - et environ 160 entreprises et sociétés participent à la phase initiale de la plateforme GTI.

EN EUROPE (UE27+UK), L'ANNÉE 2023 A ÉTÉ MARQUÉE PAR LA DIMINUTION DES IMPORTATIONS DE PRODUITS EN BOIS TROPICAUX

Plus spécifiquement, **la consommation européenne de meubles en bois est tombée à son plus bas niveau depuis 2015**. Selon l'OIBT, au cours des six premiers mois de cette année, l'UE27 a importé 838 900 tonnes de bois tropicaux et de produits d'ameublement en bois pour une valeur totale de 1,73 milliard de dollars US, **soit respectivement 18% et 29% de moins qu'au cours de la même période en 2022**. L'ampleur de la baisse des échanges au cours des six premiers mois de cette année est en partie due au fait que les importations ont atteint des niveaux historiquement élevés au cours du premier semestre 2022.



© John Lander - Imagéo

En Allemagne, les baisses par rapport à l'année précédente (pondéré) étaient de -26% pour le bois scié, -11% pour les panneaux et -8% pour les éléments de construction. Mais, l'économie allemande a connu une reprise progressive grâce à la baisse des prix de l'énergie au niveau mondial, à la diminution de l'inflation et à l'augmentation de la consommation.

En Belgique, la demande et les ventes de bois résineux ont été faibles au cours

des six derniers mois de 2023, ce qui s'est traduit par des prix bas sur le marché. Le chiffre d'affaires a diminué en moyenne de 17% dans l'industrie du bois et l'augmentation du coût de la main-d'œuvre d'environ 15 % a été pénalisante, tout comme la diminution des permis de construire pour les bâtiments résidentiels et non résidentiels, tant pour les nouvelles constructions que pour les rénovations.

Pour le Danemark, les prix sont restés élevés dans le commerce de gros et de détail, mais le marché du travail a un besoin urgent de personnel, en particulier dans le secteur de la construction.

En Italie, les biens et les services en particulier ont montré des signes de ralentissement en raison d'une demande intérieure plus faible et de l'impact des conditions financières plus strictes. Les permis de construire ont été en baisse en raison des taux d'intérêt élevés. À moyen terme, les entreprises restent assez optimistes en raison de la politique de l'UE en matière de rénovation des bâtiments existants, avec l'introduction progressive de la directive EPBD sur l'efficacité énergétique et la promotion des matériaux biosourcés.

En Espagne, une évolution plus favorable s'explique en partie par le poids plus important des services liés à l'hôtellerie, à la restauration et au tourisme. En revanche, le poids de l'industrie manufacturière dans l'économie espagnole est plus faible. L'investissement résidentiel a continué d'être affecté par le coût élevé de certains matériaux utilisés dans la construction de logements, les pénuries de matériaux de construction, les pénuries de main-d'œuvre et le resserrement croissant des conditions de financement de la construction de logements.

Aux Pays Bas, les signes d'un ralentissement dans la construction ont été également visibles au début de la chaîne de valeur de la construction.

En Autriche, en raison de l'effondrement du secteur de la construction, l'industrie du bois appelle à des mesures politiques actives, telles que des investissements dans la construction économe en énergie et économique, pour faire face à la crise énergétique, climatique et économique.

La France a enregistré en 2023 une baisse de 12 % des importations de sciages tropicaux par rapport à l'année précédente. Bien que ce chiffre dépasse le niveau prépandémique de 2019, un ralentissement marqué se fait sentir en provenance du Brésil et de l'Asie. Seules les importations africaines demeurent dynamiques, soutenues par des prix stables. Cette

tendance reflète les défis économiques généraux, tels que l'inflation, l'augmentation des coûts de transport, et le fléchissement de la consommation dans le secteur de la construction.

La croissance du marché des sciages tropicaux est freinée non seulement par ces enjeux économiques mais également par un durcissement des réglementations environnementales. Avec l'inclusion de certaines essences africaines dans l'Annexe II de la CITES, et les nouvelles exigences en matière de permis d'exportation et d'importation, le marché est sous pression. Ces modifications réglementaires demandent une preuve de sourcing responsable, ce qui pourrait se traduire par des opportunités pour un marché de plus en plus soucieux de ses impacts environnementaux et sociaux.

Les pays annoncent tous des perspectives très prudentes pour l'année 2024.

SOURCE :

Pour l'Europe, les informations peuvent être collectées auprès de l'OIBT https://www.itto.int/annual_review/, auprès de l'ETTF www.ettf.info ou encore auprès des principales associations d'importateurs de bois tropical en Europe, telles que Le Commerce du Bois (www.lecommercedu-bois.org), Fedustria (www.fedustria.be), TTF (<https://ttf.co.uk/>), GD Holdz (www.gdholdz.de), Fedecomlegno (www.federlegnoarredo.it), AEIM (<https://www.aeim.org>).

STABILITÉ AUX ETATS UNIS

Aux Etats Unis, selon l'OIBT, malgré une chute de 30 % des importations en provenance du Brésil, **les importations de bois feuillus tropicaux sciés ont augmenté par rapport à août 2022**, grâce à une hausse des importations en provenance du Cameroun, du Congo/Brazzaville, d'Indonésie et

de 21 % de la Malaisie. De plus, **les importations canadiennes de bois tropical scié ont augmenté**, avec des hausses notables en provenance du Ghana (38 %) et du Cameroun (25 %), bien que **les importations totales au Canada restent en baisse de 12 % depuis le début de l'année jusqu'à août**.

RETOUR SUR LA FILIÈRE PAR PAYS EN 2023

CONGO



La filière forêt-bois de la République du Congo a été marquée par le processus d'élaboration des textes d'application de la loi 33-2020 du 08 juillet 2020 portant code forestier, notamment le projet de loi portant modalités du régime de partage de production des grumes et le projet de texte réglementaire portant sur les modalités d'exportations des produits semi-finis ou finis et sur les grumes des espèces de bois lourd et dur dont l'usinage fait

appel à une technologie spécifique, suite à la circulaire d'octobre 2022 portant sur l'interdiction d'exportation des produits bois en grumes à partir de janvier 2023. Le projet de loi portant modalités du régime de partage de production des grumes a été approuvé en conseil des Ministres au mois d'octobre 2023 et transmis au Parlement pour examen et adoption. Après concertation et échanges avec le secteur privé, la décision portant sur l'interdiction d'exportation des produits bois en grumes a été prorogée au mois d'août 2023.

GABON



La mesure de l'impact de la filière bois gabonaise sur l'économie.

Fin juin, le ministre gabonais des Eaux et Forêts, de la Mer et de l'Environnement s'est vu remettre un rapport sur la contribution de la filière bois à l'économie gabonaise réalisé par Ernst & Young et Mays Mouissi Consulting dans le but de mesurer l'impact du secteur forestier sur le développement

économique, fiscal et social. Un résumé des principales conclusions a été rapporté par Alix-Ida Mussavu dans la Revue du Gabon où il déclare qu'entre 2014 et 2022, le chiffre d'affaires du secteur forestier a augmenté de 28 milliards de francs CFA à 93 milliards de francs CFA. Le chiffre d'affaires de l'industrie forestière (en particulier le secteur du placage) a augmenté de 455 milliards de francs CFA (+290%) pour atteindre 611 milliards de francs CFA en 2022.

RDC



Une mission de la Présidente et du Directeur Général de l'ATIBT a eu lieu en République Démocratique du Congo, en novembre 2023. Cette mission a eu pour but de rencontrer principal les membres de l'ATIBT dans le pays, ainsi que d'appuyer la FIB (Fédération des Industries du

Bois) dans son évolution difficile en raison des difficultés rencontrées par le secteur. Cette mission a permis aussi de rencontrer différents bailleurs et partenaires, et de mieux connaître les initiatives en cours sur les questions forestières.

La FIB a connu des difficultés de fonctionnement, le nombre de membres avait diminués fortement et les statuts ne favo-

risait pas l'adhésion de nouveaux types de membres. Par suite des échanges avec les membres actuels et des membres potentiels un changement des statuts est prévue début 2024, ce qui permettra à la FIB de reprendre un fonctionnement correct.

Le Programme de Gestion Durable des Forêts (PGDF), financé par l'Agence Française de Développement, a démarré et se situe dans un dispositif d'ensemble visant à fournir à l'Etat les moyens de mener à bien un programme d'amélioration de la gouvernance de la gestion des forêts dans le cadre d'une politique forestière validée en concertation avec les différentes parties prenantes réunies en un Conseil consultatif national des forêts. Le programme présenté prévoit entre autres l'élaboration d'une politique forestière, la contribution à une meilleure gouvernance du secteur, le soutien au développement d'une gestion durable de forêts par des communautés et des collectivités territoriales, la garantie que la gestion des grandes concessions forestières se fait en conformité avec la législation forestière congolaise et le renforcement dans les Entités Territoriales, les capacités de l'administration forestière locale et de l'administration décentralisée pour l'encadrement des activités forestières.

La ré-visitation des permis forestiers, dont le rapport publié en février 2023, a permis de constater que des 82 titres octroyés, 56

était pour la production permanente et 26 pour la conservation.

Le rapport a formulé des recommandations sur la validité des permis et les décisions/mesures à prendre endéans une période bien définie. Les propositions des décisions portaient sur la résiliation ou la suspension des contrats par l'administration ou levée des suspensions après régularisation des contrats par l'administration ou le détenteur du permis.

Le rapport final est attendu début 2024 avec les recommandations concernant les concessions d'exploitation en voie de devenir des concessions de conservation. Mais il reste à compléter les textes réglementaires pour définir la gestion de celles-ci.

Visite de CONGO INDUSTRIAL PLATFORMS – KIN-MALEBO (CIP) : Les textes réglementaires pour l'encadrement des investisseurs sont déjà en vigueur et le partenariat entre l'Etat (40%) et ARISE Integrated Platforms (60%) est également signé. Les infrastructures qui seront en place pour début 2024 permettront de promouvoir la plateforme pour attirer les investisseurs. La transformation du bois sera certainement un des secteurs prioritaires, mais également d'autres industries telles que la pharmacie, le recyclage du plastique, la transformation produits agricoles seront intéressés pour y investir

CAMEROUN



Les mutations qui ont cours dans la filière bois au Cameroun depuis quelques années se sont poursuivies en 2023. En effet, les mesures en rapport avec le processus CEMAC d'arrêt d'exportation des bois en grumes dans lequel le pays s'inscrit ont abouti à la signature, le 01 juin

2023, d'une note du ministre en charge des forêts précisant les modalités d'arrêt progressif de l'exportation des bois sous forme de grumes au Cameroun. Il faut indiquer qu'une vingtaine d'essences sont interdites d'exportation en grumes depuis 1999 même si des autorisations spéciales pour exporter en grumes sont souvent accordées à des opérateurs à travers un mécanisme d'attributions de

quotas. Au-delà de l'interdiction d'exportation des grumes, la filière bois au Cameroun évolue dans un environnement marqué par des contraintes et difficultés nouvelles ou en évolution défavorable. Il s'agit entre autres :

- D'une fiscalité forestière en hausse constante devenant de plus en plus lourde/contraignante avec des augmentations de taxes et redevances actées, annoncées ou en perspective ;
- De l'augmentation des prix d'intrants divers (carburants, équipements divers...);
- De pénuries de carburants ;
- De pénuries et insuffisance de l'offre en énergie électrique ;

- L'augmentation des charges salariales et patronales ;
- Du dialogue pouvoir public -filrière bois peu productif/efficace (pause fiscale et autres solutions non effectives ;
- Marchés difficiles (baisse carnet de commandes grumes, produits semi-finis et finis, intérêt pour les essences de promotion en grande difficultés)
- D'insuffisances de coordination entre associations professionnelles de la filière (amplification des difficultés d'atteinte des objectifs dans les échanges avec les pouvoirs publics)
- La certification de gestion durable (induisant aussi des coûts supplémentaires) ;

CÔTE D'IVOIRE



Le Gouvernement de la Côte d'Ivoire s'est engagé dans plusieurs initiatives visant à lutter contre la déforestation et à mettre en œuvre d'un vaste plan de reconquête des territoires forestiers :

- Le mécanisme de **réduction des émissions issues de la déforestation et de la dégradation des forêts (REDD+)** avec le développement d'une stratégie nationale REDD+ en 2017 et un programme pilote de réduction des émissions de gaz à effet de serre dans la zone Sud-Ouest.
- La négociation d'un **Accord de Partenariat Volontaire (APV) dans le cadre du Plan d'Action relatif à l'Application des Réglementations Forestières, Gouvernance et Echanges Commerciaux (FLEGT)** lancé en 2013.
- La signature en 2017 d'un accord avec le Ghana et les plus grands industriels du chocolat et du cacao dans le cadre de l'**Initiative Cacao-Forêt** pour empêcher toute conversion de terres forestières au cacao.

- L'adoption en 2018 et 2019 de la Politique de Préservation, de Réhabilitation et d'Extension des Forêts (PPREF) et de sa Stratégie (SPREF).

Le MINEF a entamé des réformes visant à inverser la tendance pour reconstituer plus de 2,9 millions d'hectares de forêts à l'horizon 2030. Ces réformes s'appuient notamment sur :

- Une nouvelle politique forestière opérationnalisée au travers d'une Stratégie de Préservation, de Réhabilitation et d'Extension des Forêts » (SPREF) qui comprend 27 projets pour la période 2019-2030. C'est le cas du projet Karidja, mené par aDryada.
- Un plan d'action pour l'Initiative Cacao-Forêt (ICF) dans le but de réduire la déforestation liée à la cacao culture en privilégiant les bonnes pratiques.
- Les Contributions Déterminées au niveau National (CDN) prises en 2015.

En 2024, l'intention, de l'ATIBT est d'interagir davantage avec ses membres en Côte d'Ivoire, le SPIB, et les sociétés AETS, Tranchivoire, Inprobois et NSDA

PRINCIPALES ACTIONS MENÉES EN 2023

4

LES GRANDS SUJETS

| LE RDUE REMPLACE LE RBUE



© John Lander - Imagéo

PRÉPARATION À LA MISE EN ŒUVRE DU RDUE

L'année 2023 fut marquée par l'adoption et l'entrée en vigueur du Règlement contre la Déforestation de l'Union européenne le 29 juin 2023. Le règlement entrera en application 18 mois plus tard, le 30 décembre 2024 (et le 30 juin 2025 pour les PME). Ce nouveau règlement vise à interdire la mise sur le marché ou l'exportation depuis le marché de l'UE des produits ayant contribué à la déforestation ou à la dégradation des forêts après le 31 décembre 2020.

Depuis 2013, les opérateurs qui mettent sur le marché ou importent du bois et des produits dérivés sont tenus de respecter le RBUE, un texte qui vise à écarter du marché communautaire la ressource issue d'une récolte illégale. Avec le RDUE, nous assistons à un changement d'échelle en passant de la lutte contre l'illégalité à l'éradication de la déforestation et la dégradation des forêts. Si le RBUE ne concernait que le bois, le RDUE porte lui sur la viande bovine, l'huile de palme, le soja, le café, le cacao, le caoutchouc et le bois auxquels il y a lieu d'ajouter certains de leurs dérivés.

L'ATIBT a salué cette proposition ambitieuse de la Commission et ses objectifs pour la préservation des forêts. Elle s'est impliquée tout au long de l'année 2023 dans les discussions relatives à sa mise en œuvre et l'interprétation du texte pour s'assurer que les éléments apparaissant comme des sujets de préoccupation pour la filière bois soit correctement pris en compte.

Pendant les 18 mois de préparation à la mise en application, la Commission Européenne prévoit les développements suivants :

- L'animation de la **plate-forme multipartite** sur la protection et la restauration des forêts du monde qui permet un dialogue régulier entre les États membres de l'UE, les parties prenantes intéressées (principalement des associations professionnelles et des ONG), des pays tiers et la Commission européenne. L'ATIBT interagit avec ses partenaires ETTF, FSC et PEFC qui siègent dans la plateforme pour s'informer et faire passer des messages, et œuvre à pour l'intégrer ;

- Elaboration d'une [FAQ](#) , qui a été mise à jour en décembre 2023, et qui le sera régulièrement ;
- Le développement et l'opérationnalisation du **système d'information** (Registre) : ce système d'information permettra aux opérateurs de soumettre leurs déclarations de diligence raisonnée et de vérifier les déclarations déjà enregistrées. Ce registre sera interconnecté avec les douanes, et accessible aux autorités compétentes pour établir leurs contrôles. Une première version a fait l'objet d'un test auprès de plusieurs entreprises volontaire, et les premiers retours montrent de nombreux problèmes d'utilisation, de saisie, d'ergonomie et de confidentialité.
- Définition et élaboration de **lignes directrices** et d'outils pour se conformer aux exigences du RDUE : la Commission Européenne a décidé pour cela d'établir 2 groupes de travail (incluant au moins un représentant de la filière bois) :
 - Groupe « Traçabilité » (incluant les exigences de la diligence raisonnée)
 - Groupe « Inclusion des petits exploitants »
- **Evaluation des risques pays**: la Commission européenne se chargera de classer les pays, ou certaines régions, comme étant à risque faible, standard ou élevé grâce à une évaluation objective et transparente dans les 18 mois suivant l'entrée en vigueur du règlement. Ainsi, les produits en provenance des pays à faible risque feront l'objet d'une procédure de diligence raisonnée simplifiée, tandis que la proportion de contrôles sera réalisée sur les opérateurs en fonction du niveau de risque du pays. Fin 2023, les travaux n'étaient pas engagés, laissant présager du retard dans la publication des évaluations.

Les fournisseurs de bois tropical en Europe se montrent confiants quant à leur capacité à relever les défis du RDUE. Cependant, ils expriment des inquiétudes concernant le manque de détails sur sa mise en œuvre et sur la manière dont les entreprises devront fournir des données pour prouver leur conformité.

Le RDUE exige que les fournisseurs de six commodités de base à risque pour les forêts, dont le bois et les produits du bois, fassent preuve de diligence raisonnée pour démontrer que leurs produits ne sont pas liés à la déforestation. Les fournisseurs devront fournir des données précises, y compris des coordonnées de géolocalisation et des informations sur la période de récolte.

RBUE | RDUE

ON VOUS EN DIT PLUS !

RBUE

Règlement
Bois de
l'Union
européenne

RDUE

Règlement
Déforestation
de l'Union
européenne

Règlement [UE] 2023/1115 du Parlement européen et du Conseil du 31 mai 2023 relatif à la mise à disposition sur le marché de l'Union et à l'exportation à partir de l'Union de certains produits de base et produits associés à la déforestation et à la dégradation des forêts, et abrogeant le règlement (UE) no 995/2010

Nous vous proposons ces éléments de décryptage et de comparaison avec le RBUE permettant d'appréhender les évolutions et de se préparer à celles-ci.

RBUE : 10 ans déjà

Depuis 2013, les opérateurs qui mettent sur le marché ou importent du bois et des produits dérivés sont tenus de respecter le RBUE, un texte qui vise à écarter du marché communautaire la ressource issue d'une récolte illégale. Selon la FAO, 420 millions d'hectares de forêts ont été perdus dans le monde entre 1990 et 2020 et il est estimé que la consommation de l'Union européenne représente environ 10 % de cette déforestation.

Avec le RDUE, nous assistons à un changement d'échelle en passant de la lutte contre l'illégalité à l'éradication de la déforestation et la dégradation des forêts.

Si le RBUE ne concernait que le bois, le RDUE porte lui sur la viande bovine, l'huile de palme, le soja, le café, le cacao, le caoutchouc et le bois auxquels il y a lieu d'ajouter certains de leurs dérivés.

Par Emmanuel Groutel, Wale et Caroline Duhesme, Secrétaire de la Commission certification ATIBT

Le RDUE modifie le statut des marchandises autorisées par le FLEGT dans l'UE. Bien que l'autorisation FLEGT sera acceptée comme preuve de légalité, les fournisseurs devront toujours faire preuve

de diligence raisonnée pour prouver que leurs produits ne contribuent pas à la déforestation.

Les fournisseurs soulignent également l'importance d'obtenir des informations pratiques sur la mise en œuvre du RDUE, notamment en ce qui concerne les exigences de géolocalisation et les questions liées aux récoltes. Malgré ces défis, ils estiment que leur expérience préalable dans le cadre du RBUE les place en bonne position pour répondre aux exigences du RDUE. De plus, de nouveaux outils et initiatives, tels que le Partenariat pour les données forestières, pourraient faciliter la mise en œuvre, le suivi et le respect du RDUE.

L'ATIBT est pleinement mobilisée avec ses partenaires (fédérations Européennes

comme ETTF, LCB, Fedustria, Etic, etc) pour participer aux travaux préparatoires à la mise en œuvre et préparer la filière à l'arrivée de cette nouvelle réglementation. Dans cette optique, l'ATIBT a élaboré des avril 2023 [une brochure présentant les principales dispositions du RDUE](#), en comparaison avec celles du RBUE, qui a été largement diffusée et utilisée. Une brochure sur le niveau de préparation des gestionnaires forestiers certifiés gestion durable est en préparation. L'ATIBT a également rencontré un député européen, et la Direction Générale de l'Environnement de la Commission Européenne pour présenter les réponses apportées par la filière Forêt-Bois tropicale pour répondre au RDUE, tels que la gestion durable, la certification, la traçabilité.

RBUE : LE GABON RASSURE LES MARCHÉS

En parallèle de la mise en œuvre du RDUE, les exigences Règlement Bois (RBUE) sont toujours applicables, et le seront pendant 3 ans après la date de mise en application. C'est dans ce cadre que la plateforme multipartites (qui suit également l'application du RBUE) s'est interrogée sur la situation du Gabon à la suite du coup d'état du 30 août 2023, laissant entendre que la diligence raisonnée ne serait plus applicable.

L'ATIBT et l'ensemble de ses membres et partenaires, tels que l'OIBT, la délégation de l'UE au Gabon, l'Ambassade de France au Gabon, l'AFD, les syndicats professionnels (UFIGA, FEDUSTRIA, fedecomlegno, federlegnoArredo, VVNH, UIPC, ETTF, ETIC, CEIbois...), les ministères et autorités compétentes, les systèmes de certification de gestion durable des forêts (FSC, PEFC-PAFC), les bureaux d'études ainsi que des entreprises non membres se sont mobilisés pour apporter des éléments visant à rassurer les experts des Etats membres.

Suite à une rencontre avec la DG Environnement de la Commission, organisé avec ETIC, l'ATIBT a été invitée à présenter la situation du Gabon le 29 novembre lors de la réunion du groupe d'experts RBUE. Pour rappel, ce groupe, composé des représentants des autorités compétentes de tous les états membres de l'Union européenne, évalue chaque mois la situation relative à l'application du RBUE et fait des recommandations. Une communication de la Délégation Européenne à Libreville et la présentation de l'ATIBT ont contribué à atténuer les idées perçues sur le Gabon après le coup d'état (engagement du gouvernement transitoire, libre circulation, frontière ouverte, absence d'exaction sur les populations, réalisation d'audits de certification, etc). Le groupe d'experts a conclu que désormais l'exercice de diligence raisonnée est possible pour le bois provenant du Gabon. Il recommande toutefois, comme pour l'ensemble des pays du Bassin du Congo, d'appliquer la diligence raisonnée en lien avec le niveau de risque estimé non négligeable.

LE PORT DE LA ROCHELLE SE PRÉPARE AU RDUE

L'ATIBT souhaite appuyer le port de la Rochelle dans la lutte contre le commerce de bois illégal.

En prévision de l'application du RDUE en décembre 2024, une collaboration renforcée a été initiée avec Le Port de la Rochelle, l'ATIBT, l'Agence Maritime de La Palice (AMPL), WALE et LCB pour mettre en place des pratiques durables et transparentes dans l'importation de bois. Avec l'évolution vers le RDUE, qui s'étend au-delà du bois à d'autres produits tels que la viande bovine et l'huile de palme, le port se trouve au cœur d'un défi plus vaste : prévenir la déforestation et la dégradation des forêts liées aux produits importés.

Lors de la Commission Bois Tropical de LCB à La Rochelle, où l'ATIBT était présente, le Port de La Rochelle a mis en place un groupe de travail dédié au RDUE,

incluant tous les acteurs portuaires clés. Cette réunion a été caractérisée par un fort engagement des participants et des discussions constructives, continuant le dialogue entamé l'année précédente sur la préparation à ce nouveau règlement. En tant que principal port importateur de bois tropicaux en France, le rôle du Port de La Rochelle est d'autant plus crucial.



© Wale

Les enjeux RDUE pour le Port de la Rochelle

Le RDUE impose des normes strictes pour minimiser l'impact environnemental du commerce des commodités agricoles et du bois, avec des sanctions pouvant atteindre jusqu'à 4 % du chiffre d'affaires annuel pour non-conformité. Le Port doit donc non seulement sensibiliser ses partenaires sur ces réglementations mais aussi promouvoir des outils d'atténuation des risques efficaces telles que les certifications de traçabilité et de gestion forestière durable des forêts. C'est dans ce cadre que le port a confié à Emmanuel Groutel, spécialiste des flux internationaux de bois, une mission pour les accompagner.

Principales stratégies envisagées :

1. Sensibilisation et formation : une série de séminaires et ateliers est prévue pour informer les parties prenantes sur le RDUE, la diligence raisonnable, et les certifications de gestion durable (PEFC, FSC). Ces sessions visent à renforcer la compréhension et la mise en œuvre des nouvelles exigences.
2. Collaborations stratégiques : Travailler étroitement avec des organismes comme l'OCLAESP pour intégrer des mécanismes de contrôle efficaces et préserver la réputation du port.

3. Amélioration des procédures : Établir une liste de fournisseurs certifiés en gestion forestière et mettre en place un système d'alerte pour les marchandises suspectes.

L'engagement du Port de La Rochelle envers la lutte contre la déforestation démontre une volonté proactive de se conformer à des standards élevés de responsabilité environnementale. Ces efforts, essentiels pour anticiper l'application du RDUE, mettent en avant la nécessité d'une action collective et coordonnée entre tous les acteurs de la chaîne de valeur du bois. En consolidant son engagement, le port se positionne non seulement comme un leader dans le commerce durable, mais aussi comme un acteur clé dans la préservation des ressources forestières mondiales.

| CITES



La Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction ([CITES](#)) a pour but de veiller à ce que le commerce international des spécimens d'animaux et de plantes sauvages ne menace pas la survie des espèces auxquelles ils appartiennent. Les espèces couvertes par la CITES sont inscrites à une des trois [Annexes](#) de la Convention selon le degré de protection dont elles ont besoin. Sur plus de 36 000 espèces de plantes et d'animaux inscrites à ces annexes, 97% des espèces sont inscrites à l'annexe II de la Convention.

En novembre 2022 lors de la COP CITES au Panama, les espèces africaines des genres *Azelia*, *Khaya* et *Pterocarpus* ont été inscrites à l'Annexe II de la Convention. Si cette annexe n'interdit pas le commerce des espèces inscrites, elle prévoit qu'avant toute délivrance d'une autorisation de commerce ([permis d'exportation](#)), un avis de commerce non préjudiciable (ACNP)

soit émis. En effet, l'Annexe II comprend les espèces qui, bien que n'étant **pas nécessairement menacées actuellement d'extinction, pourraient le devenir si le commerce de leurs spécimens n'était pas étroitement contrôlé**. Elle comprend aussi les espèces dont les **spécimens commercialisés ressemblent à ceux d'espèces inscrites** pour des raisons de conservation.

Depuis l'inscription de ces nouvelles espèces, l'ATIBT a lancé le Plan d'Action CITES via sa commission Forêt et Industrie pour répondre aux préoccupations de ses membres. Ce plan d'action repose sur quatre composantes principales :

- I. Scientifique & Technique : cette composante vise à évaluer le statut de vulnérabilité des espèces exploitées et à proposer une mise à jour des statuts de conservation des espèces sur la Liste Rouge de l'UICN. Elle cherche également à améliorer les connaissances sur les règles et principes de gestion forestière en Afrique centrale.
- II. Renforcement des Capacités : cette composante a pour objectif d'apporter un soutien technique à la mise en œuvre efficace de la Convention dans les différents pays d'Afrique centrale, en particulier en aidant à élaborer les ACNP et à contrôler les quotas établis pour chaque espèce.

III. Communication/Veille sur les activités de la CITES : cette composante vise à assurer une communication efficace sur le bois tropical africain et à surveiller les activités de la CITES telles que les notifications, les propositions de classification et l'information des pays.

IV. Mobilisation des Parties Prenantes Internationales : l'objectif de cette composante est de participer aux réunions internationales de la CITES et de créer un cadre d'échange entre les différentes entités de la Convention en Afrique, en Amérique, en Asie et en Europe.

Au cours de l'année, les activités réalisées pour chaque composante peuvent être résumées comme suit :

I. Scientifique & Technique

- Soumission de fiches à l'UICN pour la mise à jour du statut de conservation de 7 espèces exploitées.
- Argumentation scientifique contre les critères de durabilité des espèces d'arbres exploitées dans le cadre des ACNP, proposée par l'Union européenne.

II. Renforcement des Capacités

- Soutien à l'élaboration des ACNP au Cameroun et suivi dans les autres pays.
- Renforcement de la collaboration sous-régionale.

III. Communication/Veille sur les activités de la CITES

- Mise en place et suivi d'une Foire Aux Questions (FAQ), réponses aux membres, soutien au suivi des demandes de permis d'importation de l'UE.
- Suivi des informations de la CITES aux pays.
- Diffusion d'actualités via ATIBT News, RS, CEMACNEWS, ECHOSDUSUD, MEDIATERRE, CONJONCTURE.

IV. Mobilisation des Parties Prenantes Internationales

- Participation aux réunions internationales de la CITES.
- Établissement et renforcement de la collaboration avec les pays d'Afrique, d'Amérique, d'Asie et d'autres organisations observatrices de la CITES.



Présentation de Nicolas Bayol sur les principes d'aménagement forestier en Afrique centrale pendant le side-event lors de la 26^{ème} session du Comité pour les plantes de la CITES, à Genève, Suisse.

INTERDICTION D'EXPORTATION DES GRUMES

© John Lander - Imagéo



D'une manière générale, l'interdiction d'exportation des grumes dans la zone CEMAC sera une réalité à court ou moyen terme. Prévues pour janvier 2022, elles ont déjà été reportées à janvier 2023, puis à nouveau ajournées et seront vraisemblablement une réalité au cours des prochaines années. Chaque pays avance à son rythme pour mettre en œuvre cette décision. Le Gabon a pris les devants,

en République du Congo c'est aujourd'hui une réalité, au Cameroun un communiqué du conseil des ministres du 23 février 2024 mentionne les conditions spécifiques relatives à ce pays, et notamment l'interdiction progressive des exportations sous forme de grumes (en fonction des essences).

Dans les paragraphes relatifs aux filières pays, des éléments plus précis sont disponibles.

Les exportations sous forme de grumes devraient rester possibles entre pays de la CEMAC, afin d'encourager l'industrialisation et les échanges économiques de la sous-région.

Les mesures d'accompagnement seront assurées par chaque pays. L'ATIBT suit ce sujet de très près.

AMÉLIORATION DE LA GOUVERNANCE ET DE LA LÉGALITÉ EN MILIEU FORESTIER

ÉTAT DES LIEUX DES SYSTÈMES DE TRAÇABILITÉ DU BOIS DANS LES PAYS DU BASSIN DU CONGO

Les systèmes de traçabilité du bois sont cruciaux dans le bassin du Congo pour plusieurs raisons. Ils permettent la conservation des forêts en surveillant et en contrôlant l'exploitation forestière, luttent contre l'exploitation illégale en garantissant que le bois provient de sources légales, améliorent la transparence et la gouvernance en renforçant la surveillance des activités liées au bois, et favorisent un commerce durable en identifiant l'origine légale du bois.

Au travers de différents projets, notamment les projets ASP Congo et Cameroun, l'ATIBT soutient le développement des systèmes de traçabilité nationaux.

Ceux-ci sont obligatoires dans le cadre de la mise en œuvre des APV FLEGT, mais certains pays comme le Gabon, ont choisi de développer leurs propres systèmes comme levier de bonne gouvernance dans la filière forêt-bois.

L'ONG TRAFFIC a publié une étude en 2023 dressant l'état des lieux des systèmes de traçabilité du bois dans les pays du bassin du Congo. En voici le résumé.

Dans tous les pays du Bassin du Congo, la loi fournit des directives sur la traçabilité tout au long de la chaîne d'approvisionnement, de la forêt à l'exportation, tant pour l'exploitation industrielle que pour l'ex-

exploitation artisanale/communale/communautaire. Les gouvernements mettent en œuvre le contrôle de la légalité du bois, la collecte des recettes, la traçabilité et d'autres fonctions par le biais de systèmes complexes de gestion de l'information sur le bois et les forêts. Les systèmes de gestion de l'information et de traçabilité sont tous obligatoires mais se trouvent à différents stades de développement et de déploiement dans ces pays.



© John Lander - Imagéo

Au Cameroun, le gouvernement a développé le premier système informatisé de gestion de l'information forestière (SIGIF) en 1998 pour faciliter la gestion des permis d'exploitation forestière, mais sans inclure le système de traçabilité du bois, alors parallèle et sur papier. Toutefois, depuis novembre 2020, le gouvernement déploie un système de traçabilité obligatoire intégré dans le système informatisé de gestion

de l'information forestière de deuxième génération (SIGIF 2). Ils développent SIGIF 2 depuis 2011 dans le cadre de l'Accord de partenariat volontaire sur l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux des bois et produits connexes (APV-FLEGT) signé avec l'UE en 2010. Le gouvernement vise à gérer toutes les transactions par le biais du système afin de s'assurer que tout le bois est exploité et déclaré légalement. Le système est actuellement opérationnel, mais il n'est pas entièrement déployé en raison des difficultés rencontrées pour équiper tous les points de contrôle de la traçabilité, intégrer de manière transparente tous les modules du système exhaustif de gestion de l'information, assurer un accès régulier à l'électricité et à l'internet, et renforcer les capacités des utilisateurs, entre autres.

Au Gabon, certaines ONG et organisations du secteur privé ont développé quelques systèmes volontaires de traçabilité du bois qui collectent et publient des données, sont mobiles et fonctionnent sur Internet. Le gouvernement n'a cependant pas reconnu officiellement ces systèmes car ils excluent les serveurs gouvernementaux, ne sont pas alignés sur les directives ou réglementations gouvernementales en matière de contrôle de légalité, ne peuvent pas garantir une collecte précise des revenus et des enregistrements sécurisés sur leur accès en ligne ouvert. En 2011, le gouvernement gabonais a créé l'Agence d'Exécution des Activités de la Filière Forêt-Bois (AEAFFB) pour, entre autres, mieux mettre en œuvre les activités dans le secteur du bois et sur la traçabilité des produits forestiers. Contrairement à la plupart des autres pays du Bassin du Congo, dont les systèmes de gestion de l'information et de traçabilité du bois sont développés dans le but premier de mettre

en œuvre les plans APV-FLEGT, l'AEAFFB a mis en place un projet de développement d'un système public informatisé de traçabilité du bois (STMINEF) afin de surmonter les défis et d'atteindre leurs objectifs pour la forêt et l'industrie du bois dans le cadre de la vision Gabon Emergent. L'AEAFFB a lancé le projet en 2020 et, compte tenu de la forte volonté politique et de la réelle appropriation par le gouvernement, ils ont achevé le développement et le test pilote du système en septembre 2021. Les trois principaux défis qu'ils devraient encore surmonter pour que le système soit pleinement opérationnel dans tout le pays en 2022 sont d'acquérir et d'installer tous les équipements, de former les acteurs et les parties prenantes, et de surmonter l'hésitation et la résistance des opérateurs de bois contre les coûts supplémentaires sans gains d'efficacité perçus.

En République Démocratique du Congo, le gouvernement a initié de nombreux développements d'un système informatisé de traçabilité du bois depuis le début des négociations de l'APV-FLEGT avec l'UE en 2010. Cela a abouti au développement, entre 2013 et 2015, d'un système de suivi et de traçabilité des forêts domaniales, connu sous le nom de système d'information de gestion forestière (SIGEF) et d'une plateforme de gestion de la traçabilité et de la légalité du bois (TRABOIS). Bien que ces systèmes soient obligatoires, ils sont dans l'impasse en raison d'une couverture incomplète de la chaîne commerciale physique, de l'absence de documents de procédure due à une réglementation incomplète en matière d'exportation de bois et de bois d'œuvre, et de la résistance du secteur privé à supporter le coût direct de la mise en œuvre du système. En outre, les négociations de l'APV-FLEGT sont également dans l'impasse en l'absence de plan et de système efficaces et de capacités humaines suffisantes pour contrôler et surveiller les ressources forestières.



© John Lander - Imagéo

Le gouvernement de la Guinée équatoriale a adopté la traçabilité du bois comme l'un des mécanismes stratégiques pour garantir que les ressources forestières nationales sont exploitées de manière rationnelle afin de fournir des recettes fiscales durables et des opportunités de développement socio-économique tout en prévenant la dégradation des ressources. Ils ont adopté une approche de la chaîne de contrôle depuis l'inventaire forestier jusqu'au port d'exportation ou au point de vente du mobilier. Cependant, le suivi se fait entièrement sur papier avec une norme de rapport mensuel et une saisie dans une base de données centrale isolée. Le système est confronté à de nombreux problèmes qui le rendent inefficace pour contrôler et surveiller le commerce du bois, de la récolte au point de consommation finale dans le pays ou à l'exportation. Compte tenu de ces difficultés, les responsables du secteur du bois de la Guinée équatoriale ont identifié un système informatisé de suivi du bois qui générera des informations plus viables et rendra les contrôles plus efficaces, comme un résultat pertinent à poursuivre.

En République du Congo, le gouvernement, suite à la signature de l'APV-FLEGT avec l'UE en 2010, a développé un système informatisé de vérification de la légalité (SIVL), afin de lutter contre l'exploitation illégale des forêts, identifiée comme l'un des principaux problèmes affectant son secteur forestier. Le SIVL vise à vérifier la

légalité et la traçabilité, et à contrôler la collecte des recettes afin de garantir que l'approvisionnement en bois du pays sur le marché international, en particulier sur les marchés européens, provient de sources légales vérifiées. Les responsables de la Cellule de la Traçabilité et de la Légalité Forestières affirment que les 17 modules du SIVL, y compris les neuf modules de traçabilité, sont entièrement développés et installés dans les Datacentres du Ministère des Finances et du Budget à Brazzaville et à Pointe-Noire, comme le prouverait un site web restreint dont l'accès est limité à la page d'accueil. Cependant, le système n'est pas encore opérationnel, et d'autres parties prenantes doutent que le système soit un jour pleinement opérationnel.

En République centrafricaine, le gouvernement s'efforce également de s'assurer que l'approvisionnement en bois du pays sur le marché international, en particulier sur les marchés européens, provient de sources vérifiées, conformément aux négociations menées dans le cadre de l'APV-FLEGT. Le gouvernement a conçu un système d'assurance de la légalité (LAS) dédié qui comprend des éléments de traçabilité pour suivre le flux de bois de la forêt au transit et à l'exportation, la conformité et l'informatisation pour un accès et un contrôle en temps réel. Toutefois, le LAS doit encore être développé et déployé. Les autorités espèrent qu'un système de traçabilité efficace contribuera à réduire les risques de commerce illégal de bois et à améliorer la capacité des services répressifs à contrôler et surveiller ce commerce.

DÉPLOIEMENT DU SYSTÈME DE VÉRIFICATION DE LA LÉGALITÉ (SVL) DE L'APV CONGO – RENFORCEMENT DU PERSONNEL DES ENTREPRISES FORESTIÈRES



© John Lander - Imagéo

L'ATIBT, à travers ses activités précédentes en République du Congo et le projet « Appui au Secteur Privé » (ASP-Congo) financé par la Délégation de l'Union Européenne (DUE) au Congo à travers le 11^{ème} FED, intervient dans le cadre de la mise en œuvre du processus APV FLEGT. Pour cela, après la phase d'élaboration des plans de formation pour l'accompagnement à la « légalité » et à la « traçabilité » et le développement des modules retenus, l'étape suivante a consisté au déploiement

de ceux-ci auprès des sociétés forestières. A cet effet, deux ateliers de formation ont été organisés successivement du 3 au 6 avril 2023 à Ouessou (nord Congo) et du 2 au 5 mai 2023 à Pointe-Noire (sud Congo).

L'objectif de ces ateliers de formation était de renforcer les capacités des sociétés forestières du secteur privé sur les thématiques de légalité et traçabilité du bois en vue de leur meilleure implication à la mise en œuvre du processus APV FLEGT en République du Congo.

Au cours de ces ateliers, en plus de l'acquisition des connaissances, les référents du Système Informatisé de Vérification de la Légalité (SIVL) des sociétés forestières ont aussi échangé sur les pratiques de traçabilité de leurs entreprises. Ils ont par la suite été informés de l'état d'avancement et des perspectives de l'APV FLEGT en République du Congo.

GLOBAL GATEWAY: LE GHANA ET L'UE OUVRENT UN NOUVEAU CHAPITRE



© John Lander - Imagéo

Le Ghana sera le premier pays d'Afrique et le deuxième au monde à fournir à l'UE des autorisations d'exportation vérifiant la légalité de ses produits bois. Réuni à Bruxelles, l'organe de mise en œuvre de l'accord de partenariat volontaire Ghana-UE sur le FLEGT, qui rassemble les autorités publiques ghanéennes chargées de l'administration des forêts, le secteur privé, la société civile et la Commission européenne, est parvenu à un accord sur les dernières étapes de la délivrance des autorisations FLEGT, marquant ainsi un nouveau chapitre dans la lutte contre le commerce illégal du bois.

La commissaire européenne chargée des partenariats internationaux, Jutta Urpilainen, a déclaré : "Au fil des ans, nous avons été témoins de l'engagement remarquable du Ghana en faveur de la gestion durable des forêts et de la lutte contre l'exploitation illégale des forêts. Le dévouement du gouvernement et du secteur forestier, en coopération avec les partenaires européens, a permis de mettre l'autorisation FLEGT à notre portée. Cette réussite souligne le pouvoir de la coopération internationale dans la lutte contre des problèmes mondiaux cruciaux tels que la déforestation et l'exploitation illégale des forêts".

Le ministre des terres et des ressources naturelles du Ghana, M. Samuel A. Jina-por, a déclaré : "Le Ghana a connu des améliorations significatives en matière de gouvernance forestière avec la mise en œuvre et l'opérationnalisation du système d'assurance de la légalité du bois. La délivrance imminente d'autorisations FLEGT pour le marché de l'UE et d'autorisations pour d'autres destinations internationales sera guidée par les mêmes normes de légalité. Il s'agira de la prochaine étape logique pour consolider les acquis en matière de gestion durable des forêts et de gouvernance forestière dans son ensemble. L'engagement du Ghana envers l'APV, ainsi que l'arrêt et l'inversion de la perte de forêts et de la dégradation des sols d'ici 2030, restent absolus.

Cette coopération s'inscrit dans le cadre de la stratégie "Global Gateway" de l'Union européenne, qui est synonyme de connexions durables et fiables. Le Global Gateway s'attaque aux défis mondiaux les plus urgents, notamment la lutte contre le changement climatique et le soutien à la sécurité des chaînes d'approvisionnement mondiales.

| L'APPUI À LA CERTIFICATION DE GESTION DURABLE

IFL/MOTION 23 : DES PILOTES POUR TESTER LA PROPOSITION DE PROCÉDURE DE DÉFINITION D'INDICATEURS IFLS

© John Lander - Imagéo



Dans le but de résoudre la motion n° 65 concernant les IFL, la motion 23 proposée par l'ATIBT et ses membres a été acceptée lors de l'Assemblée Générale FSC d'octobre 2022 (grâce au soutien du PPECF). Cette motion préconise une révision des règles de gestion des IFL en adoptant une approche paysage en collaboration avec les groupes d'élaboration des normes nationales (SDG). Depuis la fin de l'année 2022, le FSC met en œuvre cette motion en collaboration avec le groupe FFAG, où l'ATIBT siège.

En mars 2023, le FSC a présenté un plan d'action visant à développer les mesures de gestion des IFL au niveau local. Cependant, ce processus ne permettait pas de respecter le délai requis par la motion. Pour remédier à cela, le board du FSC a approuvé l'utilisation d'un "processus pilote". Ce processus permet de développer les indicateurs de gestion des IFLs sur bases de guides et procédures élaborés préalablement, tout en permettant leur application pratique lors de pilotes prévus pour 2024. Cela vise à assurer la continuité des certifications conformément

aux propositions de nouvelles règles, en attendant leur intégration complète dans le corpus réglementaire du FSC prévue pour 2025/2026.

Avec l'aide du FFAG, plusieurs documents ont été élaborés :

- Quatre guides (identification du paysage, identification des parties prenantes du paysage, processus de dialogue forestier, Suivi et connaissance), validés par le FFAG en janvier 2024 ;
- Un guide d'orientation, document de synthèse des 4 guides, identifiant ce qui doit être traité dans la procédure, et définissant l'approche du FSC concernant les considérations paysagères pour la certification dans les IFL. Ce guide a été validé en février 2024 ;
- La procédure « Développement d'indicateurs de Standard de gestion forestière pour la protection des IFL au niveau du paysage », qui reflète la motion 23, en cours de validation. Une fois cette procédure validée, la phase de pilote sera initiée.

Pendant l'élaboration de ces documents, le FFAG a abordé la question de la définition de seuils minimum de protection au niveau de l'UGF et du paysage. L'ATIBT a rappelé que c'est contraire à l'esprit et à l'objectif de la motion 23, et a recommandé que ces discussions devraient avoir lieu après les pilotes, sur la base de leurs recommandations et conclusions.

Les prochaines étapes en 2024 comprennent la réalisation des pilotes, qui permettront de tester la procédure avec les SDGs nationaux pendant une période de 6 à 12 mois, principalement dans le Bassin du Congo et d'autres bassins forestiers. Cela devrait aboutir à des propositions d'indicateurs nationaux relatifs à la gestion et à la protection des IFL. De plus, une prolongation de l'advice note sur une mesure intérimaire est prévue, ainsi que

l'intégration de la procédure consolidée dans le cadre normatif.

Compte tenu de l'importance de suivre ces développements pour garantir une bonne application de la motion 23, l'ATIBT a demandé une prolongation du contrat C232 afin de maintenir son rôle au sein du FFAG et de participer avec les entreprises à la phase pilote.

ACTIONS DE PROMOTION AU CONGO ET CAMEROUN

Actions d'ASP Cameroun

En 2023, quelques actions en rapport avec la promotion de la certification de gestion durable ont été menées dans le cadre des interventions du projet ASP Cameroun. Ces actions ont porté sur :

- **L'appui à la certification de gestion durable des sociétés non certifiées gestion durable et à la certification CoC pour les entreprises de transformation ;**

Un audit à blanc a été organisé et co-financé par le projet (avec le PPECF) pour faire un état des lieux par rapport aux exigences de certification PAFC et proposer des recommandations permettant à SEEF de résorber les écarts avant l'organisation d'un audit initial de certification PAFC qui devrait se tenir au plus tard au deuxième semestre 2024. Des échanges avec Dino et Fils qui a manifesté par écrit son intérêt pour la tenue d'un audit à blanc PAFC ont abouti à la planification d'un audit au cours du premier semestre 2024.

- **Promotion et reconnaissance de la certification de gestion forestière légale et/ou durable sur les marchés européens**

Le projet ASP-PV a pris le relais de l'appui au programme Fair&Precious sur sa partie en lien avec le Cameroun et un plan d'action à implémenter dès 2024 a été initié.

- **Plaidoyer auprès de l'UE pour les importations bois certifié sur les marchés européens et une meilleure reconnaissance de la certification dans le RBUE – RDUE**

L'ATIBT, a mené plusieurs plaidoyers avec d'autres associations professionnelles Européennes pour s'assurer entre autres que la gestion durable de forêt soit bien reconnue dans le texte dans le cadre de la définition de la dégradation forestière.

L'équipe du projet en France a rencontré en juillet 2023 l'eurodéputé, M. Pascal Canfin, président de la commission Environnement du parlement européen, pour plaider pour la reconnaissance de la gestion durable certifiée des forêts tropicales. Elle a également rencontré en octobre 2023 la DG Env de la Commission Européenne (CE) pour expliquer les pratiques de gestion durable certifiées dans le Bassin du Congo comme réponse aux exigences du RDUE.

L'ATIBT a également été sollicitée pour intervenir dans des événements de présentation du RDUE et de promotion du niveau d'avancement et de préparation de la filière forêt bois certifiée (atelier PBN à Berlin en juin 2023).

Actions au Congo

Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de Promotion de l'Exploitation Certifiée des Forêts (PPECF) qui vise à agrandir la surface des forêts certifiées, l'ATIBT Congo a mené deux actions importantes.

i) Coaching certification OLB EF COC de la Société Thanry Congo (STC) : Un plan d'actions a été élaboré à la suite du diagnostic réalisé en fin d'année 2022 et un mécanisme de suivi-évaluation de la mise en œuvre de ce plan d'actions a été mis en place. Malheureusement, le suivi s'est fait à distance, car aucune mission de terrain n'a été réalisée.

ii) Coaching certification FSC FM Rougier Mokabi: Une mission diagnostic en vue d'évaluer la conformité des pratiques de l'entreprise aux exigences du référentiel de certification FSC FM a été réalisée au mois d'octobre 2023. A l'issue de cette mission, un plan d'action budgétisé a été élaboré pour accompagner l'entreprise dans le processus de certification FSC de sa concession forestière Mokabi-Dzanga.

En plus de ces actions, le représentant ATIBT Congo a poursuivi la promotion des différents schémas de certification privée auprès des entreprises forestières, afin d'améliorer leurs pratiques.



© John Lander - Imagião

LES PROJETS “ACCOMPAGNEMENT AU SECTEUR PRIVÉ”

| PROJET ASP CONGO



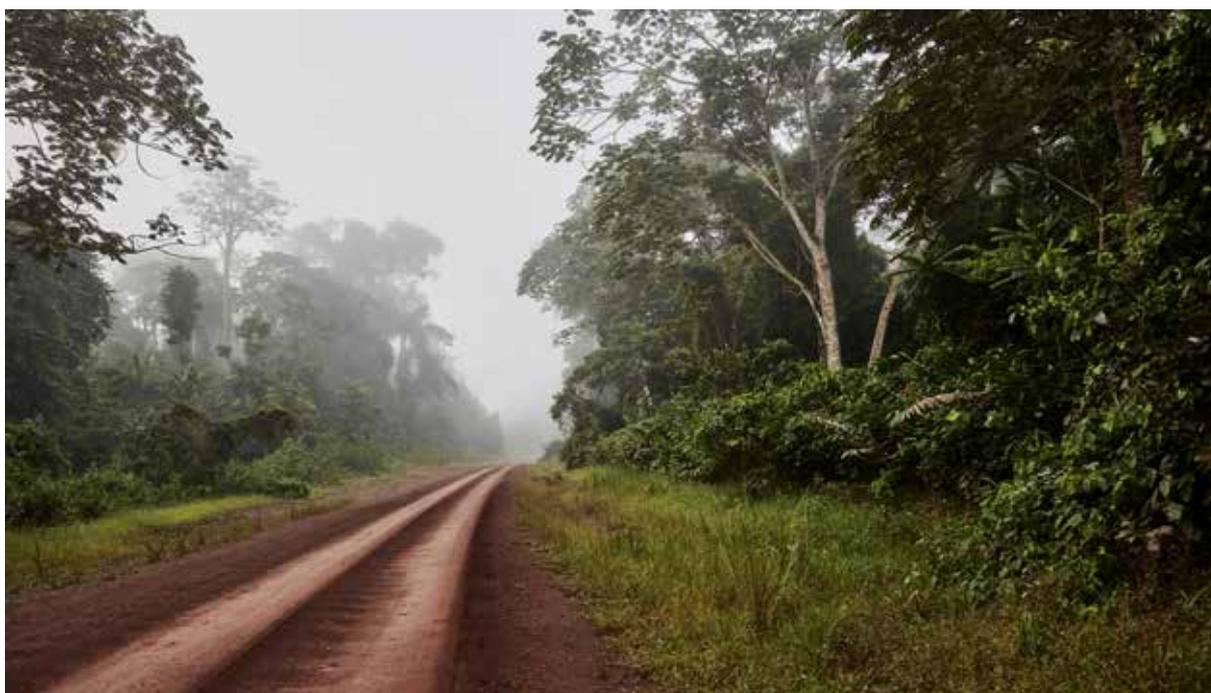
© John Lander - Imagéo

Depuis août 2021, l'ATIBT Congo met en œuvre le projet d'Appui au Secteur Privé en République du Congo (ASP-Congo), avec le financement de la DUE Brazzaville. Ce projet vise à contribuer à une meilleure implication des entreprises du secteur forestier au travers de leur représentation professionnelle. Le secteur privé doit être en mesure de contribuer aux principales évolutions du secteur liées à la mise en œuvre des évolutions réglementaires et plus globalement au processus FLEGT.

Les activités du projet en 2023 ont été focalisées sur la mise en œuvre du plan de formation légalité et traçabilité forestière, validé en concertation avec les entreprises forestières en 2022. Il s'est agi d'abord de deux sessions de formation organisées du 4 au 6 avril 2023 à Ouessou pour les entreprises du secteur nord et du 3 au 4 mai à Pointe-Noire pour les entreprises du sud Congo. Des activités de « coaching » (missions diagnostic FLEGT) sur la légalité et la traçabilité du bois (en amont du SIVL) ont ensuite été réalisées au sein de cinq entreprises du nord Congo notamment Industrie Forestière de Ouessou (IFO), Thanry Congo

(STC), Bois et Placage de Lopola (BPL) du 10 au 20 juillet 2023 puis Likouala Timber (LKT) et Mokabi s.a. du 4 au 10 août 2023. Les documents de stratégie de communication sur la filière forêt-bois et plan de communication type pour entreprise forestière élaborés en 2022 ont été vulgarisés auprès des principaux acteurs, pour une meilleure appropriation. Dans le cadre des actions de plaidoyer portant sur les réformes phares de la loi 33-2020 du 08 juillet 2020 portant code forestier, notamment, l'interdiction d'exportation des grumes et le projet de loi portant application du régime de partage de production des grumes, plusieurs réunions de concertation ont été organisées avec l'ensemble du secteur privé. Ces réunions ont abouti à des propositions et recommandations pour faciliter la mise en œuvre de ces textes réglementaires, en tenant compte des impacts socio-économiques. Afin de contribuer à la structuration du secteur privé, l'équipe ATIBT a poursuivi les actions d'accompagnement du syndicat UNIBOIS au changement, notamment l'organisation d'une assemblée générale extraordinaire qui a permis la mise en place d'un nouveau bureau, avec une feuille de route.

PROJET ASP-PACTE VERT CAMEROUN



© John Lander - Imagéo

Le vendredi 24 février 2023 a eu lieu à Yaoundé l'atelier de lancement du projet Appui au Secteur Privé forestier et à la filière du bois au Cameroun pour le Pacte Vert (ASP CAM PV ASP Pacte Vert – Cameroun).

Le projet ASP vise globalement à contribuer au développement d'une économie verte, source d'emplois locaux et résiliente au changement climatique. Cet appui multiforme cible les entreprises de la filière bois dans son ensemble, les associations professionnelles de la filière bois ainsi que des appuis spécifiques aux entreprises certifiées dans le but de promouvoir et encourager la gestion durable et la certification forestière. Cet appui va aussi à l'endroit du ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF) dans le cadre de ses actions sur le Marché Intérieur du Bois (MIB) et certaines de ses actions en rapport avec l'exploitation, l'aménagement forestier et la mise en œuvre des décisions de la CITES.

Le projet s'inscrit dans le cadre du programme d'amélioration de la gouvernance forestière (PAMFOR) financé par le Fonds européen de développement (FED). Le MINEPAT et le MINFOF sont les organes opérationnels du PAMFOR. Le présent projet est mis en œuvre par l'ATIBT, JMN Consultant et CJPN International

La mise en œuvre se fait au travers de quatre grandes thématiques à savoir : (1) l'amélioration des performances, des rendements et la diversification des essences ; (2) l'appui à la structuration du Marché Intérieur du Bois (MIB) ; (3) l'appui au plaidoyer, la législation et la fiscalité et (4) l'appui à la promotion des bois, le marché et la communication. Ces axes d'intervention et les activités y relatives sont réalisés au travers d'études et état des lieux, de mobilisations d'expertise technique, de sensibilisations, facilitation de l'accès à l'information, d'organisation et/ou appui à l'organisation d'ateliers/conférences, financements d'investissements dans le cadre de l'appui au MIB, réunions de concertation/planification diverses...

LA FORMATION PROFESSIONNELLE

PROJET ADEFAC

© John Lander - Imagéo



Le projet d'Appui au Développement de la Formation professionnelle continue dans la filière forêt-bois en Afrique Centrale (ADEFAC), financé par l'Agence Française de Développement, est entré en 2023 dans une année charnière importante pour la suite et la fin du déroulement du projet avec notamment la réalisation d'une évaluation à mi-parcours de sa mise en œuvre.

Cette évaluation à mi-parcours, réalisée par un cabinet externe (ACK International) a rencontré la satisfaction de l'équipe projet, de la MOA et de la MOD. Ses résultats pointent de nombreux constats, points d'amélioration et axes de progression, dont bon nombre seront appliqués dans la suite de la mise en œuvre du projet.

Le projet a continué, en 2023, à renforcer la fonction formation au sein des grandes entreprises, des PME-TPE et de leurs organisations.

Côté grandes entreprises, celles ayant bénéficié d'une formation en GPEEC en 2022 ont été coachées par l'expert-formateur. Ainsi, depuis le démarrage du projet, ce sont 79 personnes (RH, DRH, etc.) de la filière qui ont été formées en Gestion Prévisionnelle des Effectifs, Emplois et

Compétences et 21 entreprises ont bénéficié d'un coaching entre 2022 et 2023 pour implémenter les outils de la GPEEC dans leurs environnements professionnels particuliers.

Côté PME-TPE, des ateliers, animés par la FECAPROBOIS (organisation professionnelle de PME-TPE au Cameroun et partenaire du projet), ont été organisés dans 3 des 4 pays du projet à destination d'autres organisations professionnelles de PME-TPE et d'artisans, afin de les accompagner sur les questions de structuration et de renforcement organisationnel. Un dernier atelier en RDC sera organisé courant 2024.

Des représentants des Chambres des Métiers et de l'Artisanat du Gabon, ainsi que de l'Agence Nationale de l'Artisanat et du Cluster Brazza-Bois ont participé au Salon du Mobilier « Made in Cameroon » à Yaoundé en juin 2023. Cet événement annuel est porté par l'association Artisan au Féminin, partenaire du projet, et soutenu par la FECAPROBOIS et d'autres organisations nationales. Lors de cet événement de fructueux échanges ont pu avoir lieu autour des différentes initiatives de soutien à la filière bois et aux marchés nationaux.

L'accompagnement au déploiement d'une offre de formation professionnelle continue a également été l'un des axes prioritaires des activités de 2023.

Quatre nouvelles sessions de formation de formateurs ont eu lieu, une dans chacun des pays du projet, permettant la formation de 86 nouveaux formateurs (dont 16 femmes) venant porter à 179 le pool de formateurs formés par ADEFAC.

Ces formateurs ont été renforcés en ingénierie de la formation et en ingénierie pédagogique. Ils sont spécialisés sur des thématiques prioritaires comme l'aménagement forestier, les pratiques EFIR, la certification forestière, le séchage du bois, la gestion des conflits et la médiation externe, l'hygiène et la sécurité, la menuiserie et l'ébénisterie, l'entrepreneuriat, et l'exploitation artisanale.

Ces formateurs sont ensuite accompagnés à la construction de modules de formation professionnelle continue par des experts thématiques et pédagogiques lors de formation-action. En mai, un groupe de formateurs spécialisé sur les questions « sociales » a bénéficié d'un appui spécifique et fin 2023, l'ENEF de Mbalmayo au Cameroun lançait un appel à candidature pour une formation « négociation des clauses sociales » organisée en janvier 2024.

8 centres/institutions de formation ont bénéficié d'un diagnostic organisationnel. L'objectif de ces diagnostics est de permettre à ces institutions/centres de faire un état des lieux de la structuration et de l'organisation de la formation professionnelle continue au sein de leurs

structures, et ainsi d'identifier les marges de progression, les actions à mener, ainsi que les éventuels besoins en formation et en appui spécifiques nécessaires pour leur permettre de pleinement porter une activité de FPC en leur sein.

Les Groupes de Travail Thématique (GTT) ont continué leurs travaux, en particulier sur la co-gestion de la formation professionnelle continue et la reconnaissance qualité des formations. Ces travaux donneront lieu au test d'un dispositif régional de reconnaissance qualité (ou label qualité) courant 2024 pour les modules produits par les formateurs accompagnés.

Le projet a publié 24 articles sur le site internet du RIFFEAC et 8 via la newsletter de l'ATIBT. 6 capsules vidéo mettant en avant 6 métiers de la filière ont été diffusées via le site de l'ATIBT (ici).

Et, le projet a également été présent à l'inauguration du Centre de formation professionnelle BTP-Bois de Nkok au Gabon en avril, au Salon du Mobilier à Yaoundé en juin, à la 1ère réunion du Comité Genre de la COMIFAC en juin, au Sommet des Trois Bassins à Brazzaville en octobre.

| MÉTIERS DU SECTEUR FORÊT-BOIS : PEU CONNUS, MAIS AVEC DE NOMBREUSES OPPORTUNITÉS D'EMPLOIS



© John Lander - Imagéo

Les acteurs de la filière forêt-bois ont désormais à leur disposition six capsules vidéo sur les métiers de la gestion durable des forêts du Bassin du Congo.

La filière forêt-bois n'attire généralement pas les vocations dans la région du bassin du Congo. Il y a cependant un véritable besoin en compétences à tous les niveaux de qualification, pour répondre à une



© John Lander - Imagéo

demande croissante en produits bois finis de qualité, ainsi qu'à la volonté des pays de développer la transformation locale plus poussée.

Le nombre d'emplois dans la filière est pourtant très élevé (au minimum 100 à 200 000 personnes interviennent directement dans la sous-région) ce qui en fait un des premiers secteurs en termes d'emplois.

Six capsules vidéos ont été élaborées dans le cadre du projet ADEFAC pour promouvoir ces métiers du secteur forêt-bois et susciter ainsi des vocations. La diversité des métiers et des profils, ainsi que l'implication des femmes montrent bien que les jeunes garçons et filles peuvent sans complexe s'investir dans ce secteur professionnel après des études techniques de niveau CAP, BEP, Baccalau-

réat ou des études supérieures de niveau licence, master ou doctorat.

Des professionnels des métiers d'affûteur, électromécanicien et Responsable programme social ont été interviewés au Gabon. Les interviews des métiers de charpentier, de désigner bois et de finition ont été réalisées au Cameroun sur différents sites.

Cette communication à travers des capsules vidéos montrant les réelles opportunités qu'offre le secteur forêt-bois en termes d'emplois et de métiers changera les paradigmes négatifs qui véhiculent une image dévalorisante de ces métiers ouverts à tous et à toutes sans discrimination de genre. Les capsules sont sur la chaîne youtube de l'ATIBT ([ici](#))

PROJET UFA REFOREST – LE MAINTIEN DE L'ÉQUILIBRE DES ESSENCES FORESTIÈRES DANS LES UFA



Le projet UFA-REFOREST, mis en œuvre par l'ATIBT, est financé par l'Union Européenne. Il bénéficie également de l'appui technique de Gembloux Agro-Bio Tech, Nature+ et de l'ENSET de l'Université de Douala. Cinq sociétés forestières bénéficient de cet appui : AlpiCAM-GrumCAM, PALLISCO, SEEF, Dino & Fils et SEFAC. Le projet contribue de manière générale à l'amélioration de la gestion des ressources naturelles en milieu forestier par un enrichissement participatif et inclusif. De manière spécifique, il s'agit : (1) d'enrichir 21 500 trouées d'abattage et 100 ha de plantation en plein dans les Unités Forestières d'Aménagement (UFA) en espèces locales ; (2) de mettre en place un système de monitoring capitalisant les résultats antérieurs des plantations réalisées au Cameroun et assurant le suivi de la performance des enrichissements réalisés ; (3) d'associer l'administration forestière en charge des aspects sylvicoles aux activités du projet et l'informer sur sa mise en œuvre et ses

résultats ; (4) d'associer le secteur forestier privé et les communautés riveraines aux activités du projet et (5) de capitaliser et diffuser les résultats du projet en vue de leur réplification.

Arrivé à mi-parcours du projet, après extension des pépinières, la capacité totale de celles-ci est estimée à 169 800 plants. Ainsi, plus de 145 000 plants appartenant à 37 essences locales ont été produits dans ces pépinières depuis le début du projet en 2022 dernier. Durant les deux premières années du projet, un total de 9 471 trouées d'abattage et les parcs ont été enrichies et 43,57 hectares de plantations en plein ont été réalisées en forêts dégradées. Durant l'enrichissement des trouées d'abattage, plus de 2 000 plants issus de la régénération naturelle ont été préservés dans trouées et bénéficient du même suivi que les arbres plantés. On dénombre plus de 109 900 arbres plantés au cours de cette période dans l'ensemble des UFA

des sociétés impliquées dans le projet. En somme, plus de 517 hectares de forêt ont ainsi été restaurés. A mi-parcours, le taux de réalisation moyen des objectifs de plantation du projet est de 44,4 %.



Pour mener à bien ces activités de reboisement, 27 communautés riveraines aux concessions forestières ont participé aux travaux de terrain. Ces communautés se sont mobilisées dans la récolte des graines, les travaux en pépinière et lors de la plantation. Le recrutement de ces populations tenait particulièrement compte des femmes et des peuples autochtones. Les communautés riveraines, ont bénéficié de 120 arbres de Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL) et 32 plants d'essences de bois d'œuvre. Le but de cette initiative est de les accompagner dans la mise en place des plantations forestières villageoises. Elles ont également bénéficié de l'encadrement technique du projet pour la plantation des arbres.

Dans l'optique d'harmoniser le suivi des plantations, le système de monitoring des enrichissements mis en place dans les sociétés est fréquemment mis à jour et les bases de données sont régulièrement actualisées et archivées. Un docteur de Gembloux Agro-Bio Tech, financé par le projet, travaille sur l'évaluation des performances démographiques des plantations. Un important travail préalable de synthèse bibliographique est en cours de finalisation. Le volet recherche du projet s'est vu également renforcé par deux projets complémentaires, financés par le programme RESSAC, et par le projet ARM+. Des voyages d'étude ont eu lieu et

ont mobilisés dans un premier temps les étudiants de l'ENEF de Mbalmayo et de l'ISA de Bertoua et dans un second temps, les étudiants de l'ERAIFT, Gembloux Agro-BioTech et de l'ENSET dans le cadre du Module de foresterie tropicale.

Le projet travail en parfaite collaboration avec l'administration en charge des forêts. Des rencontres et discussions sont régulièrement organisées sur les aspects techniques et administratifs. Dans le cadre du projet, des visites de terrain sont également organisées. Des réflexions sur la mise en œuvre des mesures incitatives en faveur des actions de reforestation à l'échelle nationale se poursuivent au MINFOF. Le secteur forestier privé est fortement associé aux activités du projet. Ainsi, trois voyages d'échanges et deux visites de terrains entre les acteurs du secteur forestier privé du Cameroun ont été organisés. Outre les quatre sociétés encadrées par le projet, d'autres entreprises/organisations installés au Cameroun (Dino et Fils, Fipcam, Global Conservation, CAFEN, ACFCAM, CADD, ...) et à l'international (Interholco, Keflico, AEH) manifestent un intérêt pour les activités de reboisement et d'enrichissement.

Fort de ces avancés, l'action a toutefois rencontré plusieurs difficultés. Dans ce sens, il y a lieu de mentionner l'approvisionnement des pépinières en graines, l'insuffisance de plants ayant la taille requise pour la plantation, l'indisponibilité des engins pour la préparation des parcelles, la nécessité de mener une préparation manuelle des parcelles, le manque de moyens logistiques liée au transport des équipes sur le terrain et des plants pour la plantation et la pénurie de gazoil.

Au regard des actions engagées et des résultats obtenus durant les deux premières années du projet, et si les conditions restent favorables, les objectifs devraient être atteints à terme.

LE SOUTIEN AU MARCHÉ DU BOIS TROPICAL CERTIFIÉ

| ANALYSES ET RÉSULTATS POUR LE CYCLE DE VIE

Le 5 octobre 2023, les membres forestiers et importateurs de l'ATIBT se sont retrouvés au siège de l'association à Nogent-sur-Marne, en présentiel et en visioconférence, pour échanger sur les résultats des analyses de cycle de vie des bois tropicaux certifiés. Comme annoncé fin 2022, l'ATIBT a réalisé 12 Évaluations des Impacts de Cycle de Vie (EICV) - de l'exploitation jusqu'au départ d'Afrique - pour les principaux produits en bois certifiés du bassin du Congo fabriqués par ses membres Fair&Precious gestionnaires de forêts certifiés. Les résultats de ces 12 EICV sont désormais également téléchargeables en version anglaise sur le site de l'ATIBT. Ces résultats ont été obtenus sur financement du programme PPECF de la COMIFAC avec également l'appui des sociétés Fair&Precious.



Ces EICV ont pour vocation à être diffusées :

- aux clients des gestionnaires certifiés membres de l'ATIBT pour que ceux-ci puissent construire leurs propres EPD individuelles,
- aux fédérations du commerce du bois pour que celles-ci puissent construire des EPD collectives.

Qui sont les « ayants droit » de ces EICV ?

Toutes les entreprises membres de l'ATIBT qui produisent des produits en bois du Bassin du Congo issus de forêts gérées durablement (bois certifiés). Les clients des membres ATIBT pourront utiliser ces EICV pour faire leur déclaration environnementale (DEP / FDES ou autres ACV).

A noter, ces fiches pourront également être utilisées par les entreprises gestionnaires de forêts certifiées gestion durable (FSC / PAFC) non-membres de l'ATIBT. Il faudra adresser une demande d'autorisation écrite à l'ATIBT (info@atibt.org).

Une deuxième étape a consisté à produire 3 Fiches de Déclaration Environnementale et Sanitaire (FDES). L'ATIBT a réalisé 3 Fiches de Déclaration Environnementale et Sanitaire (FDES) pour les platelages, les bardages et les carrelets en bois du Bassin du Congo issu de forêts gérées durablement. Ces FDES collectives permettront aux professionnels du bâtiment (constructeurs, architectes, bureaux d'études...) de disposer d'informations environnementales fiables et vérifiées pour développer des projets conformes aux exigences françaises de la [RE 2020](#).

> [TELECHARGER LES 3 FDES](#) <

Disponibles gratuitement sur la base INIES (organisme déclarant de l'Association Technique Internationale des Bois Tropicaux), les trois FDES collectives sont :

- **FDES : Platelages en lames de bois du bassin du Congo toutes essences tropicales, toutes configurations (v.1.1)**
- **FDES : Bardages en lames de bois du bassin du Congo toutes essences tropicales, toutes configurations**
- **FDES : Carrelets lamellé-collé en bois du bassin du Congo toutes essences tropicales, toutes configurations (hors accessoires de pose) (v.1.1)**

Les FDES montrent que la quantité de carbone biogénique stockée, correspondant à l'indicateur Stock C calculé dans la RE2020, est de 8,3 kg de carbone par m² pour les platelages et de 6,1 kg de carbone par m² pour les bardages. Les produits bois, comme toute source de biomasse, sont composés de carbone. Grâce au phénomène de photosynthèse, le bois capte et séquestre du CO₂ qu'il va conserver. En utilisant du bois, on utilise un matériau qui contient du carbone (49,4 % de la masse sèche du bois) et qui le maintient hors de l'atmosphère. Ce stockage de carbone, couplé à des émissions de CO₂ fossiles faibles, contribue à obtenir un indicateur IC composant bas, permettant de réduire le bilan carbone global du bâtiment : 2 kg éq. CO₂/m² de platelage et 0 kg éq. CO₂/m² de bardage. Enfin, l'indicateur d'épuisement des ressources est également un point fort pour les platelages et bardages en bois tropical certifié car le bois et les produits biosourcés sont des matériaux renouvelables.

| THÉMIS



Le projet Thémis a été piloté par l'institut néerlandais PROBOS et financé par le Programme de Promotion de l'Exploitation Certifiée des Forêts (PPECF) et la fondation « IDH the Sustainable Trade Initiative ». Le projet a consisté à développer un outil de collecte de données sur les achats de bois des entreprises membres des fédérations européennes. Cet outil prend la forme d'un portail en ligne, sur lequel les entreprises sont invitées à renseigner leurs données une fois par an.

Trois fédérations sont associées au projet, Fedustria en Belgique, LCB en France et l'ATIBT au plan européen. D'autres fédérations européennes ont également exprimé leur intérêt pour la plateforme. Une fois par an, depuis 2021, les entreprises membres des fédérations européennes sont en effet invitées (donc actuellement de manière volontaire) à renseigner leurs données sur le portail Thémis.

L'ATIBT suit de près les évolutions de l'utilisation du portail par LCB, qui s'en sert désormais comme outil dans sa nouvelle charte environnementale.

L'enquête demande aux entreprises de renseigner :

- La certification de leur chaîne de contrôle
- Les groupes de produits achetés/importés
- Les volumes totaux achetés/importés
- Les catégories de bois achetés/importés (non-tropical, tropical)
- Les volumes certifiés achetés/importés, avec quel(s) certificat(s)
- Les pays d'origine (production et transformation)

Le portail prend en compte les systèmes de certification et de réglementations suivants :

- Certification CoC : FSC, PEFC, LegalSource, OLB, LegalTrace, LegalHarvest Verification, TLV, STIP et Keurhout (avec la possibilité de renseigner un autre schéma)
- Certification du bois : FSC, PEFC, licences FLEGT, SourceUp, autorisations CITES, FSC CW, LegalHarvest, LegalSource, TLV, LegalTrace, OLB, et PEFC Controlled Sources.

En 2023, douze entreprises membres de l'ATIBT ont répondu à l'enquête (sur une trentaine de membres concernés), basées en France, en Belgique, aux Pays-Bas, au Danemark, en Italie et en Suisse. Deux autres ont commencé à renseigner leurs données sans terminer l'enquête, évoquant les mêmes obstacles que les années précédentes (manque de temps, notamment lorsque les entreprises achètent un grand nombre de groupes de produits).

Comme chaque année, un webinaire a été organisé conjointement avec LCB début 2023 pour lancer la collecte, et un atelier de restitution des résultats a réuni les membres volontaires de l'ATIBT et de LCB fin septembre.

LES PORTE-PAROLLES POUR FAIR&PRECIOS



Edwige Eyang-Effa



Norbert Gami

En 2023, les porte-paroles de Fair&Precious, Edwige Eyang-Effa et Norbert Gami, ont poursuivi leur appui à la marque. En portant les 10 engagements de Fair&Precious dans le bassin du Congo, tous deux ont permis à l'ATIBT de mieux interagir avec la société civile et de promouvoir les schémas de certification FSC et PEFC-PAFC.

MÉCANISMES DE FINANCEMENT INNOVANTS



| CERTIFICATS BIODIVERSITÉ : LES TRAVAUX SONT LANCÉS !

Lancée en octobre 2022, [l'Organization for Biodiversity Certificates \(OBC\)](#), membre de la Biodiversity Credit Alliance, fédère des entreprises, des ONG et des experts scientifiques pour atteindre un objectif commun : créer un outil opérationnel d'évaluation des impacts positifs locaux sur la biodiversité. OBC a été co-fondée par aDryada et Le Printemps des Terres, en collaboration avec Carbone 4 et le Muséum National d'Histoire Nationale.

La mission d'OBC est de définir les mécanismes de marché qui permettront l'émergence d'une chaîne de valeur complète et de transactions de certificats biodiversité de qualité, explique Fabiola Flex. Là aussi, les travaux sont lancés et une publication est prévue dans un an. Il s'agira ensuite d'animer et d'enrichir la méthodologie afin qu'elle permette la création de standards et soit déployée sur un maximum d'écosystèmes dans le monde.

Le 28 novembre 2023, le Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN), la Fondation pour la recherche sur la biodiversité et Carbone 4 ont lancé un programme de recherche sur les certificats biodiversité. Plus de 200 personnes ont assisté à l'événement à Paris, dont l'ATIBT en tant que membre de l'Organisation for Biodiversity Certificates (OBC). Ce programme vise à développer une méthodologie d'évaluation des gains en biodiversité des actions entreprises ou financées par les entreprises. Il débutera avec l'agriculture et les forêts en milieu tempéré, puis se concentrera sur les forêts tropicales. Le défi réside dans la mesure de la biodiversité et de l'efficacité des actions en sa faveur, ainsi que dans la certification des efforts, en distinguant la réduction d'impact de la contribution posi-

tive. Sylvie Goulard, co-présidente de l'International Advisory Panel on Biodiversity Credits, a souligné l'importance de l'engagement des entreprises et de l'inclusion des pays du Sud dans ces initiatives. Romain Julliard, professeur d'écologie au MNHN, a décrit l'approche d'évaluation de l'impact comme innovante, car elle se détache des méthodes traditionnelles basées sur le dénombrement des espèces, offrant ainsi une meilleure réponse aux exigences de reporting en matière de biodiversité.

L'ATIBT, par le biais de sa commission Carbone et Biodiversité, a rejoint en 2023 l'OBC et est désormais membre du « Board » de l'association et du « Groupe Marché » qui définit la stratégie de l'initiative. Il y a un véritable enjeu à porter la voix de la filière forêt-bois tropicale auprès de l'OBC pour que cette filière ne soit pas mise à l'écart alors même qu'elle présente un potentiel exceptionnel en matière de préservation de la biodiversité. Les échanges avec l'OBC doivent se poursuivre et la Commission Carbone et Biodiversité doit pouvoir être force de proposition pour développer la méthodologie, des études et projets pilotes.

L'ATIBT participera à la conception et au développement de cette approche et, notamment aux phases de développement et de test de la méthodologie pour les forêts tropicales et leur sous-ensemble avec les entités développant l'OBC (Muséum National d'Histoire Naturelle) et à la mise en place du marché des certificats biodiversité. L'ATIBT appuiera de manière continue la réflexion de l'OBC et de ses partenaires dans le développement des certificats biodiversité et d'identifier des opportunités pour les gestionnaires forestiers et les territoires associés.

LES GRANDES RENCONTRES DE L'ATIBT

| L'ATIBT PRÉSENTE AU ONE FOREST SUMMIT 2023



Jacqueline Lardit van de Pol en discussion sur la nécessaire amélioration des infrastructures avec Frans Timmermans, Vice-Président de la Commission Européenne

Les 1^{er} et 2 mars se déroulait à Libreville le One Forest Summit. L'ATIBT y était présente pour soutenir ses membres engagés dans la gestion durable des forêts.

L'ATIBT y a animé une table ronde sur la gestion durable des forêts en lien avec les marchés. Cette discussion a permis d'aborder le marché intérieur du bois dans les pays d'Afrique centrale, sujet de plus en plus important dans l'économie forestière. Cette table ronde a conclu que la filière forêt-bois engagée dans une production gérée durablement a besoin des marchés, de tous les marchés qui comprennent bien la démarche entre-

prise par les gouvernements et les entreprises forestières dans l'ensemble de la sous-région pour la mise en œuvre d'une gestion responsable et certifiée des forêts. Les marchés intérieurs sont également essentiels pour assurer l'avenir de la filière durable, mais cela ne se fera pas facilement. Il faut une approche fiscale qui puisse faciliter l'accès au bois durable par les consommateurs de nos pays. Un exemple concret est la réduction de la TVA sur le bois destiné au marché intérieur, sur l'exemple d'un matériau de base qu'est le ciment.

Par ailleurs, des solutions innovantes en matière fiscale, en matière de sponsoring, mais aussi en matière de finance carbone et biodiversité, devront pouvoir être mises en œuvre, car les marchés du bois, avec leurs difficultés et leurs aléas, ne suffiront pas à soutenir seuls la filière du bois géré durablement.

L'ATIBT a en outre assisté à un atelier sur un sujet crucial pour diminuer la concurrence déloyale du bois illégal sur les marchés et pour lutter contre la dégradation des forêts, à savoir la traçabilité. Rosalie Matondo, Ministre de l'Économie Forestière de la République du Congo, a conclu les discussions en insistant sur la nécessaire confiance mutuelle entre pays producteurs et pays importateurs, à l'aune d'un nouveau règlement européen sur la déforestation importée : « Le premier mot qui est important, c'est la confiance, la confiance entre les pays producteurs et les pays qui achètent nos produits de nos pays. (...) Ce que je retiens de ce beau panel, (...) c'est cette volonté que les marchés européens s'ouvrent aux

produits africains, et donc nous allons faire cette route ensemble pour que la transparence soit de mise et pour que notre opération internationale aille de l'avant. »

En parallèle se tenaient les discussions sur la finance innovante qui se sont ouvertes par la présentation du rapport du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) intitulé « Opportunités et défis pour les crédits carbone à impact biodiversité et les certificats nature » (rapport complet en anglais et résumé en français). Ce rapport présente un état des lieux, un diagnostic et des recommandations pour débloquer de nouvelles ressources financières pour la conservation, l'utilisation durable et la restauration de la biodiversité d'une manière socialement inclusive, en mettant l'accent sur deux instruments émergents : les crédits carbone à impact biodiversité et les certificats de nature. Il a été préparé par un groupe de travail de haut niveau après la COP27.

Il a été salué l'engagement du secteur privé à jouer un rôle pour le netzero, car les entreprises comprennent de plus en plus leur dépendance à la nature. Les réglementations et l'évolution des normes comptables les poussent également dans cette direction.

Tout au long de ce sommet, nous avons insisté sur le développement de l'économie forestière, la nécessité de prix abordables pour le marché domestique, et le besoin de meilleures infrastructures afin de réduire les coûts logistiques.

A l'issue du One Forest Summit, un accord a été signé entre les pays forestiers et la communauté internationale : le Plan de Libreville. Cet accord repose sur cinq piliers :

1. L'engagement politique pour stopper et inverser la déforestation d'ici 2030.

2. Un principe de cohabitation entre l'Homme et la Nature : il faut noter que ce pilier mentionne explicitement la gestion durable comme l'un des outils pour protéger les forêts tropicales : « *Une forêt protégée, c'est une forêt gérée durablement, au bénéfice des populations locales.* » C'est une avancée dans la reconnaissance des bénéfices de la gestion durable tant en termes environnementaux que socio-économiques.

3. Une ambition environnementale qui bénéficie aux populations.

4. Protéger ce qui est vital.

5. Rémunérer les services rendus au reste du monde par les pays forestiers.

On peut regretter que ce plan d'action n'évoque pas de pistes concrètes pour la rémunération des « services rendus au reste du monde par les pays forestiers ». Alain Karsenty revient sur cette problématique dans un [article du Monde](#). « La rhétorique de la « rémunération pour les services rendus par la nature » est totalement inappropriée car elle éloigne de la question essentielle des moyens par lesquels on peut faire avancer la lutte contre la déforestation : quelles politiques doivent-elles être mises en œuvre pour faire évoluer profondément les pratiques agricoles, clarifier les droits fonciers, permettre l'accès des populations à des énergies alternatives au charbon de bois, accélérer la transition démographique en Afrique par l'autonomie économique et sociale des jeunes femmes, aménager les territoires, progresser vers l'État de droit... Et cette rhétorique escamote également les changements nécessaires à consentir dans les pays industriels quant aux modes de consommation (viande, agro-carburants, etc.) pour réduire la demande de produits contribuant à la déforestation. Les deux logiques sont très différentes : dans l'une, on verse des rentes. Dans l'autre, on incite à des changements ou à conserver des pratiques vertueuses. »

Autre issue du One Forest Summit : un budget de 100 millions d'euros (50 millions de la France, 20 millions de la Fondation Walton, et 30 millions de Conservation International) a été alloué pour une initiative de « Partenariats de conservation positive » (PCP). Cette initiative, axée sur la protection des stocks de carbone et de la biodiversité dans les pays forestiers, a pour objectif de mettre en place à court terme des contrats pour les pays volontaires qui pourront présenter des retours dès la COP28 à Dubaï fin 2023. A nouveau, pas de proposition concrète. Les mécanismes de certificat biodiversité sont évoqués, et c'est un enjeu que l'ATIBT suit de près (cf. notre [tribune](#) à ce sujet). Plusieurs projets de méthodologie de certification de la biodiversité sont en cours de développement et plus ou moins avancés ; l'OBC, [l'Organization for Biodiversity Certificates à laquelle nous avons adhéré fin 2022](#), travaille au développement d'une méthodologie qui devrait permettre de rendre opérationnels des certificats biodiversité à l'horizon 2025.

Ce qu'il faut retenir de ce sommet :

- La gestion forestière basée sur des plans d'aménagement durable a pu être présentée comme un modèle contribuant à la préservation des forêts et de leurs services écosystémiques.
- Les pays occidentaux ont reconnu que l'actuel système de crédits carbone ne bénéficie qu'aux pays qui ont détruits leurs forêts, et qu'il faut identifier avant la COP28 des mécanismes de financement pour récompenser les pays qui ont maintenu leur couverture forestière et pour les aider à continuer de protéger leurs forêts.
- Il est nécessaire de trouver de nouveaux mécanismes de financement permettant de récompenser maintenant les acteurs qui protègent les autres valeurs de la forêt, telle que la biodiversité, la forêt ne pouvant être réduite à du stockage de carbone.

| TABLE RONDE FFEM « INNOVER — EXPÉRIMENTER — PARTAGER »



© FFEM

L'ATIBT a participé à une table ronde organisée le 13 juin à Paris, où le FFEM a révélé ses nouvelles capitalisations mettant la lumière sur deux thématiques clés : la nature en ville en Amérique latine et la gestion durable des forêts d'Afrique centrale. Lors de cet événement, rassem-

blant une centaine de participants sur place et à distance, les résultats des travaux effectués par le FFEM et ses partenaires ont été partagés. Cette plateforme d'échanges a permis d'approfondir les connaissances, de mettre en avant des solutions durables et d'inspirer de nouvelles initiatives.

En combinant expertise, analyse, évaluation et capitalisation des connaissances, le FFEM vise à stimuler l'innovation et à orienter les politiques et les actions en faveur de l'environnement. Dans le cadre de sa stratégie, le FFEM adopte une approche diversifiée en matière de capitalisation, mettant en œuvre plusieurs formats tels que la capitalisation croisée entre plusieurs projets ou programmes, la capitalisation in itinere réalisée au fil de l'exécution des projets et la capitalisation ex post effectuée après leur achèvement. Ces nouvelles approches permettront de tirer des enseignements précieux des projets entrepris et d'assurer leur diffusion à grande échelle.

Aurélié Ahmim-Richard, responsable forêts et agriculture durables au FFEM, a mis en avant l'engagement du FFEM en faveur de la gestion durable des forêts en Afrique centrale. Elle a souligné que l'exploitation forestière durable représente le meilleur équilibre entre la préservation des forêts, la réponse aux besoins des populations et le développement économique. « Depuis de nombreuses années, le FFEM, en collaboration avec l'AFD et d'autres bailleurs de fonds, accompagne

les politiques de gestion durable des forêts dans les pays d'Afrique centrale. Mais les normes d'exploitation ont été établies à une époque où les connaissances sur le fonctionnement écologique de ces forêts étaient limitées. Afin de mieux gérer ces forêts, il est devenu de plus en plus nécessaire de bien comprendre leur fonctionnement » observe Ahmim-Richard.

Pour le FFEM, innover dans les méthodes de transmission des connaissances est également un marqueur fort de la capitalisation. Les porteurs de projets sont directement impliqués dans le processus, ce qui permet une approche participative et une meilleure appropriation des résultats. Cette démarche vise à maximiser l'impact des projets et à encourager leur reproduction dans d'autres contextes.

Animée par Anna N'Diaye, journaliste et réalisatrice, la table ronde a réuni des experts, des chercheurs, des représentants du secteur public et privé, ainsi que des acteurs de terrain impliqués dans 2 projets de nature en ville en Amérique latine et de gestion durable des forêts en Afrique centrale.

RETOUR SUR LE SOMMET DES TROIS BASSINS À BRAZZAVILLE

Le deuxième Sommet des trois bassins forestiers tropicaux du monde s'est tenu du 26 au 28 octobre 2023 à Brazzaville en République du Congo. Il a réuni des dirigeants de l'Amazonie, du Congo et de la région Bornéo-Mékong-Asie du Sud-Est pour former une coalition mondiale. Son objectif a été de mettre en œuvre, dans le cadre de la Décennie des Nations unies pour la restauration des écosystèmes, la première coal-

tion mondiale pour la restauration de 350 millions d'hectares d'écosystèmes terrestres et aquatiques.

A cette occasion, le Directeur général de l'ATIBT s'est déplacé en République du Congo pour assister, avec l'équipe ATIBT-Congo, dont Alain Tiotsop a la responsabilité, et Hortense Batindek, responsable du suivi-évaluation du projet ADEFAC, à différentes rencontres auxquelles l'association a été invitée.

UNE DÉCLARATION COMMUNE

Avant tout, mentionnons que ce sommet a donné lieu à une déclaration commune disponible [ici](#).

Cette déclaration comprend 7 engagements importants :

1. Reconnaître l'utilité d'une coopération renforcée entre les trois bassins ;
2. Reconnaître la gestion souveraine de la biodiversité, des forêts et des ressources associées des pays qui composent les trois bassins, sans préjudice de l'ouverture à recevoir une coopération extérieure dans les enjeux prioritaires qu'ils définissent en cette qualité ou d'un commun accord au niveau régional et/ou des trois bassins ;
3. Développer ensemble des solutions adhoc sur les plans institutionnel, diplomatique juridique, scientifique, technique et technologique, adaptées aux défis spécifiques de chaque Etat et de chaque bassin ;
4. Mutualiser et capitaliser sur les connaissances, les expériences, les ressources et les acquis existants dans chacun des bassins ;
5. Associer, dans une logique inclusive, l'ensemble des Etats et autorités nationales, incluant les peuples autochtones, les jeunes, les femmes, la société civile, les organisations non gouvernementales, les milieux universitaires et de recherche, les collectivités locales et le secteur privé ;
6. Encourager la mobilisation financière et le développement de mécanismes de financement traditionnels et innovants ;
7. Instaurer un système de rémunération pérenne des services écosystémiques rendus par les trois bassins.

La COMIFAC a fait une présentation remarquée intitulée « Etat des Forêts du bassin du Congo », présentation faite par Mr Chouaibou Nchoutpouen, Secrétaire Exécutif Adjoint et Coordonnateur Technique de la COMIFAC.

UNE NOUVELLE CO-FACILITATION POUR LE PFBC

En tout premier lieu, l'ATIBT a participé le jeudi 26 octobre au lancement de la nouvelle facilitation Franco-Gabonaise du PFBC, évènement coorganisé par la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) et la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC).

Ce lancement a été suivi d'une réunion des partenaires PFBC sur la feuille de route le samedi 28 octobre.

L'Ambassadeur Christophe Guilhou assure la co-facilitation côté français.

Au cours de ces deux événements parallèles, la co-facilitation du PFBC a apporté des informations détaillées sur sa feuille de route 2023-2025 et sa déclinaison opérationnelle en activités. Il s'agissait aussi de préparer les événements internationaux et régionaux à venir. Une table-ronde intitulée « Comment renforcer la collaboration entre les membres du PFBC pour promouvoir des chaînes de valeur durables et limiter la déforestation importée ? » s'est tenue.

Les suggestions de l'ATIBT ont été tout d'abord au plan général :

- Avoir une transversalité renforcée entre les activités des collègues, étant entendu que les coopérations sont indispensables pour relever les grands défis de notre secteur ;
- Avoir une meilleure diversité pour les membres du secteur privé, avec si possible, la participation d'entreprises minières ;
- Si, possible, d'assurer des rencontres (virtuelles ou non) entre deux grandes rencontres du PFBC, pour réunir les leaders des Collège entre est avec les membres des collègues qui pourront se joindre.

Au niveau du collège secteur privé, dont l'ATIBT a la responsabilité, il a été demandé :

- Un plaidoyer institutionnel pour obtenir des cadres réglementaires, clairs et compréhensibles. Sans ce cadre réglementaire clair, le secteur risque parfois d'être tiré vers l'informel.
- Avoir du dialogue autour des décisions politiques, et également donner du temps à la filière pour s'organiser.
- Assurer des orientations de la filière faites sur des bases scientifiques. C'est notamment nécessaire pour les décisions prises par la CITES.
- Appuyer le développement des essences moins connues, un enjeu d'avenir de plus en plus essentiel au fil des années.

Le RIFFEAC, dont l'ATIBT est partenaire pour la conduite du projet ADEFAC, a assisté à la 2^{ème} table ronde, le 28 octobre.

- Le RIFFEAC, tout comme l'ATIBT a énoncé ses attentes à prendre en compte dans la feuille de route du PFBC.



UN DIALOGUE DE HAUT NIVEAU ORGANISÉ PAR LE PFBC EN ÉTROITE COLLABORATION AVEC LA COMIFAC, L'ALLEMAGNE, CAFI ET L'ATIBT

Ce dialogue s'est tenu le 27 octobre, en présence de S.E. la Ministre Rosalie Matondo, de la Directrice exécutive de l'OIBT, de représentants du MINFOF Camerounais. Rappelons que l'ATIBT est Co-leader du collège secteur privé du PFBC, ce poste étant sous la responsabilité de Jacqueline Lardit Van de Pol, empêchée, qui a été représentée par ses collègues Benoit Jobbé-Duval et Alain Tiotsop. Cette rencontre a permis aux décideurs politiques des pays forestiers de la COMIFAC exportateurs du bois en Chine et les représentants du collège secteur privé du PFBC de préparer la participation de l'Afrique Centrale au Forum mondial du bois légal et durable 2023, qui se tiendra les 21 et 22 Novembre 2023, à Macao (Chine).

MACAO : FORUM MONDIAL 2023 SUR LE BOIS LÉgal ET DURABLE SUR LE THÈME « CONNECTER, COOPÉRER ET PARTAGER POUR PROMOUVOIR LE REDRESSEMENT DU MARCHÉ

Fin novembre se tenait à Macao (Chine) la première séance du Forum Mondial sur le bois de source légale et durable. L'ATIBT y était représentée par sa présidente Françoise van de Ven et sa Directrice Innovation & Stratégie Caroline Duhesme. Différents membres de l'ATIBT ont participé

à cet événement, entre autres le Cirad, Interholco, Precious Woods, FIB, l'UFIGA, SYNEFOR, Bonus Harvest, et nos partenaires le PFBC et l'AFD. Mme la Ministre de l'Economie Forestière de la République de Congo était également présente, avec son équipe.



L'ATIBT a coorganisé avec la China Timber & Wood Products Distribution Association (CTWPDA) un sous-forum « Ressources, marchés et commerce durables du bois », qui a mis en lumière le lien indissociable entre la gestion durable des ressources en bois et la lutte contre le changement climatique. Les discussions ont porté sur la gestion responsable des forêts,

les ressources mondiales en bois, et une analyse du commerce international du bois du point de vue de la légalité et de la durabilité. Des sujets tels que l'économie de plantation ont été également abordés. Un panel a clôturé le sous-forum pour permettre de faire un retour sur les situations de la Chine, de l'Afrique Centrale, du Brésil et de l'Europe.



À l'issue de deux jours de présentations et discussions extrêmement intéressantes, les participants sont parvenus à un consensus sur des stratégies primordiales visant à promouvoir le développement de la filière mondiale du bois dans le respect de la légalité et suivant des pratiques durables et à accélérer son rétablissement. Elles prévoient notamment les neuf actions clés suivantes:

- 1) Des réseaux et partenariats robustes :** il est urgent, en appui à la gestion des forêts et à des chaînes d'approvisionnement du bois de type légal et durable, de mettre en place des réseaux et partenariats fondés sur le respect et la confiance réciproques.
- 2) Des solutions fondées sur la nature :** il doit être reconnu que mettre en place et améliorer des chaînes d'approvisionnement en bois de source légale et durable constitue des solutions fondées sur la nature aux défis d'échelle locale à planétaire.
- 3) Promotion du commerce :** le commerce de produits ligneux de source légale et durable doit être promu en vue de mettre en place un environnement stable, équitable, transparent et prévisible qui soit propice au rétablissement et à la croissance de la filière mondiale du bois.
- 4) Forum mondial sur le bois de source légale et durable :** ce Forum constitue une plateforme indispensable pour amplifier la coopération et l'échange d'information entre les secteurs public et privé et il devrait être organisé chaque année.
- 5) Indice mondial du bois :** cette initiative, mise en œuvre à titre pilote depuis environ un an et officiellement lancée lors du Forum, permet d'améliorer la qualité et la régularité de l'information sur le marché du bois, d'encourager un échange accru de l'information au sein du secteur privé et d'améliorer l'efficacité dans la formulation des politiques. Il doit donc être poursuivi et élargi.
- 6) Technologies de pointe et traçabilité :** le recours aux technologies, outils et méthodologies novateurs doit être encouragé pour aider à assurer le caractère légitime et durable des ressources en bois, en particulier la traçabilité numérique de la mise en œuvre de la gestion durable des forêts et du bois.
- 7) Mécanismes financiers :** des mécanismes financiers innovants, tels que les paiements des services écosystémiques, doivent être développés plus avant et servir à accroître l'investissement en appui à la gestion durable des forêts et aux chaînes d'approvisionnement associées.
- 8) Parcs industriels à bois :** des parcs industriels à bois légal et durable doivent être créés pour incuber des entreprises servant de modèles à la filière au sens large, ce qui accélérerait l'adoption des meilleures pratiques et technologies de pointe
- 9) Soutien :** la filière mondiale du bois nécessite un soutien accru pour adopter des technologies de pointe en vue d'accélérer son développement durable.

En conclusion, le Forum a exhorté les participants à continuer de travailler de concert en se connectant, en coopérant et en partageant leurs connaissances. Ce GLSTF inaugural, qui va devenir une manifestation annuelle, est apparu comme le fondement de la mise en place de ce réseau mondial.

UNE COP 28 EN DEMI-TEINTE POUR LE CARBONE ET LES FORÊTS

La COP28 qui s'est tenue à Dubaï en décembre 2023 a généré des résultats mitigés. Bien que des avancées aient été réalisées, notamment un accord pour une transition hors des énergies fossiles et la création d'un fonds pour les dommages causés par le changement climatique, les discussions sur l'article 6, qui encadre les marchés du carbone, n'ont pas abouti. Les points de désaccord portaient sur la transparence des marchés du carbone et l'intégrité des mécanismes. Pour le secteur forestier, la question de l'inclusion des projets d'absorption de carbone, tels que les plantations d'arbres, a suscité des débats, tout comme celle des projets de "conservation améliorée". Certains pays ont plaidé pour une approche axée sur la réduction des émissions et de l'absorption. La filière forêt-bois a connu quelques annonces, dont l'engagement de 17 pays à augmenter l'utilisation du bois dans la construction d'ici 2030. Cependant, le secteur forestier, en particulier les forêts tropicales du Bassin du Congo, était peu représenté à la COP28. La nécessité d'un lobbying pour promouvoir la gestion durable des forêts tropicales en tant que moyen de lutter contre la déforestation, préserver la biodiversité et favoriser le développement a été soulignée, avec un accent particulier sur le rôle crucial du Bassin du Congo en tant que dernier grand poumon terrestre et réservoir de biodiversité de la planète.



L'ATIBT et ses membres ont organisé le lundi 4 décembre un événement sur le Pavillon de la COMIFAC/PFBC de la COP 28 sur le thème « La gestion durable des forêts tropicales sous le prisme du carbone et de la finance verte : vers un nouveau paradigme ? », modérée par Pierre Schueller. Sont intervenus Benoît Demarquez (TEREA) qui a évoqué l'évolution de pratique forestière selon les incitations des opérateurs du Bassin du Congo depuis les années 90, Pierre Schueller, qui a fait un état des lieux marchés carbone fores-

tiers en Afrique Centrale mettant en avant les limites et opportunités qui existent aujourd'hui pour la région et le secteur, José Canchaya (Maderacre) qui a exposé le développement du projet REDD+ de Maderacre au Pérou, montrant le chemin à suivre pour le Bassin du Congo, et enfin Fabiola Flex (aDryada, présidente de l'OBC), qui a présenté l'initiative OBC visant à valoriser l'impact positif de projets en faveur de la biodiversité et donc le développement d'un nouveau marché de certificats biodiversité, nouvelle opportunité notamment pour les forêts tropicales. Le ministre de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage du Burundi et Président en exercice du conseil des Ministres de la COMIFAC, Prosper DODIKO, ainsi que la nouvelle co-facilitatrice du PFBC pour le Gabon, le Dr. Aurélie Flore Koumba Pambo, ont notamment assisté à ce side-event et échangé à cette occasion avec les intervenants sur les stratégies à adopter en matière de stratégie carbone et biodiversité pour les Etats d'Afrique Centrale.



Par ailleurs, Jacqueline Lardit (ATIBT) est intervenue en visio, toujours sur le pavillon de la COMIFAC/PFBC dans le cadre du [dialogue Multi-acteurs du PFBC](#), sur le thème « Le Rôle des Forêts dans la lutte contre les changements climatiques ». Sous la présidence du Président en exercice de la COMIFAC, de la Co Facilitatrice de la République Gabonaise du PFBC et de Son Excellence Monsieur Christophe Guilhou, Co-Facilitateur de la République française du Partenariat pour les forêts du Bassin du Congo, les acteurs du PFBC ont échangé sur les moyens de soutenir la protection et la gestion durable des forêts du bassin du Congo et de permettre aux acteurs de s'approprier dans un format simplifié les axes stratégiques de la feuille de route du PFBC 2023-2025. A la question « que faites-vous pour la protection des Forêts du Bassin du Congo ? », Jacqueline a rappelé que l'ATIBT promeut la gestion durable des forêts et la certification forestière, exigeant la certification pour les membres et une chaîne de traçabilité pour les importateurs de bois. Et à la question sur l'aide que peut apporter la rémunération pour les Services Écosystémiques à la protection des forêts, Jacqueline a plaidé pour trouver des solutions gagnant-gagnant, impliquant une

rémunération pour les propriétaires (états) et les utilisateurs de la forêt afin d'accélérer les paiements pour services environnementaux et sociaux, un enjeu pour financer la gestion durable des forêts tropicales. Jacqueline Lardit a également évoqué la participation de l'ATIBT au forum de Macao, coorganisant une séance sur la certification. Jacqueline a salué l'initiative de l'OIBT pour des chaînes d'approvisionnement durables et a noté l'engagement croissant des entreprises chinoises dans la transparence de la traçabilité du bois.

Notons également que Germain Yéné, Chef de projet ASP PACTE VERT, est intervenu le dimanche 10 décembre lors d'un événement organisé par le CIRAD-CIFOR-EFI-PFBC et sur le thème « Lutte contre la déforestation : quelles sont les implications du règlement de l'Union européenne sur la déforestation importée pour les pays du bassin du Congo ». Il s'est agi d'améliorer la compréhension des parties prenantes, en particulier des gouvernements des pays du bassin du Congo du règlement de l'UE sur la déforestation importée et a permis un échange de vues sur les opportunités et défis du règlement pour la sous-région.

LE SOUTIEN À LA RECHERCHE

| ACTIONS DU COLLECTIF DYNAFAC



DYNAFAC

AMÉLIORER LA GESTION FORESTIÈRE
EN AFRIQUE CENTRALE

Il convient de rappeler qu'un des défis majeurs de notre secteur est de garantir la continuité des recherches sur la durabilité des espèces forestières, ainsi que la valorisation des résultats obtenus à partir des divers projets de recherche. DYNAFAC, est une plateforme d'activités de recherche sur la gestion durable. Il rassemble un ensemble de structures dont l'ATIBT, concernées par le suivi de la dynamique forestière sur la base d'un réseau de sites et de dispositifs permanents installés dans les forêts d'Afrique centrale. Les différents projets du collectif DYNAFAC visent à développer des activités qui permettent, à terme, d'améliorer les plans d'aménagement et d'assurer une meilleure gestion des forêts de production d'Afrique centrale. Au cours de l'exercice 2023, plusieurs projets ont été lancés dans ce cadre.

- Le projet ARM+ « Préservation des Arbres Monumentaux et multiplication des arbres + », financé par le PPECF et mis en œuvre par Gembloux Agro-Bio Tech (Université de Liège), Nature+ au Cameroun, vise à maintenir et amplifier le potentiel forestier des concessions certifiées d'Afrique centrale à travers la création de vergers à graines et le développement d'une méthodologie de valorisation des arbres monumentaux, alter-

native à l'exploitation. Il vise à garantir le maintien d'arbres monumentaux et à jeter les bases d'un programme d'amélioration mettant fin à l'écrémage génétique résultant de l'exploitation des individus de taille importante et de qualité supérieure.

- Les projets Dynamique de croissance et écologie des plantules des principales essences commerciales dans les forêts de production du Cameroun et Estimation du bilan carbone des enrichissements sylvicoles réalisés dans les forêts de production au Cameroun, financé par le programme RESSAC de CIFOR-ICRAF et mis en œuvre par le constitué de Gembloux Agro-Bio Tech (Université de Liège), de l'ENSET (Université de Douala) et de la Pallisco. Le premier projet vise respectivement à étudier des aspects clés de l'écologie des espèces ligneuses produisant le bois d'œuvre afin de maîtriser leurs itinéraires sylvicoles. Il participera à l'élaboration des stratégies de reboisement et de gestion forestière garantissant le maintien, en qualité et en quantité, du potentiel des forêts de production. Concrètement, le projet aborde trois aspects : i) l'étude des modalités de conservation et de germination des graines, ii) l'étude des besoins en lumière des plantules et iii)

l'étude de la dynamique de croissance et de la mortalité des arbres en plantation. Le second projet vise à documenter le comportement en plantation d'espèces locales produisant du bois d'œuvre. Il se focalise sur trois volets : i) analyse de la performance de croissance d'espèces plantées dans différents environnements, ii) estimation du bilan carbone des plantations et iii) analyse de la rentabilité économique des plantations.

- Le Projet Paysage Forestier Nord Congo "PPFNC" financé par l'AFD et le FFEM et mis en œuvre par le Ministère de l'Économie Forestière en partenariat avec un groupement composé par les bureaux d'étude TEREA et AGRECO ainsi que le CIRAD. Le projet a pour finalité d'assurer le maintien des continuums écologiques et la préservation de la diversité

biologique dans les territoires du Nord-Congo (départements de la Likouala, de la Sangha et la partie nord de la Cuvette ouest, soit une surface globale d'intervention d'environ 8,5 millions ha), tout en appuyant le développement socio-économique des populations autochtones et des communautés locales, et un aménagement intégré du territoire. La composante 3 « Amélioration des connaissances scientifiques sur les dynamiques des forêts naturelles après exploitation et sous l'effet des feux » a pour objectif de renforcer le réseau de parcelles et de sentiers de suivi de la dynamique forestière mis en place dans la Sangha et la Likouala par les projets DynAfFor et P3FAC, afin de mieux prédire l'évolution des forêts de ces départements après exploitation.

PROJET D'ÉTUDE DES IMPACTS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX SUR LA FILIÈRE BOIS INDUSTRIEL EN AFRIQUE CENTRALE



© John Lander - Imagéo

La filière bois industriel en Afrique centrale est un pilier économique vital pour la région, contribuant significativement au PIB et à la création d'emplois, tant dans le secteur formel que dans le secteur informel. Cependant, son évolution est étroitement liée aux exigences du marché international, notamment en

ce qui concerne la durabilité et la légalité des produits. L'adhésion des pays d'Afrique centrale à la CITES, qui régule le commerce des espèces menacées, ajoute une couche supplémentaire de réglementations auxquelles les exploitants doivent se conformer.

Le projet de recherche vise à évaluer les impacts économiques et sociaux de ces mesures réglementaires sur la filière bois industriel en Afrique centrale. Il comprendra une analyse approfondie de l'impact sur l'emploi, les revenus des populations locales, les investissements dans les infrastructures rurales et la lutte contre la pauvreté. De plus, il examinera les conséquences pour les administrations forestières, les entreprises forestières et les communautés locales.

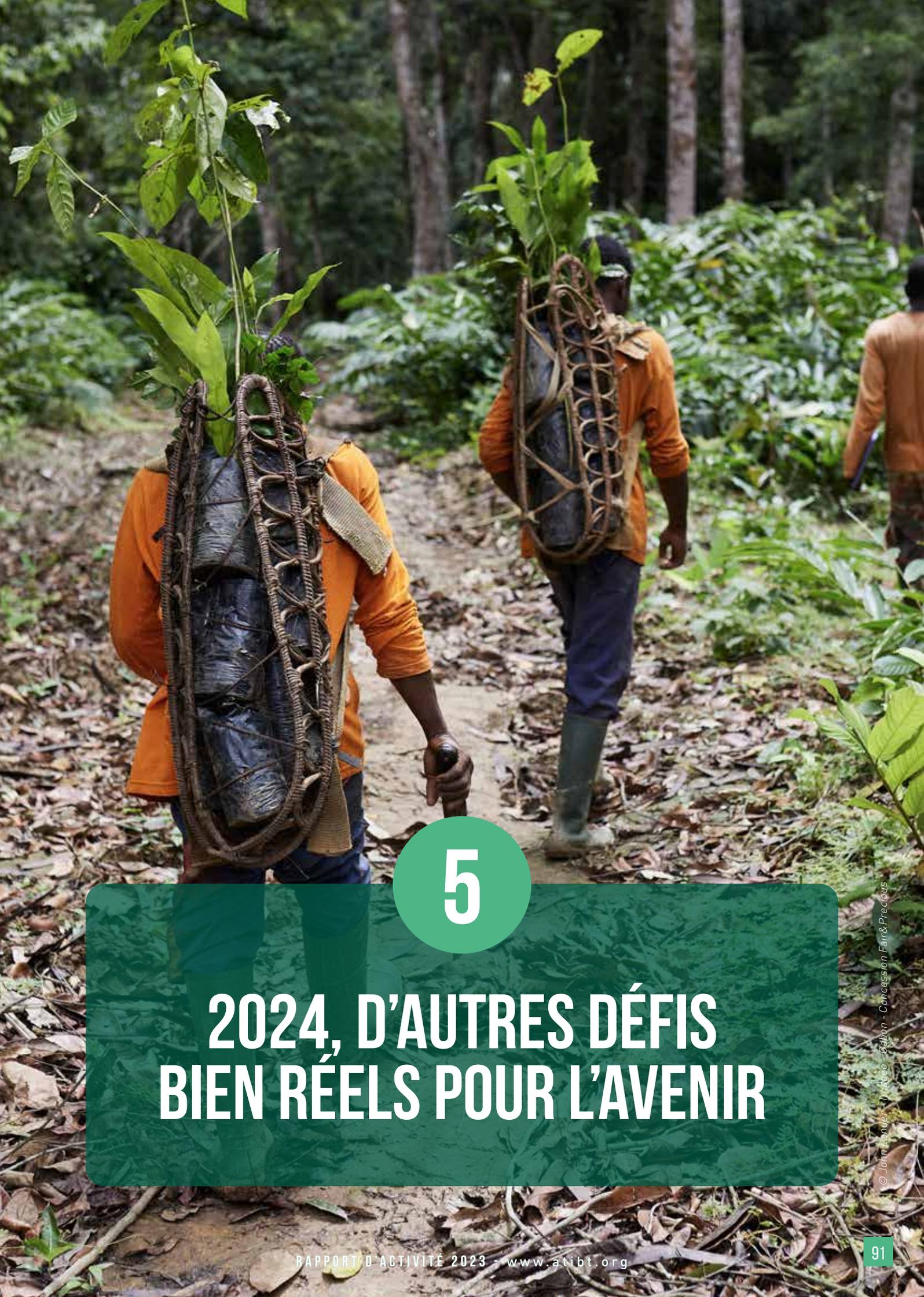


La méthodologie comprendra une revue de la littérature, des enquêtes sur le terrain et des entretiens avec les principaux acteurs du secteur. Les données collectées seront analysées à l'aide de modèles statistiques et d'approches qualitatives pour évaluer les impacts économiques et sociaux. L'objectif est de fournir des informations précieuses aux décideurs politiques et aux acteurs du secteur pour informer les politiques et les stratégies futures.

Les résultats attendus incluent un état des lieux complet de la filière bois industriel en lien avec la convention, une analyse détaillée de son impact économique et social, ainsi que la documentation des

conséquences des mesures CITES pour chaque pays. Ces résultats seront diffusés à travers des publications scientifiques, des articles de presse, des activités de vulgarisation et des présentations lors de colloques et de conférences, afin d'assurer une large sensibilisation et un accès facile aux informations pour toutes les parties prenantes.

Le projet est financé pour deux ans, par le programme RESSAC du CIFOR-ICRAF et mis en œuvre par le consortium composé de Gembloux Agro-Bio Tech, l'Université de Dschang, le Groupe Rougier et l'ATIBT.



5

2024, D'AUTRES DÉFIS BIEN RÉELS POUR L'AVENIR

EVOLUTION DE LA GESTION DURABLE ET DU RÔLE DU GESTIONNAIRE

© John Lander - Imagéo
Gabon - Concession Fair&Precious



L'année 2024 sera marquée par une prise de conscience accrue, des nouveautés et des changements de perspectives en matière de gestion durable. La forêt tropicale du Bassin du Congo, en plus d'être un écosystème terrestre, constitue également un réseau complexe d'acteurs aux enjeux multiples. Face aux défis actuels tels que la pression sur les ressources forestières, la dégradation et la conversion en zones agricoles, s'ajoutent des défis futurs liés au changement juridique ainsi que climatique. La valorisation de la forêt passe

inévitavelmente par une gestion forestière durable. Cela implique une durabilité à la fois écologique et économique, tout en favorisant le développement local. Les plans d'aménagement, en tant qu'outils de planification, doivent ainsi être étudiés, évalués et renforcés pour garantir cette durabilité. Ensuite, il est essentiel que les changements apportés ne se limitent pas aux outils et pratiques existants en matière de gestion durable. Les gestionnaires forestiers doivent évoluer avec leur temps pour faire face aux enjeux actuels et futurs. Une diversification de leur rôle est donc indispensable pour renforcer ce système durable. De plus, leurs activités doivent s'étendre au-delà des limites de leur concession. Enfin, des stratégies innovantes, inclusives et intégrées, impliquant tous les acteurs de la forêt tropicale, seront ainsi proposées au travers de projets soutenus notamment par le FFEM et le CAFI pour renforcer la gestion durable dans le Bassin du Congo.

FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

2024 sera une année importante puisque le projet approche de son terme. Les axes principaux d'action seront:

- L'organisation d'une dernière session de formation de formateurs, régionale, à destination des derniers formateurs identifiés sur des thématiques prioritaires et n'ayant pas pu prendre part aux sessions précédentes.
- L'organisation d'un grand atelier régional des GGT nationaux afin de partager et échanger en particulier sur la reconnais-

sance qualité des formations et les perspectives de pérennisation de la cogestion de la formation. Cet atelier sera suivi d'un comité de pilotage du projet en présentiel après 4 réunions en distanciel.

- La mobilisation de toute l'équipe, des formateurs, des partenaires et des experts associés pour aboutir au développement, au test et à la promotion d'une offre de modules de FPC, portée par les formateurs du pool régional, en réponse aux besoins de professionnels.

UN AN AVANT LA MISE EN APPLICATION DU RDUE

Pourquoi un tel règlement ?

L'UE est un grand consommateur de matières premières associées à la déforestation et à la dégradation des forêts qui sont des moteurs importants du changement climatique (11 % des émissions de Gaz à effet de serre) et de la perte de biodiversité.

Suite à une consultation citoyenne, la Commission Européenne a fait une proposition de règlement en novembre 2021 qui a été discutée et reprise par le Conseil de l'UE et le

Parlement européen. Le 6 décembre 2022, l'UE est parvenue à un accord sur cette nouvelle réglementation.

L'Union Européenne, par ce texte historique, veut réduire sa contribution à la déforestation et ainsi garantir aux citoyens que les produits qu'ils achètent n'impactent pas les forêts dans le monde. Elle souhaite se positionner comme cheffe de file au niveau mondial dans la lutte contre la déforestation.



Quand sera-t-il applicable ?



RBUE, RDUE, un vous en dit plus !

Le RDUE s'appliquera à l'ensemble des États membres de l'Union européenne à partir du 30 décembre 2024. L'année 2024 sera cruciale pour la préparation à la mise en œuvre de ce nouveau règlement, tant pour la Commission Européenne qui doit développer les modalités de mise en œuvre, que pour les opérateurs européens et leurs fournisseurs qui doivent se préparer.

Les grandes actions que la Commission Européenne doit mettre en place en 2024 sont :

- L'animation de la plateforme multi-acteurs sur la protection et la restauration des forêts du monde, cadre de dialogue permanent entre les États membres de l'UE, certaines parties intéressées (prin-

cipalement des associations professionnelles et des ONG), des pays tiers et la Commission européenne. La plateforme se réunit fréquemment pour présenter et discuter les principaux axes de travail et identifier les meilleures pratiques.

- La mise à jour régulière de la FAQ qui explique les grands concepts du règlement.
- Le développement du Système d'information, qui permettra aux opérateurs de soumettre leur déclaration de diligence raisonnée (DDR). Un test en grandeur réelle de la première version du Système d'Information a été lancé en décembre 2023. L'ATIBT suivra avec attention le développement de cet outil pour s'assurer qu'il soit facile d'utilisation et n'entraîne pas de surcharge administrative.
- L'évaluation des risques pays : la Commission classera les pays, ou certaines régions, en trois catégories (risque élevé, standard et faible) en fonction du niveau de risque de déforestation et dégradation des forêts. Les opérateurs qui s'approvisionnent en matières premières dans des zones classées à faible risque pourront mettre en œuvre une diligence raisonnée simplifiée. Cette activité a pris du retard, la Commission n'ayant pas encore contracté le prestataire.
- Développement de Directives, qui seront non contraignantes : ces directives couvriront toutes les thématiques du règlement, notamment le rôle de la certification dans l'analyse et la réduction du risque, et proposeront des interprétations des exigences du règlement.

- Publication de l'observatoire européen de la déforestation et la dégradation des forêts, permettant d'avoir accès à des informations relatives au suivi du couvert forestier et aux flux commerciaux des produits dans le champ de la réglementation. Cet outil est non obligatoire.

Le secteur des bois tropicaux certifiés est bien placé pour relever ce défi. Le bois est soumis au RBUE depuis 2013, et les opérateurs et importateurs appliquent des pratiques de diligence raisonnée depuis plus d'une décennie. De plus, les certifications FSC® et PEFC/PAFC maintiennent des critères rigoureux qui vont au-delà des seuls aspects forestiers, y compris le respect des

communautés, les droits et la sécurité des travailleurs, la conservation de l'environnement et la protection de la biodiversité".

L'ATIBT reconnaît certains problèmes liés à des dispositions spécifiques du règlement et à des lacunes dans la mise en œuvre, et reste déterminée à suivre les progrès réalisés au cours de cette phase préparatoire. Elle sera pleinement mobilisée pour se tenir informée et donner des orientations sur les développements des outils développés par la CE. Elle continuera également à communiquer sur l'opportunité de ce règlement pour la filière forêt-bois tropicale certifiée.

AMÉLIORATION DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CITES



Pour l'année 2024, les efforts seront maintenus pour le renforcement de nos actions sur les quatre domaines clés de notre action.

Sur le plan scientifique & technique il sera question de :

- Soumettre les 12 fiches du projet Vulnérabilité à l'UICN.
- Mettre en œuvre le projet "Renforcement des capacités pour la mise en œuvre des Avis de Commerce Non Préjudiciables (ACNP) en Afrique centrale", financé par le PPECF.

- Coordonner et mettre en œuvre le projet RESSAC "La filière bois industriel en Afrique centrale : quels impacts économiques et sociaux de la régulation du commerce internationale des espèces exploitées ?" financé par le CIFOR via le programme RESSAC.

- Préparer un plan de gestion pour l'ayous, l'okoumé et l'ayous.

En ce qui concerne le renforcement des capacités nous veillerons à :

- Suivre l'élaboration des ACNP Gabon, République du Congo, RCA et RDC.
- Suivre la mise en place de l'autorité scientifique en R. Congo.
- Suivre les quotas et délivrer les permis CITES export/import.

Pour les activités de Communication et veille sur les activités de la CITES, continuerons à :

- Interagir avec le Scientific Review Group de l'Union européenne, les organes de gestion et les autorités scientifiques de l'UE.
- Surveiller les classifications, analyser les documents et échanger des informations.

En fin en pour la mobilisation des parties prenantes à l'international il sera question de :

- Mobiliser pour obtenir des éléments (Administratifs et techniques) UE pour la délivrance des permis d'importation

et les administrations d'Afrique centrale contre les refus injustifiés de l'UE.

- Préparer les parties en vue de l'action pour le retrait du padouk de l'annexe II de la convention en prévision de la COP26 en 2025.
- Participer au Comité pour les plantes (8-14 juillet 2024) et au Comité permanent (3-9 février 2025).
- Répondre aux questions/réactions des membres.
- Communiquer sur les modalités de gestion des forêts en Afrique centrale.

SOUTIEN AU MARCHÉ INTÉRIEUR DE BOIS DURABLE

Le soutien au développement du marché intérieur du bois dans le **Bassin du Congo** revêt une importance capitale pour plusieurs raisons :

1. Valorisation des ressources locales :

Le Bassin du Congo abrite l'une des plus vastes forêts tropicales au monde. En favorisant la transformation locale du bois, les pays de cette région peuvent maximiser la valeur ajoutée de leurs ressources forestières. Plutôt que d'exporter simplement des grumes, la transformation locale permet de créer des emplois, de stimuler l'économie et de générer des revenus supplémentaires.

2. Création d'emplois :

L'industrie de la transformation du bois offre des opportunités d'emploi à divers niveaux, de la coupe du bois à la fabrication de produits finis tels que les meubles, les planchers et les objets artisanaux. En développant ce secteur, les pays du Bassin du Congo peuvent réduire le chômage et améliorer les conditions de vie de leurs citoyens.

3. Réduction de la déforestation :

La transformation locale du bois permet de réduire la pression sur les forêts en évitant l'exportation de grumes non transformées. En encourageant la production de produits finis sur place, les pays peuvent mieux gérer leurs ressources forestières et contribuer à la préservation de l'environnement.

4. Diversification économique :

Le secteur forestier offre une alternative à la dépendance économique vis-à-vis d'autres industries telles que le pétrole. En investissant dans la transformation du bois, les pays du Bassin du Congo peuvent diversifier leur économie et réduire leur vulnérabilité aux fluctuations des prix des matières premières.

En somme, soutenir le développement du marché intérieur du bois géré durablement dans le Bassin du Congo est essentiel pour promouvoir la durabilité, la croissance économique et le bien-être des populations locales.

LUTTE CONTRE LE COMMERCE DE BOIS ILLÉGAL

L'ATIBT poursuivra l'exploration des solutions permettant de contribuer à une lutte plus efficace contre le commerce de bois illégal :

- 1. Avec le port de la Rochelle** pour mettre en place des actions en faveur de l'importation de produits ne participant pas à la déforestation et à l'exploitation illégale des bois, selon les exigences du RDUE.
- 2. Promotion de la certification et de la traçabilité :** L'ATIBT soutient les systèmes de certification FSC (Forest Stewardship Council) et PEFC (Programme for the Endorsement of Forest Certification). Ces certifications assurent que le bois est issu de sources gérées de manière durable et légale. De plus, l'organisation appuie les entreprises et les pays à mettre en place des systèmes de traçabilité robustes qui permettent de suivre le bois de sa source jusqu'au consommateur final, notamment au Congo, où les équipes ATIBT sont très impliqués dans le processus APV FLEGT.
- 3. Formation et sensibilisation :** L'ATIBT organisera des webinaires pour ses membres sur les meilleures pratiques de gestion forestière durable et les opportunités de la gestion durable des forêts pour se conformer aux législations internationales, notamment sur le règlement Déforestation (RDUE). Elle continuera de sensibiliser les acteurs à l'importance du respect de ces législations est essentiel pour réduire le commerce illégal .

- 4. Plaidoyer et lobbying :** L'ATIBT joue un rôle actif dans le plaidoyer en faveur de lois plus strictes contre le commerce illégal de bois et continuera de s'investir dans la préparation à la mise en oeuvre du RDUE, véritable de reconnaissance de la gestion durable des forêts. L'association continuera de participer aux événements internationaux pour promouvoir la gestion forestière durable comme rempart à la déforestation et à l'exploitation illégale des bois.
- 5. Partenariats internationaux :** En travaillant avec des partenaires internationaux, l'ATIBT travaille à harmoniser les efforts de lutte contre le commerce illégal de bois et à promouvoir une approche globale qui transcende les frontières nationales.



© John Lander - Imagéo

NOS GRANDS RENDEZ-VOUS 2024

| THINK TANK



Le sixième think-tank de l'ATIBT se tiendra le lundi 25 et le mardi 26 mars 2024 au Jardin d'Agronomie Tropicale, à Nogent-sur-Marne. Les réflexions porteront sur deux sujets cruciaux pour la filière forêt-bois : la question du lobbying pour la gestion durable des forêts (journée 1) et celle de la finance innovante (journée 2).

| LE CARREFOUR INTERNATIONAL DU BOIS (CIB)



Le prochain Carrefour International du Bois se déroulera à Nantes les 28, 29 et 30 mai prochain.

En 2024, l'ATIBT sera à nouveau présente à Nantes. Nous travaillons à l'aménagement de notre stand de 54 m² qui se situera dans le « Hall XXL », aux côtés de plusieurs de nos membres, pour la première fois, l'organisation du CIB teste une répartition de ses exposants par secteur d'activité.

Le Cameroun sera cette année notre invité d'honneur. Le projet ASP Pacte Vert Cameroun sera en effet le point central

des discussions : une délégation de représentants du secteur forêt-bois camerounais sera présente, et des tables rondes et atelier sur les pratiques forestières et les produits bois du Cameroun sont prévus sur le stand avec un focus LKTS.

A 6 mois de la mise en œuvre du RDUE, des événements sont également prévus sur ce sujet : les différents outils développés par nos membres seront présentés sur le stand, et **l'ATIBT co-organise avec l'[American Hardwood Export Council \(AHEC\)](#) une conférence le mercredi 29 mai de 17h à 19h.**

| WORLD OF WOOD 2024 À SAN DIEGO



Organisée par l'Association Internationale des Produits du Bois (IWPA), le salon annuel World of Wood se tiendra pour sa

67^e édition du **10 au 12 avril 2024** au Hard Rock Hôtel de San Diego, en Californie. Cette convention rassemblera plus de 300 participants venant de plus de 25 pays.

Plusieurs membres de l'ATIBT sont des habitués de ce salon et ne manquent jamais d'y participer. Depuis 2023, l'ATIBT y assure également une présence remarquée. Cette année, Caroline Duhesme fait partie des panélistes et notre ambassadrice aux Etats-Unis, Nathalie Bouville sera également sur place pour promouvoir notre association.

| FORUM ANVERS



Le prochain Forum « Innovation et durabilité dans le secteur forestier tropical » de l'ATIBT qui aura lieu à Anvers les 3 et 4 octobre 2024.

Ce Forum est destiné aux membres de l'ATIBT, aux partenaires de notre association ainsi qu'aux spécialistes et aux

organisations non-membres intéressées par les questions relatives à la gestion durable des forêts tropicales.

Après le succès du précédent forum qui s'est déroulé à Nantes en 2022, cet événement promet d'être une occasion exceptionnelle de réunir à nouveau les acteurs clés de l'industrie du bois tropical et les gestionnaires forestiers tropicaux du monde entier. Avec pour thème central l'innovation et la durabilité dans le secteur forestier tropical, particulièrement au travers de la mise en œuvre du Règlement Européen contre la Déforestation Importée et les mesures prises au niveau de la CITES, ce forum nous offrira une plateforme unique pour discuter des défis actuels et des opportunités émergentes dans la gestion et la conservation des ressources forestières tropicales.

Rejoignez-nous à Anvers pour des échanges enrichissants, des présentations inspirantes et des partenariats fructueux dans le cadre de cet événement incontournable pour l'industrie du bois tropical et la gestion durable des bassins forestiers.

REMERCIEMENTS

Au delà des bailleurs cités ci-dessous, l'ATIBT remercie aussi les différentes autorités africaines et européennes avec lesquelles des échanges fréquents ont pu avoir lieu tout au long de l'année 2023, dans la mise en œuvre des projets et actions menés au Cameroun, au Gabon au Congo, ou encore à l'échelle du bassin du Congo, notamment avec le projet ADEFAC. Nous remercions ainsi le **MINFOF** (Ministère des Forêts et de la Faune du Cameroun), le **MEF** (Ministère de l'Economie Forestière de la République du Congo), la **COMIFAC** (Commission des Forêts d'Afrique Centrale), le **MTES** (Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires), le **MEAE** (Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères), ainsi que bien d'autres qui ont aidé l'ATIBT dans sa tâche.



AFD (Agence Française de Développement)

Christophe DU CASTEL
Emmanuel FOURMANN
Mathieu AUGER SCHWARTZENBERG
5, Rue Roland Barthes
75598 PARIS CEDEX 1 - FRANCE
ducastelc@afd.fr / fourmanne@afd.fr
augerschwartzzenbergm@afd.fr
Tél +33 (0)1 53 44 33 10
Fax +33 (0)1 53 44 38 66
www.afd.fr



COMIFAC

Commission des Forêts
d'Afrique Centrale
Hervé Maidou, S.E.
Chouaibou Ntchoupouen, S.E.A.
Yaoundé, CAMEROUN
+237 6 91 49 25 61

Programme PPECF
Romain Lorent, coordinateur



Commission Européenne Délégation de l'UE à Brazzaville

Jacob Haushofer
jakob.haushofer@eeas.europa.eu

Délégation de l'UE à Yaoundé

Claudia Antonelli
claudia.antonelli@eeas.europa.eu



EFI (European Forest Institute)

Jussi VIITANEN
FLEGT and REDD Facilities
80100 Joensuu - FINLANDE
jussi.viitanen@efi.int
Tél +34 6 73 27 28 02
www.efi.int



FAO (Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture)

Sven WALTER
Viale delle Terme di Caracalla,
00153 Roma - ITALIE
sven.walter@fao.org
Tél +240 22 20 55 416
www.fao.org

Ce nouveau rapport annuel a été réalisé par l'équipe ATIBT, avec les contributions de différents partenaires dont principalement les présidents des commissions de notre association et du conseil scientifique, ainsi que de notre conseil marketing Bertrand Faucon. La mise en page a été faite par JOConseil. Qu'ils soient tous chaleureusement remerciés.



FFEM (Fonds Français pour l'Environnement Mondial)

Aurélie AHMIM-RICHARD
XAVIER DEBADE
5, Rue Roland Barthes
75598 PARIS CEDEX 13 - FRANCE
ahmim-richarda@afd.fr
Tél +33 (0)1 53 44 32 78
www.afd.fr



GIZ (Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH)

Herbert CHRIST
Friedrich Ebert Allee, 40
53113 Bonn - ALLEMAGNE
herbert.christ@giz.de
Tél +49 61 96 79 12 82
Fax +49 61 96 79 73 33
www.giz.de



Initiative pour la forêt de l'Afrique centrale (CAFI)

Berta Pesti, cheffe du Secrétariat
Bruno Guay, conseiller SP
11-13 chemin des anémones
1219 Genève CH



KfW (Kreditanstalt für Wiederaufbau)

Martin BOSTROEM
Palmengartenstrasse, 5-9
6325 Frankfurt am Main - ALLEMAGNE
martin.bostroem@kfw.de
Tél +49 69 74 31 4090
www.kfw.de



MEAE (Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères) Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères - Sous-direction de l'environnement et du climat Pôle Biodiversité-Forêts-Océans

Philippe DELETAÏN
Catherine BODART
27, Rue de la Convention
75732 Paris CEDEX 15 - FRANCE
philippe.deletain@diplomatie.gouv.fr
catherine.bodart@diplomatie.gouv.fr
Tél +33 (0)1 43 17 62 53
Tél +33 (0)1 43 17 71 68



MAA (Ministère de l'Agriculture, et de l'Alimentation)

Chargée de mission «FLEGT et Règlement Bois de l'Union Européenne»
3, rue Barbet de Jouy
75007 PARIS Cedex 07 - FRANCE
Tél +33(0)1 49 55 40 94



OIBT (Organisation Internationale des Bois Tropicaux)

Sheam SATKURU
International Organizations Center,
5th Floor Pacifico-Yokohama, 1-1-1,
Minato-Mirai, Nishi-ku,
Yokohama, 220-0012 - JAPON
satkuru@itto.int
Tél +81-45-223-1110
Fax +81-45-223-1111

